Université de Strasbourg INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG



DE L'EXODE BALKANIQUE A LA GENESE EUROPEENNE

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'UN MONTENEGRO INDEPENDANT.

Martin Jamond

Sous la direction de M. Alexis Vahlas, Professeur de Droit International à l'Université de Strasbourg.

MEMOIRE DE 4^{EME} ANNEE D'IEP - MAI 2010

DE L'EXODE BALKANIQUE A LA GENESE EUROPEENNE

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'UN MONTENEGRO INDEPENDANT.

Martin Jamond

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

Introduction	p.8
Partie Première L'INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, UNE NECESSITE POUR TO ETAT NOUVELLEMENT INDEPENDANT	
Chapitre 1. L'accession à l'indépendance du Monténégro, une réussite sans équivoque Chapitre 2. Le Monténégro dans la « communauté des Nations »	
Partie Seconde LA STABILISATION INTERNE, PERENNITE ET CONTINUATION DU PROJET NATIONAL	p.62
Chapitre 1. Assurer la stabilisation, un défi d'abord politique	•
Conclusion	p.110 p.148
RésuméAbstract	-

REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement, volontairement ou involontairement à la réalisation de ce travail de recherche.

Un remerciement particulier à MM. Alexis Vahlas et Ivan Ivanisevic qui, malgré leur emploi du temps souvent chargé, ont su prendre le temps de me guider, de m'encourager et de me donner de précieux conseils.

En vous souhaitant une bonne lecture.

« Grouping and mutuality of countries and peoples in the Balkans is the one road that leads to economic, national and political liberation. Dimitrije Tucovic, "Prva balkanska socijaldemokratska konferencija", Belgrade, 195
« Quand on voyage vers un objectif, il est très important de prêter attention au chemin. C'est toujours le chemin qui nous enseigne la meilleure façon de parvenir, et il nous enrichit à mesure que nous le parcourons. Paulo Coelho, "Le Pèlerin de Compostelle". 199

De l'Exode balkanique à la Genèse européenne

Etat des lieux et Perspectives d'un Monténégro indépendant

Introduction:

Au lendemain de la victoire des indépendantistes monténégrins lors du référendum du 21 mai 2006, Milo Djukanovic, alors Premier Ministre, se rend auprès du Haut Représentant à la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), Javier Solana, pour présenter le projet national du Monténégro et rassurer les instances européennes quant à l'impact sur le fragile équilibre régional. Lors de la conférence de presse qui suit l'entretien entre les deux hommes, Djukanovic s'exprime en ces termes : « C'est ma conviction qu'après le référendum nous aurons non seulement une meilleure stabilité interne au Monténégro mais que nous contribuerons également à la stabilité régionale et favoriserons la perspective européenne des Balkans occidentaux. Je vous assure que le Monténégro a un avenir européen évident et tout proche¹ ». Quatre ans plus tard, le processus d'intégration européenne et de stabilisation régionale engagé par le Monténégro prend une nouvelle ampleur. Le 29 mars 2010, avec la signature de la Belgique, l'accord de stabilisation et d'association entre dans sa dernière phase et sera officiellement en vigueur au 1^{er} mai². Cet accord conclu, signé et ratifié en moins de trois ans marque, avec la candidature officielle du Monténégro à la fin de l'année 2008, l'étape ultime du processus d'adhésion à l'Union Européenne, objectif clairement annoncé par les autorités monténégrines avant 2006 et justifiant en partie la séparation d'avec Belgrade. Si le Monténégro est allé aussi vite sur la voie de l'Europe, c'est que l'on note

-

¹ « It's my conviction that after the referendum we will have not only a better internal stability in Montenegro but will also contribute to regional stability and European perspective of the Western Balkans. I would like to assure you that Montenegro has a certain and a near European future". Milo Djukanovic, Conférence de presse au Conseil de l'Union Européenne, Bruxelles, mai 2006. Disponible sur

http://www.ena.lu/conference_presse_javier_solana_milo_djukanovic_conseil_union_europeenne_bruxelles_ 2006-012500582.html]

² Voir le tableau de la Commission européenne sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_stabilisation_et_d%27association]

politiquement une réelle détermination, certes à jouer un rôle stabilisateur dans cette région fragile qu'est la péninsule balkanique, mais aussi et surtout à prendre le large vers cette Europe qui symbolise un certain choix de développement politique, économique et social.

Cette tentation européenne est une constante dans les Balkans occidentaux, mais prend une toute autre ampleur à Podgorica, entre exode balkanique et genèse européenne. L'Exode est le second livre de la Bible. Il raconte la sortie d'Egypte des Hébreux sous la conduite de Moïse et notamment les pérégrinations vers la Terre Promise. Il est tout à fait possible de faire un parallèle entre l'Exode biblique et l'exode monténégrin. Certes, celui-ci n'est pas matériellement aussi défini et reste politiquement éloigné de l'Exode hébreux, mais il n'en reste pas moins réel. Nous entendons par là qu'il existerait une certaine fuite en avant du Monténégro, avant tout politique, qui lancerait le pays sur la route de l'Europe, nouvelle terre promise. Bien qu'à aucun moment le peuple monténégrin ne refuse ses origines balkaniques et l'importance de son rôle notamment stabilisateur dans la région, il est indéniable que la volonté d'indépendance a fait naitre une idéologie européiste qui éloigne le Monténégro de la péninsule et le pousse à prendre le large vers l'ouest. Cet exode est principalement le refus de « l'échec balkanique ». Si les réalités ethniques, politiques, économique ou historiques sont les mêmes au Monténégro qu'ailleurs dans la région, le pays refuse de connaître les mêmes échecs, de faire à nouveau les mêmes erreurs que par le passé et cherche donc un modèle de développement autre. Et ce modèle est résolument européen.

La *Genèse* est le premier livre de la Bible. Il raconte la création du Monde et de l'Homme. Communément, la genèse est aujourd'hui le commencement de tout projet, de toute action ou de tout mouvement. Il est donc facile pour nous d'associer le terme genèse au Monténégro dès lors que le pays est nouvellement indépendant. Mais cette association est plus ambiguë. Il s'agit à la fois de la genèse d'un peuple et d'une politique. Dès lors qu'il y a eu exode, il y a eu rupture et il y a donc genèse. Au Monténégro, cette genèse est européenne et représente la volonté politique de tout un peuple de prendre le large vers l'ouest et de bâtir un Monténégro nouveau en 2006, non basé sur les anciennes influences Ottomanes, serbes ou russes, afin de garantir au mieux, à la fois la survie du pays, son développement et la stabilité régionale.

Le terme « Balkan » est d'origine turque est désigne dans un premier temps la chaine de montagne qui traverse la Bulgarie d'est en ouest. A partir du XIXème siècle, de nombreux géographes étendent le terme à l'ensemble de la péninsule, de la Slovénie à la Grèce, en passant par la Bulgarie et une partie de la Roumanie. Du XIVème au XIXème siècle, les Ottomans occupent et contrôlent la majorité des Balkans et c'est lors de la libération de cette domination impériale, à la suite de nombreux traités entre grandes puissances, que les Balkans vont avoir, pour la première fois, une connotation négative. Le terme de « balkanisation » fait son apparition pour désigner le morcellement de la région en petits Etats sans grande réalité ethnique, religieuse ou sociale. D'une complexité rare, les Balkans sont partagés entre une multitude de peuples, de religions et de langues qui vont faciliter au cours des siècles l'éclosion de nombreux conflits irrésolubles qui vont accentuer l'image négative de la région. Désormais, on parlera de « poudrière des Balkans » et la péninsule sera immédiatement associée à l'échec et à la complexité.

Or la « réussite balkanique » doit exister. De nos jours, on envisage la réussite étatique au regard de certains critères prédéfinis. Ainsi la « réussite balkanique » consisterait en l'existence d'une véritable concorde ethnique, en l'absence de conflit de voisinage, en un développement économique solide et rapide et en une singularité et une identité nationale avérée. Ces critères ne sont autres que ceux exposés et soutenus par l'Union Européenne. La modernité au sens européen du terme serait donc ce qui permet d'envisager la réussite étatique. Cela explique alors une partie de l'exode monténégrin et de la genèse du projet européiste. L'Union Européenne promeut l'Etat de droit, la démocratie, le développement économique régulé, la stabilité politique, les droits des minorités, la concorde sociale, le bon voisinage, la reconnaissance et le soutien international, etc. C'est donc ce qui pour nous, occidentaux, ressemble à la réussite étatique. Et c'est ce vers quoi se tourne le Monténégro.

Le Monténégro, est un micro-Etat. Enclavé dans la péninsule balkanique, ce pays de 700.000 habitants est bordé par la mer Adriatique, tournant depuis toujours le dos à ses voisins balkaniques et regardant droit vers l'Italie et l'Europe. Crna Gora (qui signifie « Montagne Noire ») est partagé entre mer et montagne, tout au long de ses 300 kms de côtes. Le tourisme et l'extraction de matières premières comme la bauxite ou le fer sont les principales industries d'un pays qui connait une forte tertiarisation depuis quelques

années. Après avoir été indépendant en 1910, quelques décennies après le retrait ottoman, le Monténégro rejoint le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes en 1918, puis le Royaume de Yougoslavie en 1929. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, Tito donne au Monténégro le statut de République fédérée dans la nouvelle République Fédérale Socialiste de Yougoslavie (RFSY). En 1992, la RFSY meurt au profit de la RFY (République Fédérale de Yougoslavie), qui n'est autre qu'une alliance entre Serbie et Monténégro. En 2003 l'Etat commun de Serbie-et-Monténégro est créé devant l'échec de la RFY et les nombreux bouleversements politiques des années 1990. Ce n'est qu'en 2006, suite à un référendum, que 55.5% des monténégrins se prononcent pour l'indépendance. En plus d'avoir connu une histoire récente mouvementée, le Monténégro reste également une mosaïque ethnique, religieuse et linguistique qui complique sérieusement la construction nationale et la gestion du pays. Si 90% de la population parle serbe ou monténégrin, deux langues proches, les deux communautés ne représentent que 70% de la population totale (respectivement 30% et 40%), alors qu'Albanais, Musulmans, Croates, Roms et Bosniagues se partagent les 30% restant³. Nous comprenons donc que le Monténégro reste un pays complexe, très « balkanique » de ce point de vue là et que les enjeux et les défis de l'indépendance sont réels.

Si nous voulons faire un état des lieux et mettre en avant les perspectives d'un Monténégro indépendant, nous devons comprendre quels sont les défis majeurs qui attendent le pays et quelles sont ses spécificités. Deux axes sont primordiaux pour encadrer l'étude: l'intégration dans la communauté internationale et la stabilisation interne. En effet, ce sont les deux enjeux principaux de toute indépendance. Pour que celle-ci soit réussie, tout Etat nécessite une reconnaissance et une acceptation internationale réelle de la part de ses pairs et de ses voisins. En outre, aucune indépendance ne peut être viable à long terme sans stabilisation interne, que celle-ci passe par la réconciliation des partisans et opposants à la sécession, la bonne gestion de l'après-référendum ou la construction de l'identité nationale. Ce sont donc là les deux thèmes d'étude qui nous occuperons.

³ Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée et débats autour de l'identité », Courrier des Pays de l'Est, 2004/6, n°1043, p.83

Si l'on entend très souvent parler de « poudrière des Balkans », de « balkanisation », de « mosaïque balkanique », peut-on objectivement envisager une « réussite balkanique » ? Comment et où se place le Monténégro dans cette optique ? Est-il une spécificité balkanique et serait-il une réussite là où les autres ont échoué ? Quels sont alors les défis pour un pays complexe, dans une région à l'équilibre fragile et dont l'accession à l'indépendance fut tardive ?

Dans une première partie, nous étudierons l'impact de l'indépendance du Monténégro sur la communauté internationale ainsi que les tenants et aboutissants de l'intégration monténégrine à cette communauté étatique. Il s'agira alors de mettre en avant la spécificité du pays quant à son accession à l'indépendance et les conséquences directes de celle-ci pour le Monténégro et la région. Mais l'intégration euro-atlantique et l'intégration régionale tiendront également une grande part, qu'il s'agisse des relations de Podgorica avec l'Union Européenne, l'OTAN, les autres organisations internationales majeures ou les voisins de la péninsule balkanique. Enfin, dans une seconde et dernière partie, il sera question de la stabilisation du pays après l'indépendance. Une stabilisation d'abord politique avec la gestion post-référendaire, la construction nationale et le processus de démocratisation. Mais la stabilisation économique est également importante, qu'il s'agisse de satisfaire aux critères européens en la matière ou de mettre en avant les priorités auxquelles font face les autorités.

Partie Première

L'INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, UNE NECESSITE POUR TOUT ETAT NOUVELLEMENT INDEPENDANT

La « communauté internationale » est une notion imprécise. Très souvent utilisée par les médias, comme le montre Francis Chateauraynaud⁴ en 2006, la « communauté internationale » n'a cependant pas de valeur juridique et recoupe plusieurs réalités. Il peut s'agir de l'ensemble des pays du Monde ou seulement des Etats membres d'une organisation internationalement reconnue comme l'Organisation des Nations Unies (ONU). La « communauté internationale » est même parfois limitée aux quelques Etats les plus influents au rang desquels on retrouve entre autres les Etats-Unis, la Chine, la Russie, le Japon et les pays de l'Union Européenne. On remarque donc l'imprécision de la notion. En effet, le nombre d'Etats ou la qualité de ces derniers ne sont pas des critères suffisants pour apprécier la « communauté internationale » dans son ensemble. Le rôle de cette dernière est également difficile à apprécier.

Cependant, appartenir à la « communauté internationale » est primordial pour un Etat. C'est en effet l'assurance d'une crédibilité à l'échelle mondiale, d'une écoute plus ou moins importante des problèmes internes, d'une possibilité d'accès aux organisations internationales, etc. L'exemple le plus récent mettant en avant les bénéfices de l'appartenance à la « communauté internationale » est le cas d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010⁵. Mais appartenir à la « communauté internationale » joue aussi en temps normaux, hors des crises et des conflits. C'est la possibilité, grâce aux organisations internationales ou aux relations diplomatiques bilatérales, de mettre en avant ses points de vue, ses impératifs, ses obligations et ses objectifs. En somme, pour un Etat, appartenir à la « communauté internationale » c'est exister!

La première condition, et sans doute la plus importante pour faire partie de cette « communauté internationale », est la reconnaissance de l'Etat, des frontières, de l'indépendance, du gouvernement, de la Nation. Ce processus peut être plus ou moins long, plus ou moins fastidieux, plus ou moins complet, mais il est à la base. Le Kosovo est un bon exemple de cette difficulté et de cette importance de la reconnaissance

⁴ Chateauraynaud, Francis, « Une entéléchie d'après la Guerre Froide. Note sur les modes d'existence de la communauté internationale ». GSPR. juillet 2002, pp. 1-30

communauté internationale », GSPR, juillet 2002, pp. 1-30

⁵ On a parlé « *d'effort de la communauté internationale* », de « *mobilisation* » de cette dernière avec plus de 100 pays donateurs et la mise en place d'une conférence d'urgence sur la reconstruction d'Haïti à l'initiative du Canada et de seize Etats, le 25 janvier 2010. On a donc ici les deux niveaux de la « *communauté internationale* » réunis : la réaction mondiale des pays donateurs et l'action d'un comité plus restreint de pays influents pour la reconstruction

internationale⁶. Au final, sans reconnaissance suffisante, l'accès aux organisations internationales est difficile. Dans le cas du Kosovo, bien que le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale aient accepté ce nouvel Etat des Balkans, l'ONU refuse toujours de le voir siéger. Le Kosovo ne fait donc pas réellement partie intégrante de la « *communauté internationale* », échappant ainsi aux nombreux avantages qui en découlent.

Une fois que l'on a défini la « communauté internationale », on peut se pencher sur le cas du Monténégro. Etat nouvellement indépendant après sa séparation d'avec la Serbie au soir du 3 juin 2006, le Monténégro tente dès lors de se faire une bonne place dans la communauté internationale dans un premier temps pour survivre, puis se développer et enfin simplement exister. Comme défini plus haut, cette intégration dans la communauté internationale va passer par deux canaux principaux. Dans un premier temps, le Monténégro va rechercher la reconnaissance internationale, puis dans un second temps, il va chercher l'admission et la participation aux organisations internationales et régionales, pour affirmer son statut et imposer son existence.

Comment le Monténégro a-t-il réussi son émancipation dans une région sous haute surveillance de la communauté internationale ? Comment ont joué les deux canaux de la reconnaissance et de l'admission au sein des organisations internationales ?

Obtenir la reconnaissance internationale n'étant pas chose aisée, le Monténégro a dû faire preuve de tact et de délicatesse dans la proclamation de son indépendance pour effacer les peurs et craintes de cette communauté. C'est la première spécificité du Monténégro. Dans un chapitre premier, nous mettrons en avant le caractère unique de l'accession à l'indépendance du Monténégro en étudiant de façon détaillée le référendum du 21 mai 2006 et ses conséquences, sur le Monténégro lui-même mais aussi sur la région. Dans un second chapitre, l'admission du Monténégro au sein de la communauté internationale sera abordée sous l'angle de l'intégration régionale, véritable point fort d'un Monténégro en recherche de crédibilité et de reconnaissance. L'intégration euro-atlantique, fer de lance de la politique monténégrine et justification à l'indépendance, sera bien évidemment traitée pour comprendre la spécificité monténégrine.

_

⁶ En effet, bien que reconnu au 13 janvier 2010 par 65 Etats, dont les Etats-Unis, la France ou l'Allemagne, 44 Etats lui refusent encore l'indépendance au rang desquels on retrouve des pays aussi influents que la Russie ou l'Espagne et bien sûr la Serbie.

CHAPITRE 1 : L'ACCESSION DU MONTENEGRO A L'INDEPENDANCE, UNE REUSSITE SANS EQUIVOQUE

Au milieu des années 1990, après les séparations de fait de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine, le Monténégro est la dernière république de l'ancienne République Fédérale Socialiste de Yougoslavie (RFSY) encore associée à la Serbie.

Lors du référendum controversé de 1992, une écrasante majorité de 95.96% de la population, emmenée par le Premier Ministre Milo Djukanovic, s'est prononcée en faveur du maintien du Monténégro dans le giron serbe. Cependant, avec le délitement des relations serbo-monténégrines dès 1996, la donne va quelque peu changer et le Monténégro va acquérir une quasi indépendance de fait qui va aller de pair avec son objectif d'intégration dans la « communauté européenne » - au sens de communauté internationale en Europe. Les partisans d'une indépendance au minimum de fait prônent cette avancée vers l'Europe tandis que les opposants avancent des arguments économiques pour justifier des liens avec la Serbie protectrice.

Ce statut de « mouton noir » de la République Fédérale Yougoslave (RFY) est concrétisé lors de l'accord de Belgrade du 14 mars 2002 qui conduira à l'établissement d'une nouvelle constitution le 4 février 2003, créant l'Union d'Etats entre la Serbie et le Monténégro en lieu et place de la RFY. L'accord de Belgrade et la Constitution ont comme principal objectif le gel de la situation et le report à au moins trois ans d'un éventuel référendum sur l'autodétermination de l'une des deux entités. A la fin du moratoire, en 2005, Milo Djukanovic fait valoir le droit à la sécession et promet l'organisation rapide d'un référendum sur le sujet. Les négociations entre partisans et opposants à un tel projet vont être surveillées de près par les instances européennes et notamment Miroslav Lajcak, envoyé spécial par le Haut représentant à la PESC, Javier Solana. La Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe pour les questions de droit constitutionnel va aussi jouer un grand rôle dans l'accession à l'indépendance du Monténégro.

16

⁷ OSCE/ODIHR, "Republic of Montenegro – Serbia and Montenegro – Referendum 21 may 2006 – Needs Assessment Mission Report", 7-9 Mars 2006, p 3.

Le référendum va avoir de nombreuses conséquences sur la région et sur les velléités indépendantistes de nombreux peuples. Cependant, les craintes et fantasmes associés à la sécession d'un nouvel Etat dans les Balkans se révéleront sans doute plus fortes que les menaces réelles. Quoi qu'il en soit, on a entendu parler d'un « effet Monténégro » et l'on a craint un nouvel éclatement de la région⁸.

Comment s'est déroulée l'accession du Monténégro à l'indépendance ? Quel impact a-t-elle eu sur cette région qualifiée de fragile et instable ?

Il sera question, dans une première section, du référendum monténégrin en luimême, de la spécificité du cadre juridique qui l'accompagne mais aussi de la situation du Monténégro avant 2006 pour comprendre la réussite de la sécession monténégrine. Dans une seconde section seront abordées les conséquences du référendum, d'un point de vue régional mais aussi national, avec la reconnaissance de l'Etat monténégrin.

Section 1 : En marche vers l'indépendance, le référendum du 21 mai 2006 :

Avec son intégration rapide dans les sphères euro-atlantiques, l'accession à l'indépendance est la seconde des spécificités du Monténégro au regard de son émancipation et de son intégration dans la communauté internationale. En effet, le Monténégro bénéficie en 2006 d'une indépendance de fait (I), d'un cadre juridique pour le référendum (II) et d'exigences internationales particulières (III) qui vont faire la réussite du processus référendaire et donc indépendantiste.

⁸ Fawn, Rick, "The Kosovo and Montenegro Effect", International Affairs, 84:2 (2008), pp. 269-294

I) <u>L'indépendance de fait du Monténégro avant 2006 :</u>

Au lendemain de l'implosion de la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie (RFSY) en 1991, le gouvernement monténégrin, emmené par Milo Djukanovic, jeune politicien qui connait là son premier poste d'ampleur, plaide allégeance au régime socialiste de son homologue serbe, Slobodan Milosevic. Lors du référendum de 1992, Djukanovic et ses amis politiques du DPS (Parti Démocratique Socialiste) ont pesé de tout leur poids pour maintenir l'alliance Serbie-Monténégro.

Est alors créée la République Fédérale de Yougoslavie (RFY) qui adoptera une nouvelle constitution fédérale en avril 1992. Dans la RFY du début des années 1990, un équilibre est trouvé entre fédéral et fédéré et entre Serbie majoritaire et Monténégro minoritaire. Ainsi, le premier ministre fédéral est en principe monténégrin et possède de solides prérogatives, la Chambre des Républiques est élue par les Assemblées des Républiques, garantissant un certain nombre de représentants monténégrins.

Cependant, dès 1996, on observe un premier revirement de politique chez Milo Djukanovic, qui va se confirmer en 1997 dans son opposition à Slobodan Milosevic, alors Président de la RFY après plusieurs années à la tête de la Serbie. Le délitement des relations entre les deux hommes va concerner de nombreux domaines et va se poursuivre jusqu'à l'éviction de Milosevic en 2000.

Cette même année, la constitution fédérale de 1992 est modifiée dans un sens que l'on peut juger facilement défavorable pour le Monténégro⁹. En effet, désormais, le premier ministre fédéral voit ses prérogatives considérablement diminuées, la Chambre des républiques est élue par les citoyens, de même que le président de la Fédération, diminuant drastiquement l'influence des monténégrins qui représentent moins de 10% de la population totale! Le Monténégro n'a pas reconnu ces modifications et a continué à agir de fait comme indépendant. Ne reconnaissant plus le Ministre des Affaires Etrangères fédéral ni les accords internationaux signés par la RFY, le Monténégro a favorisé une situation intenable sur le long terme.

⁹ International Crisis Group, "Current Legal Status of the FRY and of Serbia and Montenegro", Europe Report n°101, 19 Septembre 2000.

Le 4 février 2003 est mise en place une nouvelle constitution fédérale qui crée l'Union d'Etat entre Serbie et Monténégro reconnaissant l'indépendance de fait de Podgorica qui peut participer aux organisations internationales n'exigeant pas la personnalité juridique pour leurs membres (cas de l'OMC¹⁰) et peut signer des accords internationaux s'il n'y a pas de conflit avec les compétences fédérales. Le niveau fédéral est réduit à sa plus simple expression, regroupant seulement cinq domaines¹¹ : affaires étrangères, défense, commerce intérieur, relations économiques internationales et protection des Droits de l'Homme et des minorités.

L'Etat de Serbie-Monténégro s'apparente donc, en 2003, plus à une confédération qu'à une fédération comme le furent la RFY ou RFSY. En outre, l'accord de Belgrade de 2002 et la constitution de 2003 mettent en place la possibilité d'un référendum sur l'autodétermination et propose donc un véritable droit de sécession – après un moratoire de trois ans – qui saura être utilisé à bon escient par les autorités monténégrines.

II) <u>Un référendum juridiquement encadré :</u>

Le référendum sur l'indépendance du Monténégro consacre trois spécificités majeures. La première tient à l'indépendance de fait de Podgorica comme décrite plus haut. La seconde tient au cadre juridique du référendum. La troisième existe suite aux exigences internationales quant à la participation et aux résultats.

Si l'on se concentre sur la seconde spécificité, on remarque que ce référendum de 2006 se caractérise par l'existence d'un fondement interne à la sécession (a), mais également par le caractère hétéroclite du cadre juridique et le nombre de normes internationales qui s'imposent à lui (b).

¹¹ « Charte constitutionnelle de l'Union d'Etats de Serbie et Monténégro », 4 février 2003, articles 40 à 45. Disponible en français sur [http://mjp.univ-perp.fr/constit/yu.htm].

19

¹⁰ Commission européenne, « Note technique sur le processus d'accession – état d'avancement des demandes d'accession et renseignements sur les accessions en cours », WT/ACC/11, 23 novembre 2005, p.24

a. L'existence d'un fondement interne du droit à la sécession :

Selon un rapport de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU de 1996, il y a trois conditions qui permettent légitimement le recours au droit de sécession. Ce recours est en effet possible « when all the parties concerned agree to secession or when a part of the population is denied the right to participate freely in the conduct of public affairs 12 ». Le troisième cas est celui qui va concerner directement le Monténégro. L'ONU reconnait, sans aucune difficulté étant donnée la clarté de la disposition, qu'il existe un droit légitime à la sécession « when the constitution establishes a right to self determination 13 ».

Or les anciennes constitutions de la RFSY de 1963 et 1974 reconnaissaient déjà un tel droit à l'autodétermination. Dans une RFSY communiste prenant exemple sur l'URSS, bien que championne du non alignement et mauvais élève des satellites soviétiques, nul doute que la crédibilité d'une telle affirmation et d'un tel droit sont mis en porte-à-faux. soviétiques successives Les constitutions prônaient également l'autodétermination et l'on se rend aisément compte au regard de l'Histoire que ce droit était bien illusoire. Mais peu importe la réalité de la possibilité sécessionniste en RSFY, l'important est que le précédent soit là. En effet, malgré le fait que très peu de constitutions prévoient un droit à la sécession, la constitution de l'Etat commun de 2003 mentionne clairement cette possibilité. Ainsi, l'article 60 dispose « qu'à l'expiration d'une période de trois ans, les Etats membres ont le droit d'engager la procédure de changement de leur statut étatique, c'est-à-dire la procédure de leur retrait de la Communauté étatique de Serbie et Monténégro. La décision de se retirer de la Communauté étatique de Serbie et Monténégro est prise après un référendum. L'Etat membre promulgue la loi sur le référendum, en tenant compte des standards démocratiques internationalement reconnus¹⁴ ». La constitution de 2003, qui est du droit positif, prévoit largement l'éventualité de la sécession. Mais elle va plus loin que la simple affirmation théorique du droit car elle organise la sécession, en prévoit les modalités et en définit le régime. En

¹² « *Quand toutes les parties sont d'accord sur la sécession ou quand une partie de la population n'a pas accès librement à la conduite des affaires publiques* ». Commission on Human Rights, "Report of the United Nations seminar to access the implementation of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination with particular reference to articles 4 and 6 (Geneva 9-13 September 1996)", E/CN.4/1997/68 Add.1, 5 Décembre 1996, § 27.

¹³ « Quand la constitution établie un droit à l'autodétermination ». Ibid.

¹⁴ « Charte constitutionnelle de l'Union d'Etats de Serbie et Monténégro », 4 février 2003, article 60. Disponible en français sur [http://mjp.univ-perp.fr/constit/yu.htm].

effet, ce n'est qu'après un référendum conforme aux normes internationales que l'accession à l'indépendance sera conforme au droit interne. On a donc bien un fondement interne, dans la constitution de février 2003, du droit à la sécession. La principale difficulté est donc maintenant de définir quelles sont ces « standards internationalement reconnus ».

b. Le cadre juridique du référendum :

Lorsque l'on se penche, en 2006, sur le cadre juridique qui entoure cette opération fondamentale pour l'avenir du Monténégro et de la région, on se rend compte de son caractère extrêmement hétéroclite. Pas moins de six textes doivent être pris en compte pour l'organisation du référendum sur l'indépendance. Il s'agit tout d'abord de la constitution de l'Union d'Etats de Serbie et Monténégro de 2003, mais aussi de la Constitution de la République du Monténégro de 1992, de la loi sur le référendum relatif au statut juridique d'Etat de 2006, de la loi sur les référendums de 2001, de la loi sur l'élection des conseillers et représentants de 2002 et enfin de la loi sur les registres électoraux de 2000.

Comme décrit plus haut, la constitution de 2003 dans son article 60 prévoit l'éventualité d'une autodétermination de l'une des parties et organise les modalités de cette sécession, notamment en organisant un référendum. L'amendement à l'article 60, en 2005, précise en outre que désormais « l'Etat membre qui organisera un référendum coopérera avec l'Union Européenne au sujet du respect des « normes démocratiques internationales » », permettant ainsi une légère clarification de ce que la constitution décrivait avant comme des « standards internationalement reconnus ».

Mais reste quand même à définir ce que sont ces « standards » ou ces « normes ». C'est là qu'intervient la Commission de Venise, saisie de la question. Organe consultatif du Conseil de l'Europe, la « Commission européenne pour la démocratie par le droit » (ou Commission de Venise) cherche à promouvoir l'esprit du droit constitutionnel de l'Union Européenne et tente d'aider tout pays en difficulté sur de telles questions de droit ¹⁵. Au sujet du référendum monténégrin, elle va considérer que les « standards » ou les « normes » dont fait état la constitution de 2003 sont en fait « *un ensemble de lignes*

¹⁵ Commission européenne pour la démocratie par le droit. Disponible sur : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_europ%C3%A9enne_pour_la_d%C3%A9mocratie_par_le_droit]

directrices non contraignantes et de règles obligatoires 16 ». Etant donnée la spécificité du cas monténégrin, ainsi que le soutien de l'appareil étatique à l'indépendance et au regard du droit européen, notamment de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Commission de Venise va déclarer que les autorités publiques monténégrines ont plusieurs obligations. Elles devront s'efforcer de fournir une information objective, de garder le plus de neutralité possible et de limiter l'usage des fond publics pour la campagne. En outre, la question posée lors du référendum devra être claire, c'est à dire « ni obscure ni ambiquë » selon les termes de la Commission¹⁷.

Pour veiller au respect de ces obligations et à la bonne administration du référendum, une institution ad hoc, en coopération avec l'Union Européenne, a été mise en place par le parlement monténégrin sous la présidence de M.Frantisek Lipka, diplomate slovaque. La « Référendum Republican Commission » (RRC) est composée de seize membres dont la moitié est en faveur de l'indépendance et l'autre moitié opposée. Son rôle est de veiller à la bonne tenue des négociations et au respect des « standards internationalement reconnus » concernant la préparation du référendum¹⁸. Les exigences internationales vont alors pouvoir être exprimées clairement.

III) entre L'action des instances internationales, exigences <u>juridiques et contrôle politique :</u>

Afin de renforcer la légitimité et la crédibilité d'un référendum, les organisateurs peuvent agir à la fois sur la détermination du corps électoral (a) mais aussi sur des exigences de résultats quant à la participation ou à la majorité (b). Les deux canaux vont jouer à plein dans le cas monténégrin.

¹⁶ Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro à l'indépendance », AFDI, LII, CNRS PARIS, 2006, p.165.

¹⁸ OSCE/ODIHR, "Referendum Observation Mission, Republic of Montenegro, Interim Report 1", 28 mars-20 Avril 2006, p.4

a. La difficile détermination du corps électoral :

La détermination d'un tel corps électoral est toujours une question sensible, surtout s'il s'agit d'une consultation référendaire sur un sujet aussi prégnant que la sécession d'une région.

Dans le cas du Monténégro, deux problèmes majeurs se posent très vite : la matérialité du peuple monténégrin et la complexité du système fédéraliste. En effet, lors du recensement d'avant référendum, en 2003, seuls 40% des habitants du Monténégro se disaient monténégrins tandis que 30% se considéreraient serbes, 14% bosniaques, 7% albanais, 1% croates et 1% roms¹⁹. En outre, dans un système fédéral comme celui de la Serbie et Monténégro, que faire des populations monténégrines de Serbie et des populations serbes du Monténégro ? Lesquelles doit-on inclure dans ce cas précis, lesquelles doit-on exclure ? Sur quels critères ?

Sur cette question deux thèses opposées semblent dominer. Certains considèrent en effet que la Serbie et Monténégro fonctionne plus comme une confédération que comme une fédération. Dès lors on pourrait considérer les monténégrins de Serbie comme des expatriés. Bien que le vote des expatriés ne soit en aucun cas automatique, il serait bon, selon cette thèse, de faire voter au référendum tous les monténégrins expatriés ou non et d'exclure les serbes du Monténégro²⁰.

Cependant, cette théorie n'est pas la plus répandue et ne sera pas celle retenue. La loi sur les élections stipule que chaque « citoyen du Monténégro qui a atteint l'âge de la majorité et est résident permanent du Monténégro depuis au moins vingt-quatre mois a le droit de vote et d'être élu²¹ ». La Commission de Venise est allé dans le sens de la loi en précisant que « tout citoyen de la RFY résidant au Monténégro depuis au moins deux ans, [...] conformément aux normes internationales, [...] vote dans l'entité fédérée de sa résidence, [...] le droit de vote dans un référendum suivant le droit de vote dans les élections²² ». De surcroit, lors du référendum controversé de 1992, cette règle du lieu de

¹⁹ OSCE/ODHIR, "Referendum Observation Mission, Final Report", Warsaw, 4 août 2006, p.4

²⁰ Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro ... », art.cité, p.167

²¹ « Loi sur les élections des conseillers et des représentants de la République du Monténégro », Art 11.

²² Commission de Venise, « Rapport intérimaire sur la situation constitutionnelle de la République Fédérale de Yougoslavie », CDL-INF (2001), 23 octobre 2001, §25.

résidence avait prévalu et la code de bonne conduite de Conseil de l'Europe préconise « *la stabilité des règles relatives à une consultation*²³ ».

Ainsi, pour le référendum de 2006, dans un consensus global et conformément aux règles monténégrines et internationales, tous les habitants du Monténégro seront autorisés à voter, serbes, monténégrins ou autres. Les organisateurs vont cependant mettre en place une double obligation de participation et de majorité.

b. L'exigence participative et majoritaire :

Les organisateurs du référendum de 2006 vont amener une exigence minimum de participation. Dans le droit interne monténégrin, rien ne stipule une telle obligation, l'article 37 de la loi sur les référendums se contentant de disposer que « la décision par référendum est prise à la majorité des voix des citoyens qui ont voté, sous réserve que la majorité des citoyens ayant le droit de vote ait voté²⁴ ». Une exigence de 50% de participation est donc souhaitée. Au niveau international, il n'y pas non plus de règle contraignante imposant un certain taux de participation pour une telle consultation.

A l'échelle internationale, il existe une grande disparité concernant les quorums de participation lors des processus référendaires. Ceux-ci vont de 50% du corps électoral en Bulgarie et Croatie à 75% lors des consultations dans les Etats du Pacifique associés aux Etats-Unis par exemple. Dans un cas similaire de sécession et dans la même région des Balkans, une participation minimale de 50% du corps électoral avait été exigée en 1991 en Slovénie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Etant donné le contexte particulier dans lequel se trouve le Monténégro en 2006 et sa difficulté à rallier 50% de votants lors des dernières élections présidentielles de 2002 et 2003²⁵, la Commission de Venise, appuyée par l'Union Européenne, considère que l'exigence de la majorité du corps électoral est amplement suffisante et conforme aux normes internationales²⁶. Ce seuil de 50% sera largement franchi puisque 86.5% des

²⁴ « Loi sur le référendum de la République de Serbie et Monténégro », 19 février 2001, article 37.

 $^{^{23}}$ OSCE/ODHIR, "Referendum Observation Mission, Final Report", Warsaw, 4 août 2006, p.20

²⁵ Sur l'élection de 2002, voir [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_presidential_election,_2002]. Sur l'élection de février 2003 voir

[[]http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_presidential_election,_February_2003]. Sur l'élection de Mai 2003 voir [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_presidential_election,_May_2003].

²⁶ Commission de Venise, « Avis sur la compatibilité avec les normes internationales applicables de la législation en vigueur au Monténégro concernant l'organisation de référendums », avis 345/2005, 19 décembre 2005, § 62.

inscrits se déplaceront dans les bureaux de vote le 21 mai 2006, donnant un élan de légitimité au référendum.

En plus de l'exigence de participation, le référendum de 2006 a été marqué par une exigence majoritaire. Les règles les plus fréquentes en la matière imposent la majorité simple pour la réussite d'une consultation. Le droit monténégrin restant silencieux sur le sujet, deux modèles peuvent s'imposer en lieu et place de la majorité simple : la majorité qualifiée des suffrages exprimés ou le pourcentage qualifié de vote en faveur. Cette question a beaucoup divisé opposants et partisans de l'indépendance mais cette idée de majorité renforcée pour les référendums d'autodétermination est une constante des Etats ayant accédé à l'indépendance après 1991. On retrouve ce principe en Lituanie, en Slovaquie ou en ex-République yougoslave de Macédoine.

La Commission de Venise soutenant l'idée d'une majorité renforcée pour assurer la légitimité du scrutin, les négociations, menées par l'Union Européenne, ont permis aux partisans des deux camps de se mettre d'accord sur une exigence de 55% de vote en faveur pour que l'indépendance soit acquise. Deux problèmes majeurs se posent alors : c'est un désavantage net au camp des indépendantistes qui fera dire que l'Union Européenne ne souhaite pas un Monténégro indépendant²⁷, mais c'est aussi un risque de vide juridique si la majorité est acquise mais que le score se situe entre 50% et 55% !

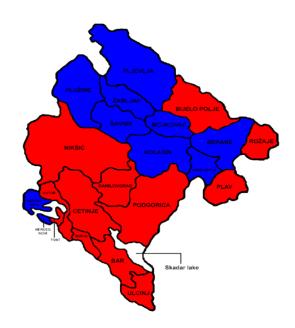
Les résultats définitifs seront communiqués par le RRC le 31 mai 2006. Les votes en faveur de l'indépendance se montent finalement à 55.5%, évitant l'écueil de la majorité non renforcée et la légitimité du scrutin est totale avec 86.5% de participation et un décompte jugé bon ou très bon par l'OSCE dans 85% des bureaux de vote²⁸! Quelles sont alors les conséquences immédiates pour le Monténégro et la région ?

²⁷ Bien que l'on doive croire que l'Union Européenne ne voyait pas d'un bon œil un nouvel éclatement dans les Balkans, il est difficile de considérer qu'elle était hostile à l'indépendance monténégrine, en atteste son approche dite "twin track" pour les négociations d'adhésion avant 2006. De plus, l'échec du référendum monténégrin n'aurait certainement pas anéanti les tentations indépendantistes dans la région : Vojvodine, Republika Srpska ou Kosovo.

²⁸ OSCE/ODIHR, "Referendum Observation Mission, Final Report", Warsaw, 4 août 2006, p.4

Document A : Résultat du référendum du 21 mai 2006.

	Oui	Non
Résultat	55.5%	44.5%
Participation	86.3%	



Source : Wikipédia, Monténégro. [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2d/Montenegroetno03.png]

Légende : OUI en rouge et NON en bleu

Section 2 : L'après 21 mai 2006, les conséquences directes de la sécession :

Les résultats du référendum du 21 mai 2006 vont avoir de nombreuses conséquences immédiates pour le Monténégro mais aussi pour toute la région. Il s'agit dans un premier temps de la reconnaissance internationale du nouvel Etat et du régime de la succession avec la Serbie (I), ainsi que de l'impact politique d'une nouvelle indépendance dans les Balkans (II).

I) <u>Un impact évident sur le Monténégro lui-même :</u>

Immédiatement après la déclaration d'indépendance, les autorités monténégrines vont devoir faire face à deux difficultés majeures : la reconnaissance par les pairs du nouvel Etat monténégrin (a) et la détermination du régime de succession (b).

a. La reconnaissance du Monténégro indépendant :

Au lendemain de la victoire du « oui » de mai 2006, un problème juridique s'est posé sur la suite directe à donner au référendum. En effet, la constitution du Monténégro de 1992 n'est pas très claire sur la question du changement de statut du pays après référendum²⁹. Mais très vite, la haute juridiction monténégrine tranche et déclare que l'issue de la consultation est obligatoire dès la proclamation des résultats³⁰, permettant la déclaration d'indépendance du 3 juin 2006. Très rapidement, notamment grâce au soutien de l'Union Européenne tout au long du processus, le Monténégro est internationalement reconnu. Dès le 12 juin 2006, la Russie, les Etats-Unis, la Chine, le Brésil, les Etats membres de l'Union Européenne, etc. accueillent le Monténégro dans la communauté internationale.

Cependant, c'est l'attitude de la Serbie qui est particulièrement attendue en ce début du mois de juin 2006. De façon relativement surprenante étant donnés les agissements passés de Belgrade concernant les indépendances des anciennes républiques yougoslaves³¹, la Serbie va reconnaitre la République du Monténégro dès le 15 juin 2006, marquant un espoir de normalisation rapide des relations serbo-monténégrines. Sur la question, l'influence de l'Union Européenne semble non négligeable. En effet, le 3 mai 2006, deux semaines avant le référendum, l'UE a annoncé la suspension des négociations sur l'accord de stabilisation et d'association (ASA) ouvertes en 2005 avec la Serbie et Monténégro sous prétexte du manque de soutien serbe au Tribunal pénal international

³¹ En complément, voir la décision n°II-U, 122/91 du 9 octobre 1991 de la Cour constitutionnelle yougoslave.

²⁹ « La constitution du Monténégro de 1992 pouvait être interprétée de deux façons distinctes : soit le changement de statut devait être obligatoire dès la proclamation des résultats du référendum sur le fondement de l'article 2, soit il ne l'était qu'après un vote de l'Assemblée à la majorité des deux tiers sur le fondement de l'article 119, l'accession à l'indépendance étant assimilée à une révision de la constitution ». Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro ... », art.cité, p.172

³⁰ OSCE/ODIHR, "Republic of Montenegro ...", art. cité, p 1.

pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)³². Toutefois, il semble indéniable que cette décision ait eu un impact décisif sur le vote monténégrin et sur les agissements de Belgrade dès juin 2006³³.

L'entrée du Monténégro dans la communauté internationale s'est donc passée sans encombre, entre soutien européen et espoir de normalisation avec la Serbie. Les négociations concernant le régime de succession peuvent donc s'ouvrir sous les meilleurs auspices.

b. La mise en place du régime de succession :

Le régime de la succession de la RFY, au regard du droit international a été réglé de manière explicite par les parties au lendemain de la proclamation d'indépendance du 3 juin 2006. L'article 60 de la constitution de Serbie et Monténégro de 2003 ne peut être plus clair et dispose que « dans le cas du retrait de l'État du Monténégro de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, les documents internationaux relatifs à la République Fédérale de Yougoslavie, en particulier la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, se rapporteraient et seraient intégralement applicables à l'État de Serbie en tant que successeur. L'État membre qui use de son droit de se retirer n'hérite pas du droit à la personnalité internationale et juridique³⁴ ». Dès lors, la Serbie, en tant que successeur désigné, prend la suite de la RFY au niveau international ce qui a plusieurs conséquences. En effet, la Serbie doit maintenant assumer seule devant le TPIY les poursuites engagées contre l'Etat de Serbie et Monténégro après les conflits du début des années 1990 et le Monténégro doit fournir un effort important de ratification des traités d'adhésion aux organisations internationales dont il n'est plus de facto membre.

Le 5 juin 2006, les autorités monténégrines déposent la candidature de Podgorica à l'ONU. Une semaine plus tard, le Monténégro est acclamé comme 192^{ème} membre de l'organisation. Le 6 juin, le pays frappe à la porte du Conseil de l'Europe. Le 21 juin, il est admis à l'OSCE. Le 18 janvier 2007, le Monténégro devient le 185^{ème} membre du FMI. En ce qui concerne l'Union Européenne, moteur de l'indépendance monténégrine, les négociations sur l'ASA reprennent dès la déclaration d'indépendance , n'étant que très peu perturbées par le processus d'accession à l'indépendance du fait de la « twin track

³² Commission of the European Union, "Serbia 2006 Progress Report", Brussels, 08/11/2006, SEC(2006) 1389.

³³ OSCE/ODIHR, "Referendum Observation Mission, Final Report", Warsaw, 4 août 2006, p.10

³⁴ « Charte constitutionnelle de l'Union d'Etats de Serbie et Monténégro », 4 février 2003, article 60. Disponible en français sur [http://mjp.univ-perp.fr/constit/yu.htm].

approach » menée par Bruxelles avec la Serbie et le Monténégro. Dès juin 2006, Podgorica, dans sa « *stratégie nationale de sécurité*³⁵ », fait de l'entrée à l'OTAN un objectif primordial. En décembre 2006, en même temps que la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro rejoint le Partenariat Pour la Paix (PPP) de l'Alliance.

Début 2007, Podgorica achève donc son marathon et entre de plein pied dans la « communauté des Nations », étant reconnue par tous et membre de la plupart des grandes organisations internationales. Cependant les conséquences régionales à court terme de l'indépendance du pays ne sont pas encore claires et sont surtout loin d'être effacées.

II) <u>Un processus national, des conséquences régionales :</u>

Au lendemain de la proclamation de l'indépendance monténégrine, les conséquences sur une région à l'équilibre aussi fragile que les Balkans font débat. Certains craignent un précédent négatif pour la péninsule mais aussi un appel lancé aux indépendantistes partout en Europe (a). D'autres y voient au contraire la fin de la crise balkanique et une source d'apaisement pour une région qui n'a pas été épargnée par les conflits (b). Quoiqu'il en soit, les effets se font et se feront encore sentir à moyen terme et ne sont pas tous susceptibles d'être appréhendés de façon sérieuse.

a. Une région partagée entre craintes et appréhensions :

Comme le dit Julien Cazala, maitre de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, « on peut redouter que ce processus [d'indépendance] n'avive les séparatismes serbes en Bosnie, albanophones au Kosovo ou hongrois en Vojvodine. L'indépendance du Monténégro ne constituerait ainsi qu'une étape supplémentaire mais pas ultime de l'éclatement des Balkans³⁶ ». Il y a donc pour certains penseurs un effet négatif à attendre de l'indépendance monténégrine.

³⁵ Government of Montenegro, "Strategy of National Security of Montenegro", juin 2006, introduction. Disponible sur [http://merln.ndu.edu/whitepapers/montenegro2006.pdf]

³⁶ Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro ... », art.cité, p.177

En effet, ces événements pourraient avoir une résonnance au-delà même des Balkans. Il semble exister un risque fort de séparatisme dans certaines régions d'Europe et le précédent monténégrin pourrait servir de modèle pour les indépendantistes de Transnistrie, du Haut-Karabagh, d'Ossétie du sud ou d'Abkhazie entre autres.

Seulement les réalités géopolitiques sont bien différentes de celles de la Serbie et du Monténégro. L'absence d'accord entre les entités se séparant, l'absence de liens diplomatiques sains après la sécession et surtout l'absence de soutien d'une entité supranationale comme l'Union Européenne ou l'ONU pourrait conduire à un échec retentissant de la séparation et amener à une profonde déstabilisation dans les Balkans et dans le Caucase notamment, sous prétexte du précédent monténégrin.

C'est ce qu'un auteur comme Rick Fawn, de l'Université St Andrews en Ecosse, qualifie de « Montenegro effect » négatif³⁷. Cet « effet papillon » de l'indépendance monténégrine joue sur plusieurs fronts. Pour Fawn, la sécession de Podgorica et celle prévue de Pristina va lancer un défi aux autorités de la Republika Srpska qui pourront alors remettre en cause leur statut au sein de la Bosnie. De plus, pour l'universitaire, la Serbie va avoir très vite la chance de jouer la carte « Republika Srpska », poussant la minorité serbe à la sécession pour effrayer et empêcher l'indépendance du Kosovo même si cela semble peu probable et risque de s'avérer inutile étant donné l'avancement de l'indépendance du Kosovo fin 2006. Etant données les pressions séparatistes historiques ou récentes en Transnistrie, Abkhazie, Haut-Karabagh et Ossétie du Sud, Fawn dénonce l'usage du « précédent ». Cet usage pourrait passer par le canal du référendum. Les leaders indépendantistes clament déjà haut et fort à l'été 2006 la possibilité d'organiser de tels référendums chez eux. Le leader abkhaze, Sergei Bagapsh à même utilisé le terme « précédent monténégrin » en parlant de ce type de consultation. De plus, Rick Fawn met en garde contre le « double standard » des organisations internationales qui pourrait se révéler dangereux. En effet, si le référendum a été appuyé et reconnu au Monténégro, il ne le sera dans aucun de ces « de facto state ». Ce refus international ne fera « qu'accroitre le combat pour l'indépendance dans ses régions³⁸ » et se révélera alors contreproductif.

³⁷ Sur le sujet : Fawn, Rick, "The Kosovo and ... ", art.cité, pp. 269-294

³⁸ Fawn, Rick, "The Kosovo and ... ", art.cité, p. 275.

Mais ces risques d'effet négatif s'avèrent sans doute faibles et quelque peu exagérés au regard, quatre ans plus tard, de la situation notamment en Bosnie. Seule la « guerre des cinq jours » entre Géorgie et Russie et la responsabilité des indépendantistes du Caucase russe après les attentats de Moscou de mars 2010 nous rappellent l'instabilité de la région. Mais nous doutons que cela soit une conséquence négative directe de l'indépendance monténégrine. Au contraire, nous préférons mettre l'accent sur les avancées dans la région qui ressortent au lendemain de la sécession de Podgorica.

b. La réussite monténégrine et les effets régionaux positifs :

Sans vouloir tomber dans l'angélisme ou l'excès de naïveté, on se doit de reconnaitre que l'accession à l'indépendance du Monténégro est dans l'ensemble un modèle pour les Balkans et toute l'Europe, attestant de la possibilité d'une séparation sans heurts dans une région pourtant réputée difficile. Les conséquences positives qui en découlent directement sont nombreuses.

La sécession de Podgorica marque tout d'abord la réussite du « monitoring » international et le succès des organisations internationales impliquées dans le processus. C'est notamment le cas de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE qui ont participé à l'établissement des règles du référendum et ont assuré le bon déroulement de ce dernier.

Le rôle joué par la Serbie est aussi positif. Le fait d'avoir un accord des deux entités préalable à la séparation et la reconnaissance très rapide par Belgrade de l'indépendance du Monténégro a permis le maintien de liens diplomatiques durant tout le processus et a assuré la pacification de la sécession, fait assez rare pour être souligné. En outre, l'action de l'Union Européenne sur la Serbie, comme moteur de développement et objectif à moyen terme, a considérablement favorisé l'accession à l'indépendance (cf : supra) et donne bon espoir, en 2006, d'une résolution équivalente de la situation au Kosovo et semble être en mesure d'empêcher une action serbe en Republika Srpska comme craint plus haut.

Enfin, c'est aussi et avant tout le succès du référendum comme moyen de sécession. Le signal le plus fort envoyé aux indépendantistes européens semble donc être avant tout celui de l'utilité et de la légitimité d'une consultation populaire organisée et contrôlée à la fois par les autorités des deux entités se séparant mais aussi par les entités supranationales engagées dans le processus.

Les conséquences pour la région sont donc sans nul doute majoritairement positives³⁹.

Conclusion: Le premier pas engagé par le Monténégro pour son intégration dans la communauté internationale est évidemment celui de son indépendance. Cette séparation de Belgrade semblait déjà être marquée dès les années 1997-2003 mais est passé à la vitesse supérieure après la fin du moratoire mis en place par l'accord de Belgrade de 2002. Le cadre juridique, les exigences internationales et le soutien de la « communauté des Nations » ont fait de ce référendum et de cette proclamation d'indépendance un franc succès qui a eu de nombreuses conséquences dans la région et au-delà. Si certains redoutent dès 2006, sinon un nouvel embrasement de la région, au moins une déstabilisation, nous nous devons de voir dans cette sécession réussie des signes encourageants pour les Balkans et pour la résolution pacifique des indépendances à travers l'Europe et le Monde.

Une autre étape attend donc maintenant le Monténégro, son entrée de plein pied dans la communauté internationale, via l'accession aux différentes organisations internationales et régionales.

³⁹ Ce que ne refuse pas Rick Fawn dans son article.

CHAPITRE 2 : LE MONTENEGRO DANS LA « COMMUNAUTE DES NATIONS » :

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, les 55.5% de vote en faveur de l'indépendance du Monténégro lors du référendum sur la sécession du 21 mai 2006 font entrer le pays de plain-pied dans la communauté internationale. Cependant, l'indépendance n'est qu'une première étape, qui doit être complétée par l'entrée dans le « concert des Nations ». Et cette intégration passe par deux canaux principaux. Le premier est sans nul doute l'accession au statut de membre des grandes organisations internationales, tandis que le second concerne une intégration régionale accrue. Les deux amènent à la reconnaissance et à la crédibilité internationales, permettant à l'Etat de faire valoir ses positions et ses objectifs dans un environnement géopolitique serein et constructif.

Pour le Monténégro, l'intégration est différente selon les organisations internationales. L'intégration euro-atlantique est par exemple d'une importance capitale. Il indéniable que la relation qu'entretient Podgorica avec Bruxelles – quartier général de l'Alliance et siège de l'Union Européenne – mérite une attention toute particulière. En effet, l'UE a été l'un des moteurs principaux de la sécession monténégrine et un des acteurs essentiels de la réussite de cette émancipation. En parallèle, l'adhésion à l'OTAN a très vite été un objectif avoué par les autorités monténégrines ⁴⁰, influençant grandement les orientations politiques, stratégiques et sécuritaires d'un Etat qui penche à l'Ouest et tente ainsi d'acquérir un fort crédit auprès des leaders occidentaux.

D'autres organisations internationales importantes ont également joué un rôle de premier plan dans la stabilisation du Monténégro et dans la réussite de son indépendance. Il s'agit entre autres du Conseil de l'Europe, de l'ONU ou de l'OSCE.

Au niveau régional, Podgorica a joué la carte de la diplomatie et de l'intégration très tôt après son indépendance. En témoignent les relations bilatérales entretenues avec la Serbie dès juin 2006, ou la participation aux organisations régionales, tant économiques que culturelles, etc. (SECI, JJI, ...).

 $^{^{40}}$ Government of Montenegro, "Strategy of National Security ...", art.cité, introduction.

L'enjeu est donc de voir comment, après une indépendance obtenue dans des conditions certes favorables mais particulières, le Monténégro a réussi son intégration dans la communauté internationale. Quelles relations le pays entretient-il avec les différentes organisations internationales? Comment se déroule son intégration régionale? Quels sont les défis qui semblent s'imposer?

Il sera évidemment question dans une première section de l'intégration au niveau international. Cela nous conduira à étudier plus précisément les liens entre le Monténégro et l'Union Européenne ou l'OTAN avant de nous pencher, dans une seconde section sur les relations entre Podgorica et ses voisins des Balkans.

Section 1 : La volonté d'intégration euro-atlantique :

L'intégration euro-atlantique joue sur deux fronts principaux : l'accession au statut de membre de l'Union européenne d'une part (I) et de l'OTAN d'autre part (II). Le Monténégro entretient donc des relations particulières avec ces deux organisations qu'il convient d'étudier en détail. Il ne faut cependant pas oublier, dans un troisième temps, les autres grandes organisations internationales comme l'ONU, l'OSCE ou le Conseil de l'Europe qui jouent elles aussi un rôle majeur dans l'intégration de Podgorica à la communauté internationale (III).

I) <u>L'Union Européenne (UE) :</u>

L'Union Européenne entretient une relation particulière avec les Balkans occidentaux et notamment le Monténégro (a), ce qui explique en partie les actions prises par Bruxelles depuis l'indépendance du pays (b). Les autorités monténégrines ont, elles aussi, une politique très européiste qui favorise cette relation spéciale entre Podgorica et Bruxelles (c).

a. La politique européenne concernant le Monténégro :

L'une des particularités des Balkans, qui rend si délicate l'intégration européenne, est que « les entités étatiques s'y sont difficilement constituées 41 ». En effet, la région est une mosaïque ethnico-religieuse où se côtoient musulmans, catholiques, orthodoxes, juifs, Slaves et non Slaves, minorités nationales et minorités nomades, etc. Le facteur religieux conservant une place importante, les conflits se sont multipliés au cours des siècles passés et les derniers d'il y a vingt ans sont à peine cicatrisés. S'ajoute à cela des économies dévastées par la dépression post-communiste et la guerre. Il faut attendre 2000 pour voir des taux de croissance acceptables et aujourd'hui encore, les économies restent fragiles dans des pays comme le Monténégro ou la Bosnie-Herzégovine. En outre, les obstacles politiques à l'intégration européenne sont encore nombreux en 2010. Qu'il s'agisse du statut du Kosovo, de la consolidation bosnienne, du sursaut nationaliste serbe ou de la coopération avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), nombreux sont les barrages qui se dressent sur la route de l'Europe. Pourtant le besoin européen est fort et se fait sentir partout, qu'il s'agisse de volonté politique ou populaire, ou de nécessité budgétaire. L'Union Européenne ne ferme donc pas la porte à ses voisins balkaniques, loin de là, mais doit faire face à de nombreuses difficultés et de nombreuses craintes⁴².

Lorsqu'il s'agit d'indépendance comme ce fut le cas en 2006 au Monténégro, les souvenirs de 1991 reviennent vite à la surface et Bruxelles tente immédiatement de répondre à deux questions : « un Monténégro indépendant est-il source de conflit dans la région ? » et « l'indépendance de Podgorica pave-t-elle la voie aux trafics en tout genre à la porte de l'UE ? »⁴³. Les difficultés concernant les Balkans, ajoutées aux craintes d'une nouvelle indépendance, expliquent l'attitude timorée de l'Union Européenne sur la question monténégrine avant 2006. En effet, l'UE a multiplié les obstacles devant une possible indépendance monténégrine. C'est elle qui estime en 1991 que ce qui subsiste de la RFSY doit être conservé – bien qu'en réalité rien ne reste! – ; c'est encore elle qui pousse à la création de l'Etat commun en 2002-2003 même si cela doit relever de la fiction

⁴¹ Gaspard, Michel, « Les élargissements de l'Union dans les Balkans occidentaux : états des lieux et perspectives », Politique étrangère, 2007/2, Eté, p.428

⁴² Sur l'ambigüité balkanique : idem.

⁴³ International Crisis Group, "Montenegro's independence drive", Europe Report n°169, 7 Décembre 2005, pp.14-16

juridique; c'est encore et toujours elle qui repousse le référendum à deux reprises en 2002 puis 2005, etc. Cette attitude réactionnaire et timide de l'Union Européenne a même été contre-nature pour certains auteurs comme Paul Garde, experts des Balkans, qui accuse l'UE d'avoir pour l'occasion « pris le côté de ceux qui sont d'ordinaire ses pires ennemis, les nationalistes serbes⁴⁴ ». Devant l'inéluctable référendum de 2006, l'UE se doit de changer de position, pour ne pas favoriser ce qu'elle redoute le plus : l'éclatement total de ce résidu de Yougoslavie. Bruxelles va donc apporter son soutien conditionné au référendum et peser de tout son poids dans la balance pour apporter des garanties à la réussite de l'opération. Cela passe par l'exigence participative et majoritaire, ainsi que la mise en place de comités de surveillance et de négociation comme le RRC. C'est là un franc succès de l'UE qui, forcée à agir, aura su le faire avec raison, en se mettant en phase avec la volonté politique – et populaire – monténégrine et la crainte de l'implosion violente de l'ex-RFY.

Reconnaissant ce « besoin d'Europe » exprimé plus haut, l'Union Européenne met en avant une réelle politique balkanique et propose un fort soutien à l'européanisation dans la région. Cela explique que, malgré la timidité de sa réaction aux prémices de l'indépendantisme monténégrine, l'UE a su soutenir complètement l'action de Podgorica dès 2005 et la décision du référendum prise! Depuis juin 2006 et l'indépendance, les actions européennes au Monténégro semblent refléter ce soutien total.

b. Les actions de l'Union Européenne depuis 2006 :

Dans le cadre de sa politique pour les Balkans, comme soutien réel à l'européanisation, et étant donné le « besoin d'Europe » qui existe dans la péninsule balkanique, l'Union Européenne agit de façon concrète dans la région. Concernant le Monténégro, l'action européenne passe par une triple politique d'association, de suivi et d'aide économique pour le développement du nouvel Etat.

La première action européenne en la matière consiste en la signature et la ratification d'un Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) avec les autorités de Podgorica. Comme l'explique la Commission Européenne, « le processus de stabilisation et d'association est la politique de l'Union européenne à l'égard des Balkans occidentaux [dont le Monténégro fait partie] en vue de l'intégration européenne. Les pays des Balkans

⁴⁴ Garde, Paul, « Le Monténégro prend le large », Politique Internationale, 2006-112, p.116

occidentaux sont engagés dans un partenariat progressif ayant pour but la stabilisation de la région et l'établissement à terme d'une zone de libre-échange. Le partenariat établit des objectifs politiques et économiques communs bien que l'évaluation sur les progrès réalisés soit basée sur les mérites propres à chaque pays. Des instruments contractuels, économiques et financiers supportent sa réalisation par l'appui aux réformes et au processus de transition⁴⁵ ». Avant l'entrée en vigueur d'un tel ASA, l'Etat bénéficie d'un accord intérimaire sur le commerce. Le Monténégro a obtenu le sien en décembre 2007 et celui-ci sera en vigueur jusqu'à la ratification de l'ASA par l'ensemble des Etats membres de l'Union⁴⁶. Après la ratification belge du 29 mars 2010, l'ASA signé le 15 octobre 2007 devrait entrer en vigueur au 1^{er} mai 2010⁴⁷. Ce dernier fixe pour objectif le renforcement du dialogue politique entre Podgorica et Bruxelles, le rapprochement des législations, le bon fonctionnement de l'économie de marché, le libre-échange et la coopération régionale. En outre, des principes généraux comme le respect des Droits de l'Homme, la coopération sans limite avec le TPIY ou le bon voisinage sont ajoutés. L'ASA stipule que l'association doit être achevée dans un délai de cinq ans, ce qui témoigne de la situation favorable du Monténégro quand on sait que le délai moyen est habituellement de dix ans⁴⁸!

Le partenariat entre l'UE et le Monténégro prévoit aussi un soutien financier important de la part des institutions européennes. Celui-ci passe tout d'abord par le programme IAP⁴⁹ (Instrument d'Aide de Préadhésion) pour 2007-2013. Cet instrument remplace le programme CARDS⁵⁰ (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation) qui valait pour la période 2000-2006. Ces programmes fournissent une aide non-remboursable aux pays concernés. CARDS a alloué plus de 2559.8 millions d'euros en six ans à la RFY puis Serbie et Monténégro, Kosovo inclus. L'IAP prévoit sur la période 2007-2010 une enveloppe globale de 131.3 millions d'euros pour le

⁴⁵ Voir [http://ec.europa.eu/enlargement/glossary/terms/sap_fr.htm]

⁴⁶ « Accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Journal officiel, L 345, 28 décembre 2007. ⁴⁷ Etat des ratifications de l'ASA. Voir

[[]http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_stabilisation_et_d%27association] 48 Assemblée Nationale, Commission des Affaires Etrangères, « Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Rapport n°1524, 18 mars 2009, p.14.

49 Voir [http://europa.eu/legislation_summaries/enlargement/western_balkans/r18014_fr.htm]

⁵⁰ Idem

Monténégro. En outre, la BEI (Banque Européenne d'Investissement), en collaboration avec la Commission européenne, aide les Etats pré-adhérents avec des prêts ou des dons. Depuis 1995, 3.1 milliards d'euros ont été alloués aux Balkans. En 2010, la BEI possède une enveloppe intéressante pour le Monténégro qui se voit débloquer 30 millions d'euros pour le renouvellement de son réseau routier et 27 millions d'euros pour la gestion de ses déchets⁵¹. Bien que ces sommes soient loin des 300 millions d'euros accordés à la Serbie ou à la Croatie, toutes proportions gardées, c'est une manne financière non négligeable qui s'offre au Monténégro.

Mais le suivi des réformes est sans doute la plus grande action européenne concernant le Monténégro. Le partenariat européen fixe des priorités qui concernent principalement le respect des critères de Copenhague définis en 1993⁵². Ces priorités sont des exigences politiques comme la démocratie, l'Etat de droit, les Droits de l'Homme, la coopération régionale, etc. Ce sont aussi des exigences économiques avec l'économie de marché et la libre concurrence. Enfin ce sont des normes européennes qui doivent être respectées comme le rapprochement vers les règles du marché intérieur, de la concurrence ou de « l'espace de liberté, de sécurité et de justice ». En outre, à très court terme, l'Union Européenne est très regardante concernant l'adoption d'une constitution, la réforme de la justice et autres priorités jugées essentielles.

L'Union Européenne a ainsi une réelle politique de soutien pour les Balkans qui s'applique parfaitement au cas monténégrin depuis 2006. Podgorica est donc encouragée et surveillée par Bruxelles et se doit de satisfaire aux exigences, ce qu'elle semble faire du mieux qu'elle peut.

Voir [http://www.bei.org/attachments/country/eib_factsheet_western_balkans_en.pdf]
 Sur les critères de Copenhague voir

[[]http://ec.europa.eu/enlargement/enlargement_process/accession_process/criteria/index_fr.htm]

c. La politique européenne de Podgorica :

Comme exprimé sur le site monténégrin des affaires étrangères, « Montenegro sees EU as the best framework for further implementation of overall reforms [and] adaptation to the European standards. [...] There is a wide consensus on the need for integration into EU⁵³ ». Les autorités monténégrines mettent donc tout en œuvre pour se rapprocher de l'Union Européenne, de « l'acquis communautaire » et des exigences de Bruxelles.

Depuis 2006, des directions, bureaux, secrétariats et autres fleurissent à Podgorica pour aider le pays dans la voie de l'Europe. C'est notamment le cas de la « *Direction pour l'Union Européenne* » ou du « *National Council for European Integration* » dont le but est de déterminer et d'aider à l'application de la stratégie du Monténégro pour une accession rapide à l'UE, notamment en encourageant les réformes institutionnelles. La création de ce type d'organe suit la logique d'intégration définie dans les 600 pages du « *National Program for Integration* ⁵⁴ » adopté en 2008 et valable jusqu'en 2012. Ce programme définit les orientations de Podgorica dans différents domaines intéressant Bruxelles et donne des objectifs clairs à atteindre. Les matières abordées sont celles que la Commission européenne prend en compte dans ses rapports annuels de progression. On retrouve cinq principaux chapitres sur les critères politiques, les critères économiques, la capacité à assumer le rôle de membre de l'Union, la réforme administrative et judiciaire et le respect de « l'acquis communautaire ».

Suite à cette mise en place de bureaux et secrétariats pour l'Europe, le Monténégro est annuellement suivi par la Commission européenne qui établit un rapport de progression sur chaque critère décrit plus haut⁵⁵. En 2009, Podgorica a été globalement félicitée pour sa gestion des problématiques politiques et économiques même si, comme nous le verrons dans la seconde partie, un travail conséquent reste à fournir. En ce qui concerne l'Union Européenne et le rapprochement de l'acquis communautaire, il convient de rentrer un peu plus dans les détails. Concernant le marché intérieur, la Commission est

-

⁵³ Voir le site du Ministry of Foreign Affairs [http://www.mip.gov.me/en/index.php/sector-for-eu-and-nato.html]

⁵⁴ Voir le « National Program for Integration » disponible en anglais sur le site du MIP [http://www.mip.gov.me/en/images/stories/download/EU/NPI_EN.pdf]

⁵⁵ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14 octobre 2009.

dithyrambique sur la progression de la libre circulation des personnes et des capitaux. En ce qui concerne la libre circulation des marchandises, les capacités administratives ne sont pas suffisantes, ne garantissant donc pas une sécurité suffisante. Sur des sujets comme la suppression des droits de douanes ou la libre concurrence, la Commission se veut positive mais réclame une amélioration franche du cadre légal afin de limiter la corruption, les trafics ou autres. Si l'éducation, les politiques sociales et la santé reçoivent un bon point, il en est tout autrement pour le respect de la propriété intellectuelle qui est jugée très faible. Lors de son analyse sectorielle, la Commission ne relève aucun point noir, excepté dans le domaine des transports et des médias où respectivement la sécurité et les infrastructures sont insuffisantes et où l'indépendance et la liberté d'expression semblent faire défaut. Mais le rapport de la Commission s'attarde surtout sur le rapprochement avec « l'espace de liberté, de sécurité et de justice ». Or si la politique de visa est correcte, il en va différemment de la lutte contre le blanchiment d'argent sale, les drogues voire même le terrorisme. La gestion des ressources policières est également montrée du doigt par Bruxelles.

Le Monténégro fait donc de nombreux efforts pour se conformer à « l'acquis communautaire » et pouvoir entrer dans « l'espace de liberté, de sécurité et de justice ». Mais ces efforts restent insuffisants aux yeux de Bruxelles, même si l'avancée du pays dans la voie de l'Europe est remarquable. Cela fera dire à de nombreux auteurs que « les réformes sont plus dirigées vers l'Europe que les citoyens⁵⁶ », un écueil que Podgorica doit éviter.

Le Monténégro connait donc une avancée conséquente dans son accession future au statut de membre de l'Union Européenne. Cependant, les difficultés internes que connaît Bruxelles (*cf.* : Traité de Lisbonne) et le travail restant à accomplir par Podgorica font que, malgré la réussite de la politique européenne des autorités et la volonté de l'UE, aucune intégration n'est envisageable à très court terme, beaucoup parlant avec optimisme de 2014-2015⁵⁷.

Mais l'intégration euro-atlantique ne se limite pas à l'Union Européenne et parallèlement, le Monténégro négocie son adhésion à l'Alliance Atlantique.

⁵⁶ Ryan, Barry J, "The EU's emergent security-first agenda: securing Albania and Montenegro", Security Dialogue, 2009, 40-311, p.9

⁵⁷ Garde, Paul, « Le Monténégro ... », art.cité, p.119

II) L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) :

L'intégration à l'OTAN est un objectif ancien pour les autorités monténégrines qui remontent à l'Etat commun de Serbie et Monténégro, puisque les premiers contacts entre Podgorica et l'Alliance se sont fait en 2003. Cette candidature à l'OTAN est un corollaire à la volonté d'accession à l'Union Européenne et il convient donc de voir dans un premier temps où en est le Monténégro dans le processus d'intégration (a) avant d'étudier le cadre et les domaines de la coopération entre Bruxelles et Podgorica (b).

a. L'avancement du processus d'adhésion :

L'accession du Monténégro au statut de membre de l'OTAN est en cours de négociation en 2010⁵⁸. Celles-ci ont débuté en 2003 et l'intégration complète est attendue pour 2012⁵⁹.

En juin 2003, l'Etat de Serbie et Monténégro candidate pour le Partenariat pour la Paix (PPP) de l'OTAN. Ce programme, mis en place en 1994, permet une coopération accrue entre les structures de l'Alliance et les pays partenaires désireux de se rapprocher de l'OTAN. Cela se traduit par un soutien individualisé, la mise en place de mécanismes permettant la coopération des forces nationales et atlantiques et un choix laissé au pays partenaire de ses propres priorités de coopération. Le PPP est donc la première étape vers l'intégration à l'Alliance.

La déclaration d'indépendance du Monténégro, le 3 juin 2006, va permettre une vraie accélération du processus. En effet, très vite, Podgorica va ouvrir une mission permanente auprès de l'OTAN à Bruxelles et dès le sommet de Riga de novembre 2006 le Monténégro est invité à participer au PPP. Dès le mois suivant le « *Document-Cadre du Partenariat pour la Paix* » sera signé. Dès lors, le « *Conseil pour le Partenariat pour la Paix* » est formé sous la direction du Premier Ministre Sturanovic. En avril 2007, le gouvernement monténégrin fait part à Bruxelles de son document de présentation concernant le PPP. Celui-ci « *décrit de façon détaillée les domaines de coopération auxquels le Monténégro a l'intention d'accorder la priorité en tant que pays du PPP, à*

⁵⁹ Voir le site OTAN/Monténégro [http://www.nato-montenegro.co.me/index.php?vijesti_id=247]. Traduction du monténégrin par Google.

⁵⁸ Sur le sujet voir le site du Ministry of Foreign Affairs [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Direction-for-NATO/]

savoir le développement des institutions et la réforme des forces armées, la politique et la stratégie de défense, le contrôle démocratique des forces armées, la formation et l'entraînement du personnel civil et militaire, le traitement des stocks d'armes et de munitions redondantes, et les activités de gestion des crises⁶⁰ ». Fin 2007, le ministre de la Défense, Boro Vucinic, a indiqué que le Monténégro allait accélérer le processus d'adhésion après le sommet de Bucarest prévu en avril 2008⁶¹. Ainsi, en janvier 2008, le Monténégro exprime officiellement sa volonté de rejoindre le programme d'« Individual Partnership Action Plan » (IPAP) et souhaite débuter dès que possible le « dialoque intensifié » (ID) avec l'OTAN ce qui sera approuvé par l'Alliance en février 2008. L'IPAP énonce clairement les objectifs et les priorités de la coopération. L'OTAN, à travers le « dialoque intensifié », coordonne l'action bilatérale et s'assure que les mécanismes mis en place correspondent directement aux priorités. C'est également en février 2008 que le Parlement monténégrin vote la « Law on Classified Information » qui est un préalable important pour obtenir le certificat d'accès à certaines informations protégées par l'OTAN. En avril 2008, un « Directorate for Protection of Classified Information » est créé au sein du Ministère de la Défense monténégrine, arguant de la bonne volonté du pays. Le 24 juin 2008, l'IPAP est présenté à Bruxelles et suite au bon avancement monténégrin, le pays est officiellement invité à rejoindre le « Membership Action Plan » (MAP) le 4 décembre 2009. Créé en 1999, le MAP est la dernière étape avant l'intégration complète. Le suivi, la coopération, les objectifs et les exigences sont accrus et l'Etat candidat doit à ce stade se conformer à la politique de l'Alliance. Début 2010, seuls deux pays font partis du MAP et sont donc éligibles pour l'ouverture des négociations sur l'adhésion : l'ancienne république yougoslave de Macédoine et le Monténégro. L'Albanie et la Croatie faisaient parties du programme avant leur intégration en 2009 et l'Ukraine, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie ont exprimé leur volonté de rejoindre le programme. La Serbie, elle, a mis entre parenthèse son accession à l'OTAN après avoir participé au PPP.

Le Monténégro connaît donc une progression rapide du processus d'adhésion à l'OTAN et possède une avance considérable sur ses voisins des Balkans qui lui permet d'espérer une intégration complète en 2012. L'indépendance semble donc avoir été la

⁶⁰ Sur les relations OTAN/Monténégro [http://www.nato.int/issues/nato-montenegro/index-f.html]

⁶¹ "Montenegro moving towards NATO membership", *B92*, 26 décembre 2007. Disponible sur [http://www.b92.net/eng/news/region-article.php?yyyy=2007&mm=12&dd=26&nav_id=46475]

solution pour avancer dans ce projet qui est un objectif avoué. Il est donc intéressant de voir pourquoi Podgorica souhaite tant se rapprocher de l'Alliance et comment joue la coopération entre les deux entités.

b. Le cadre de la coopération entre l'Alliance et Podgorica :

Il s'agit ici de comprendre pourquoi l'OTAN s'intéresse au Monténégro et surtout pourquoi Podgorica accorde tant d'importance à cet objectif d'une adhésion rapide à l'Alliance.

Comme expliqué noir sur blanc sur le site du Ministère des Affaires Etrangères, la premier raison en est le fait que « entry of Montenegro into NATO and development of relations with the Alliance, through the program Partnership for Peace and mechanisms within it, is a quarantee of stability and safety necessary to fulfill other strategic objectives of Montenegro, such as EU accession⁶² ». En effet, en rejoignant l'Alliance, le Monténégro entre dans un cadre sécuritaire bénéfique pour la mise en place de réformes démocratiques, sociales et économiques.

La doctrine de défense, présentée pour la période 2008-2015, met en avant les objectifs monténégrins de souveraineté, intégrité territoriale et protection de l'indépendance et fixe les moyens d'arriver à ces objectifs⁶³. Les autorités reconnaissent qu'avec le rôle croissant de l'Alliance dans les Balkans, la diminution des arsenaux militaires permet une diminution non négligeable de la menace militaire sur le pays. Cependant, l'instabilité dans les régions frontalières et les menaces internationales liées au terrorisme ou au crime organisé restent de réelles sources d'inquiétude pour le Monténégro. En conséquence, « the strategic defence goal of Montenegro is to develop integrated defence system, capable to defend and preserve independence, sovereignty and national territory⁶⁴ ». Pour ce faire, la politique monténégrine en la matière passera par la création d'un arsenal crédible, le soutien aux opérations de paix dans le monde, la

⁶² " l'entrée du Monténégro dans l'OTAN et le développement de ses liens avec l'Alliance, à travers le PPP et ses mécanismes, est une garantie de stabilité et de sécurité nécessaire pour remplir d'autres objectifs stratégiques du Monténégro comme l'accession à l'UE ». [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Directionfor-NATO/nato-membership.html]

⁶³ Government of Montenegro, Ministry of Defense, "Defense Strategy", Podgorica, 2008. Disponible sur le site du Ministère [http://www.gov.me/eng/odbrana/vijesti.php?akcija=rubrika&rubrika=260]

⁶⁴ "l'objectif de défense stratégique du Monténégro est de développer un système de défense intégré capable de défendre et de préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité du territoire national ». Ibid.

coopération avec les démocraties voisines et surtout l'accession à l'OTAN et l'Union Européenne.

Pour remplir ce dernier objectif et rejoindre dans les meilleurs délais les instances de l'Alliance, le Monténégro a mis en place un Secrétariat pour l'OTAN au sein du Ministère des Affaires Etrangères. Ce Secrétariat « has, as its main objective, the improvement of relations with NATO and the member countries of the Alliance which are in the process of integration⁶⁵ ». Un tel organe est extrêmement important pour assurer la continuité du dialogue avec l'OTAN. Il a également pour mandat la réalisation d'études et d'analyses du pays pour le compte de l'Alliance et doit mettre en œuvre tout programme ou projet en lien avec l'Alliance. En outre, le Secrétariat est l'interlocuteur privilégié de l'OTAN et coordonne l'accès aux informations pour les différents Ministères.

Selon l'OTAN, « le Monténégro a entrepris un vaste programme de réformes structurelles et institutionnelles. Les instruments mis à sa disposition dans le cadre du Partenariat pour la Paix (PPP) peuvent grandement l'aider à mener à bien ce processus⁶⁶ ». La coopération concerne principalement les réformes institutionnelles, démocratiques et de défense. Dans le domaine de la sécurité, le Monténégro souhaite participer à des opérations en partenariat avec l'Alliance. Le pays prend part à des entraînements et des exercices en lien avec l'OTAN et a proposé une aide en armes et munitions en Afghanistan. Au niveau de la réforme de la défense, point important de la coopération, l'Alliance s'assure du contrôle démocratique des forces armées dans le pays et met tout en œuvre pour éliminer les stocks d'armes obsolètes et de mines anti-personnel. Mais la coopération touche aussi d'autres domaines comme l'accès à l'information, les plans d'urgence civils ou les sciences et l'environnement.

L'OTAN a besoin d'un Monténégro stable dans la région afin d'éliminer tous risque de conflits aux portes de l'Europe. L'intégration dans les structures de l'Alliance est une garantie de réforme démocratique, de gestion des forces armées et de contrôle des décisions qui apporte tant à l'OTAN qu'au Monténégro, assurant stabilité et démocratisation.

-

⁶⁵ " a, comme objectif principal, l'amélioration des relations avec l'OTAN et les pays membres de l'Alliance qui sont dans le processus d'adhésion ». [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Direction-for-NATO/about-the-direction-for-nato.html]

⁶⁶ Voir [http://www.nato.int/issues/nato-montenegro/index-f.html]

Le deuxième volet de l'intégration euro-atlantique est sans doute le plus abouti. En effet, le Monténégro a su accélérer le processus d'adhésion à l'OTAN depuis son indépendance en 2006 et peut espérer une intégration totale en 2012. En outre, la volonté d'intégration, qui est un des objectifs principaux du nouveau Monténégro indépendant, semble également partagée par l'Alliance.

Mais le Monténégro a aussi entamé, dès 2006, d'autres négociations plus rapides et plus simples pour devenir membre d'autres organisations internationales majeures qui assurent également son entrée dans la « communauté internationale ».

III) L'intégration aux autres organisations internationales majeures

Depuis son indépendance en juin 2006, le Monténégro a du effectuer un marathon de négociations, de signatures et de ratifications en vue de devenir membre – ou redevenir si l'Etat de Serbie et Monténégro était auparavant membre – de nombreuses organisations internationales. Il convient, successivement, d'étudier de plus près trois d'entre elles : l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et enfin le Conseil de l'Europe (COE).

a. L'Organisation des Nations Unies (ONU) :

Indépendant le 3 juin 2006, le Monténégro prend une première mesure importante en candidatant à l'ONU seulement deux jours plus tard, le 5 juin. Suite à l'avis favorable rendu par le Conseil de Sécurité le 22 juin, le Monténégro est acclamé comme 192^{ème} membre des Nations Unies le 28 juin 2006 lors de la session de l'Assemblée Générale à New York.

Immédiatement, les autorités de Podgorica s'empressent de nommer des représentants auprès de l'ONU à New York mais aussi à Genève et à Vienne et deviennent membre de presque toutes les institutions et programmes du système onusien. Jouant sur la clause qui prévoit que la qualité de membre de l'ONU ouvre droit à devenir membre des institutions spécialisées, c'est ainsi que le Monténégro a intégré l'OMS et Interpol en septembre 2006, l'AIEA en octobre 2006 et l'UNESCO en mars 2007 par exemple.

Podgorica a également très rapidement signé de nombreuses conventions régies par l'ONU ou ses agences concernant entre autres les droits des réfugiés, le désarmement, l'éducation ou les Droits de l'Homme, etc.

Le Monténégro est donc, à travers sa participation à de nombreuses actions dans le cadre des Nations Unies, non seulement un bénéficiaire de nombreux programmes notamment concernant le développement et la coopération, mais aussi un acteur non négligeable du système onusien. A ce titre, Podgorica réclame aujourd'hui un rôle de plus en plus important, en atteste par exemple sa candidature au Conseil de Sécurité pour 2026-2027 et au Conseil des Droits de l'Homme pour 2012-2015.

L'intégration au sein des Nations Unies a donc été relativement simple pour le Monténégro. Cela est sans nul doute dû au fait que l'indépendance monténégrine s'est passé de façon calme et avec le soutien international. Ainsi, aucun des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, qui possède un droit de veto sur les décisions de ce Conseil, n'a joué de son pouvoir pour bloquer la nomination du Monténégro. De plus, le choix de rallier l'immense majorité des institutions spécialisées s'est révélé payant puisque désormais le Monténégro semble bénéficier d'un rôle politique bien plus important que ce qu'il n'aurait pu espérer sans intégration dans le système onusien.

b. <u>L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) :</u>

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE, ex-CSCE) créée en 1975 à Helsinki et renommée en 1995 est une organisation internationale de premier plan qui a pour but principal de favoriser le dialogue entre Est et Ouest en pleine Guerre Froide. Plus grande organisation régionale sur la sécurité au monde, elle regroupe 56 pays et 19 missions. Etant donnée l'absence de forces armées intégrées à l'OSCE, l'organisation joue principalement un rôle de surveillance, de prévention des conflits et de gestion de crises en Europe. Au lendemain de la chute du Rideau de Fer, la gestion de l'éclatement de la Yougoslavie a été une des missions principale de l'OSCE qui garde donc aujourd'hui encore un œil attentif sur le développement de la région.

Le Monténégro a candidaté à l'OSCE en même temps qu'aux Nations Unies, le 5 juin 2006, deux jours après son indépendance. Le 22 juin, l'Assemblée Parlementaire reconnaît Podgorica comme 56^{ème} membre ce qui fait de l'OSCE la première organisation internationale rejointe par le Monténégro indépendant. Le 1^{er} septembre 2006, le Premier

Ministre Djukanovic signe l'Acte Final d'Helsinki, conférant ainsi la participation totale et complète de Podgorica à l'organisation. Dès le 17 octobre 2006, une représentation permanente auprès de l'OSCE et de l'ONU est ouverte à Vienne, en Autriche, afin de permettre la bonne coopération entre le Monténégro et toutes les organisations internationales sur place. Le Monténégro peut donc ainsi s'appuyer sur les programmes mis en place par l'OSCE pour ses réformes judiciaires, policières et démocratiques. Le Monténégro apparaît alors comme un partenaire crédible en se conformant aux volontés de l'organisation et en faisant de nombreux efforts de réforme.

L'OSCE joue un rôle actif dans le pays en transformant dès 2006 son « Bureau à Podgorica » en « Mission de l'OSCE auprès du Monténégro ». Son mandat fut également changé pour répondre aux nouveaux besoins du pays. Désormais, comme défini par l'OSCE, son rôle « [is to] promote the implementation of OSCE principles in all three of its dimensions: the human, politico-military, economic and environmental aspects of security and stability; facilitate contacts, co-ordinate activities and promote information exchange with the OSCE institutions; establish and maintain contacts with local authorities, universities, research institutions and non-governmental organizations⁶⁷ ». Le 24 octobre 2006, le Mémorandum sur la Mission de l'OSCE auprès du Monténégro fut signé et adopté par le Ministre des Affaires Etrangères Miodrag Vlahovic et le Secrétaire Général de l'organisation. Dans ce cadre là, le Ministère des Affaires Etrangères stipule que le « Montenegro extremely appreciates the presence of OSCE Mission in Podgorica, which is of a multiple importance for the realization of Montenegrin strategic and national [as well as] foreign and overall interests⁶⁸ », précisant que le pays continuera sa coopération avec l'organisation pour assurer les réformes basées sur la démocratie, l'Etat de droit et la transparence.

⁶⁷ "Promouvoir la mise en place des principes de l'OSCE dans ses trois dimensions : aspects humains, politico-militaires, économiques et environnementaux de la sécurité ; faciliter les contacts, coordonner les activités, promouvoir l'échange d'information avec les institutions de l'OSCE ; établir et maintenir des contacts avec les autorités locales, les universités, les centres de recherche et les ONG ». Voir la section OSCE du Ministry of Foreign Affairs [http://www.mip.gov.me/en/index.php/OSCE/activities-of-montenegro.html]

⁶⁸ « Le Monténégro apprécie la présence de la Mission de l'OSCE à Podgorica, qui est d'une importance capitale dans la réalisation des intérêts stratégiques, nationaux et internationaux du Monténégro. » OSCE Mission to Montenegro mandate. Disponible sur le site de l'OSCE [http://www.osce.org/montenegro/19700.html]

L'OSCE est donc un pilier de l'intégration du Monténégro à la communauté internationale. Son rôle semble majeur dans la poursuite des réformes internes et une fois encore un Monténégro stable est un impératif pour l'OSCE dans la région. Au final, l'intégration de Podgorica au sein de l'organisation s'est donc passée de façon consensuelle, à l'image de la séparation du pays avec la Serbie.

c. Le Conseil de l'Europe (COE):

Le Conseil de l'Europe (COE) est la plus vieille organisation paneuropéenne. Fondé en 1949, il a pour objectif d'instaurer et de développer les principes démocratiques sur le vieux continent, au travers notamment de la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950. Le COE regroupe 47 Etats dont certains non européens ont le statut d'observateurs (Canada, USA, Japon, etc.) et sa mission principale est « la recherche de solutions communes aux principaux problèmes : terrorisme, criminalité organisée et corruption, cybercriminalité, bioéthique et clonage, racisme et préjugés, violences à l'égard des femmes et des enfants, et traite des êtres humains⁶⁹ ». Pour ces raisons, le COE est évidemment engagé dans la région balkanique.

Le Monténégro est devenu membre du Conseil de l'Europe relativement tard. En effet, ce n'est que le 11 mai 2007, presque un an après l'indépendance, que le pays a accédé au statut de 47ème membre du COE. Dès lors, les autorités monténégrines ont pu signer et ratifier 49 conventions et protocoles majeurs. Très rapidement, le Monténégro a institutionnalisé ses relations avec le Conseil par deux biais. Il a d'abord nommé un chargé d'affaires auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg qui est devenu Ambassadeur en décembre 2007, mais le pays a aussi adopté un « Plan d'Action pour la Coopération avec le Conseil de l'Europe » dès janvier 2008 afin de se conformer aux nouvelles obligations qui découlent de son statut de membre du COE. « The purpose of the Action Plan is to serve as a practical tool, a framework for parties [...] in order to provide them with support in development and preparation of adequate measures and instruments for the cooperation with the COE⁷⁰ ». Pour accompagner ce plan, qui n'en reste pas moins interne au Monténégro, et poursuivre la coopération avec le Conseil, le pays s'est investi dans les

⁶⁹ Voir les objectifs du Conseil de l'Europe [http://www.coe.int/aboutcoe/index.asp?page=nosobjectifs&l=fr]
⁷⁰ « *L'objectif du Plan d'Action est de servir d'outil et de cadre pour leur apporter le soutien nécessaire au développement et à la préparation des mesures et instruments adéquats pour la coopération avec le COE ».* Section Conseil de l'Europe du Ministry of Foreign Affairs [http://www.mip.gov.me/en/index.php/CoE/montenegro-and-the-council-of-europe.html]

institutions et les activités du COE. Ainsi, Podgorica assume pleinement sa contribution au budget de l'organisation et a rejoint la Banque de Développement du COE dès novembre 2007. Peu après l'accession au Conseil, le Monténégro s'est vu offrir un siège à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Nebojsa Vucinic est donc devenu le premier juge monténégrin à siéger dans cette institution. En parallèle, Podgorica a obtenu une représentation à l'Assemblée Parlementaire du Conseil (PACE) dès la session de juin 2007 et a rejoint un certain nombre de comités comme l'ECRI, qui lutte contre le racisme et l'intolérance, ou le « *Groupe d'Etats contre la Corruption* » (GRECO). Les autorités monténégrines ont également ratifié nombres de conventions portées par le Conseil de l'Europe. C'est notamment le cas de la « *Convention pour la Protection des Minorités Nationales* » ou la « *Charte Européenne des Langues Régionales et Minoritaires* » qui sont particulièrement importantes pour le pays et marquent la volonté du Monténégro de se conformer au COE, augmentant d'autant sa crédibilité sur la scène internationale.

Podgorica a également rejoint la Commission de Venise, organe majeur du Conseil, dès le 6 juin 2006, donc bien avant le COE en lui-même. La Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise) avait déjà été d'une influence remarquable sur le référendum et le processus d'indépendance comme décrit précédemment (cf : Chapitre 1). Le Monténégro coopérera également très franchement avec la Commission lors des négociations internes sur la nouvelle Constitution. De nombreuses propositions de la Commission seront ainsi reprises dans le texte final (cf : Partie 2).

Mais, si le Monténégro est a fortiori actif au sein du COE, le Conseil de l'Europe l'est également au Monténégro. Dès juin 2007, la « Représentation du Conseil à Podgorica » devient le « Bureau du Conseil de l'Europe au Monténégro » et voit ses prérogatives accentuées. Désormais, le Bureau est actif dans de nombreux domaines comme la réforme judiciaire, administrative et policière, le système carcéral, l'éducation et les médias, la lutte contre les trafics et le crime organisé, etc.

Là encore, au même titre que pour les Nations-Unies ou l'OSCE, l'intégration du Monténégro s'est fait de manière consensuelle, sans aucun doute grâce à la bonne volonté et à la coopération de Podgorica et au soutien sans faille des organisations.

Concernant les organisations financières internationales, le Monténégro a connu quelques difficultés pour devenir membre⁷¹. En effet, le régime de succession, confirmé par l'accord entre Belgrade et Podgorica de juillet 2006⁷², oblige le Monténégro à postuler à nouveau après son indépendance à toutes organisations internationales financières. Ce n'est donc que le 18 janvier 2007 que Podgorica rejoindra le Fonds Monétaire International (FMI). En ce qui concerne l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Monténégro est candidat et observateur depuis 2004 sans être aujourd'hui encore membre.

De part sa séparation pacifique et consensuelle d'avec la Serbie, le Monténégro a connu une accession relativement facile aux organisations majeures, a signé et ratifié de nombreuses conventions garantissant ses engagements et donc sa stabilité et sa crédibilité et semble donc faire partie de la communauté internationale, quatre ans après le référendum.

Pour pouvoir confirmer cette affirmation, le Monténégro doit encore être reconnu et intégré sur la scène régionale, par la conduite de bonnes relations à la fois bilatérales et multilatérales avec ses voisins des Balkans.

Section 2 : L'obligation d'intégration régionale :

En 2006, au moment de l'indépendance de Podgorica, l'ex-Yougoslavie est une zone encore traumatisée par les guerres du début et de la fin des années 1990. Si depuis 2000 la croissance économique est repartie, l'équilibre dans la région reste instable. Une nouvelle indépendance comme c'est le cas avec le Monténégro est donc un facteur de risque qui doit être pris en compte. La capacité de Podgorica à gérer ce risque et à s'inscrire dans la stabilité sera le facteur principal de son intégration dans la communauté internationale. Or, cette stabilité s'acquiert par l'intégration régionale malgré les risques

⁷¹ Sur le sujet, voir : Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro ... », art.cité, p.176.

⁷² "Agreement between the Republic of Serbia and the Republic of Montenegro on regulation of membership in international financial organizations and division of financial rights and liabilities ». Ibid.

(I) et se matérialise par des relations à la fois bilatérales (II) et multilatérales (III) avec les voisins de la région.

I) <u>Enjeux et risques au lendemain de l'indépendance :</u>

A partir de 2006, on distingue deux périodes aux enjeux et risques régionaux très différents. Ces périodes sont délimitées par l'événement régional majeur après la sécession de Podgorica : l'indépendance du Kosovo et la reconnaissance internationale de Pristina. Il y a donc un avant et un après 2008 où les réalités ne sont pas les mêmes et où les enjeux sont bouleversés.

Au moment ou le Monténégro proclame son indépendance, en 2006, une question reste en suspens dans la région : quid du statut du Kosovo ? On sait que la Résolution 1244 de l'ONU prévoit une autonomie croissante de Pristina par rapport à Belgrade mais dans l'état actuel des choses, on sait surtout que la situation est intenable à long terme et que le Kosovo se dirige vers une indépendance inéluctable malgré les réticences des politiciens et citoyens serbes. La communauté internationale reconnait le besoin d'indépendance kosovar, mais, en 2006, l'une des conditions de cette indépendance tombe. En effet, pendant longtemps, certains ont pensé qu'un Monténégro dans le giron serbe pourrait servir de monnaie d'échange à un Kosovo indépendant, expliquant une fois encore les réticences internationales envers l'indépendance de Podgorica avant 2005-2006. Après le référendum de mai 2006, la seule monnaie d'échange qui subsiste doit être la Republika Srpska de Bosnie, comme cela est largement dit dans la presse serbe notamment. Or, de façon unanime pour la communauté internationale et l'Union Européenne en particulier, « il est impensable, [au nom de la démocratie], d'attribuer à un pareil territoire [créé en 1995, au lendemain de la guerre et après d'atroces épurations ethniques], le même droit à l'autodétermination qu'à des ensembles aux frontières préexistantes⁷³ » comme peuvent l'être le Monténégro ou le Kosovo.

On voit donc bien ici qu'avant 2008, c'est le « *Monténégro Effect* » qui, accompagné d'un nationalisme serbe sans borne, effraie la communauté internationale. Pour beaucoup, la réaction serbe à prévoir est le soutien à la sécession des populations serbes, du nord du Monténégro ou d'ailleurs dans la région. En outre, cet effet domino

⁷³ Garde, Paul, « Le Monténégro ... », art.cité, p.126

monténégrin pourrait pousser le Kosovo à agir unilatéralement de la même manière, réduisant à néant toutes les avancées consenties depuis 1999. On craint également qu'en ex-République yougoslave de Macédoine, la minorité albanaise soit, elle aussi, poussée au séparatisme.

Mais dès la fin 2006, on commence à se rendre compte que si les risques existent, ils sont mesurés et peut-être exagérés. Les progrès démocratiques et européens de la Bosnie sont un barrage sans doute suffisant à d'éventuelles tractations indépendantistes en Republika Srpska, surtout si l'on reconnait que, grâce à l'Histoire, aucune légitimité à la sécession ne pourra jamais être reconnue. En outre, les progrès consentis vers l'Union Européenne par la Macédoine, ainsi que le règlement progressif du cas kosovar, devraient résolument limiter les prises de risques des minorités albanaises qui auraient sans doute beaucoup plus à perdre qu'à gagner dans le processus.

De son côté, le nationalisme serbe, bien que réel, commence à perdre du terrain. Les contestations du référendum monténégrin par la minorité serbe sur place n'ont reçu qu'un écho minime à Belgrade et les Serbes réfléchissent de plus en plus en termes de réciprocité, ne voulant pas être exclus du Monténégro et refusant donc d'exclure les Monténégrins de Serbie. De plus, l'idéologie européenne semble prendre de l'ampleur et constitue une nouvelle barrière à l'action nationaliste.

Le 17 février 2008, Pristina proclame l'indépendance du Kosovo, conséquence inévitable d'un processus engagé dix ans auparavant. Nouvel élément de déstabilisation dans la région, il fait passer au second plan l'indépendance monténégrine de 2006. Les enjeux pour Podgorica se transforment alors. On ne craint plus le « *Montenegro Effect* » mais le « *Kosovo Effect* » et les autorités monténégrines vont devoir gérer habilement la situation pour se faire accepter dans la région et jouer le rôle de stabilisateur qu'elles recherchent.

Le premier écueil à éviter est celui de la reconnaissance ou non du Kosovo. Djukanovic sera clair là-dessus : refusant de céder aux pressions albanaises et serbes dans le pays, il « *suivra attentivement les recommandations de l'Union Européenne*⁷⁴ ». Cette attitude peut paraître timorée et hypocrite mais c'est sans doute la meilleure que Djukanovic put prendre. Céder à l'une ou l'autre des minorités aurait signifié l'éclatement

-

⁷⁴ Lasserre, Isabelle, « Entretien avec Milo Djukanovic, Le Miracle Monténégrin », Politique Internationale, 2008, p. 279

de l'unité ethnique du pays et peut-être même la rupture diplomatique avec Belgrade ou Tirana. Djukanovic en appelle donc au réalisme serbe et réitère sa volonté d'un Kosovo indépendant de Belgrade tout en attendant le 9 octobre 2008 pour reconnaitre officiellement le pays⁷⁵, avec la Macédoine et après la majorité des membres de l'UE.

Mais après 2008, les risques semblent se dissiper et la région peut envisager un peu plus de stabilité. En 2008, aux élections présidentielles et législatives en Serbie, Boris Tadic et son parti pro-européen sont sortis majoritaires des urnes⁷⁶, mettant un nouveau coup d'arrêt au nationalisme serbe et permettant d'envisager à court terme de bonnes relations de voisinages en ex-Yougoslavie et une péninsule balkanique en marche vers l'Union Européenne. Le Monténégro saura en profiter.

II) <u>Le « bon voisinage », clé d'une intégration réussie :</u>

Outre l'intégration internationale, l'autre priorité monténégrine en termes de politique étrangère est la conduite de relations de bon voisinage avec ses voisins des Balkans. Etant donné le passé conflictuel que Podgorica, de par ses liens avec Belgrade mais aussi de sa propre initiative, a pu entretenir avec certains pays frontaliers⁷⁷, nous comprenons très facilement la difficulté et l'enjeu que représentent des relations de bon voisinage aujourd'hui. Comprenant que la stabilité politique, sociale et économique, ainsi que l'espoir d'intégration dans la communauté internationale ne peut se faire que dans une région stable, le Monténégro semble donc tout mettre en œuvre depuis 2006 pour porter les Balkans vers cette stabilité et cette intégration. C'est aujourd'hui «certainement l'Etat de la région qui entretient les meilleures relations avec ses voisins ⁷⁸ ».

⁷⁵ Dérens, Jean François, « Reconnaissance du Kosovo par le Monténégro et la Macédoine », RFI, 11 octobre 2008. Disponible sur [http://www.rfi.fr/actufr/articles/106/article_73376.asp]

⁷⁶ Sur l'élection présidentielle de 2008, voir

[[]http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_serbe_de_2008]. Sur les élections législatives de 2008, voir

[[]http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_l%C3%A9gislatives_serbes_de_mai_2008].

⁷⁷ A l'époque de la RFY ou de l'Etat commun, le Monténégro a été associé aux décisions et aux actions serbes : participation au siège de Dubrovnik, accusation devant le TPYI, déclarations controversées des dirigeants monténégrins avant la rupture d'avec Milosevic, etc. S'ajoute à cela un conflit frontalier avec la Croatie qui n'est toujours pas résolu.

Sénat, Commission des Affaires Etrangères, « Projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Rapport n°374, 29 avril 2009, p.14.

Document B : Carte de la région



Source: [http://www.statistiques-mondiales.com/cartes/yougoslavie.gif]

a. Serbie:

Compte tenu des liens historiques récents mais aussi des liens culturels et économiques entre Belgrade et Podgorica, la priorité majeure dans la région est la conduite de relations bilatérales entre les deux capitales basées sur le respect mutuel et l'égalité⁷⁹. La Serbie a rapidement reconnu l'indépendance du Monténégro, le 15 juin 2006, malgré les craintes de la communauté internationale et des autorités monténégrines elles-mêmes. Le 22 juin, les premières relations diplomatiques sont établies entre les deux pays.

La sécession se passe donc de manière pacifique et consensuelle jusqu'à la reconnaissance du Kosovo par Podgorica en octobre 2008. Immédiatement, Belgrade déclare l'ambassadeur monténégrin *persona non grata*, ce qui jette inévitablement un froid sur les relations. Afin de ne pas envenimer le tout et gardant en tête l'objectif de stabilité dans la région, les autorités monténégrines décident de n'appliquer aucune réciprocité concernant l'ambassadeur serbe à Podgorica. Les effets en sont bénéfiques puisque les relations ne seront jamais rompues, la dernière visite diplomatique ayant eu lieu en mai 2009, le Président Vujanovic se rendant à Belgrade.

D'un point de vue économique, les liens entre les deux pays sont extrêmement forts puisque la Serbie est le premier partenaire commercial du Monténégro, l'inverse se vérifiant également puisque Podgorica est le troisième partenaire commercial de

 $^{^{79}}$ Site du Ministry of Foreign Affairs/Bilateral relations/Serbia

Belgrade⁸⁰. Ceci est aussi vrai au niveau de l'activité touristique, les échanges étant forts entre les deux pays⁸¹.

Enfin, preuve de la bonne conduite des relations bilatérales, depuis février 2007 les instances consulaires serbes acceptent de prendre en charge les ressortissants monténégrins dans les pays où Podgorica n'a pas encore de représentation. Malgré le passé conflictuel proche et la sécession relativement récente, les relations bilatérales entre Podgorica et Belgrade semblent bonnes et sont un facteur majeur de la stabilité régionale depuis 2006.

b. Kosovo:

Point évidemment sensible, les relations entre le Kosovo et le Monténégro sont pourtant marquées par un fort soutien et une politique de bon voisinage positive. Malgré les pressions de Belgrade et le risque important pour la stabilité régionale, Podgorica a reconnu le Kosovo le 9 octobre 2008, suivant les recommandations de l'Union Européenne et en cohérence avec l'idéologie qui a amené à sa propre indépendance : le futur de chaque pays de la région est lié à sa capacité à construire des relations modernes et non basées sur des préjugés historiques ou des légendes passées⁸².

Dès lors, Podgorica a offert un soutien indéfectible à Pristina, appuyant la candidature de cette dernière au sein des organisations internationales comme le FMI ou la Banque Mondiale⁸³. Les échanges économiques entre les deux pays sont plutôt faibles mais augmentent là encore d'année en année.

Le Monténégro a donc su faire entendre sa voix de façon pacifique et intelligente dans le cas du Kosovo, mettant un coup d'arrêt à la politique de Belgrade sur la question et favorisant encore une fois la stabilité régionale.

[http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-serbia.html]

[http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-kosovo.html]

⁸⁰ Somme des échanges en 2008 : 875.84 millions d'euros. Somme des échanges en 2007 : 807 millions

d'euros. Voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-serbia.html] ⁸¹ Touristes serbes en 2008 : 412.886. Touristes serbes en 2007 : 389.482. Voir

⁸² Site du Ministry of Foreign Affairs/Bilateral relations/Kosovo

⁸³ Le Kosovo est devenu le 186^{ème} membre du FMI le 29 juin 2009 et est également membre de la Banque Mondiale depuis le même mois.

c. Bosnie-Herzégovine:

La Bosnie-Herzégovine a reconnu l'indépendance du Monténégro le 21 juin 2006, alors que les premières relations bilatérales ont été établies en septembre 2006. La dernière visite officielle remonte à mai 2009 lors de la tournée régionale du Président Vujanovic.

Au niveau économique, les échanges entre les deux pays progressent d'année en année⁸⁴. C'est le cas aussi bien pour les exportations que pour les investissements directs. En mai 2009, « *l'Organisation nationale du tourisme au Monténégro* » a ouvert à Sarajevo, permettant la promotion du pays et l'accroissement du nombre de touristes en provenance de Bosnie. Nous pouvons également noter une forte coopération dans le domaine des transports et de l'énergie, les deux gouvernements mettant tout en œuvre pour faciliter les échanges touristiques et économiques entre les deux pays⁸⁵.

Les relations entre le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine sont donc un exemple de bon voisinage et sont marquées par un dialogue permanent et une coopération à tous les niveaux⁸⁶. C'est encore une fois un point encourageant.

d. Croatie:

Les relations entre Croatie et Monténégro sont sans doute à ce jour les plus à même de se tendre, bien que le risque soit mineur. En effet, les deux pays sont en conflit sur la frontière qui les sépare et la participation des forces monténégrines au siège de Dubrovnik en 1991 n'arrange rien aux relations⁸⁷. Cependant, les deux pays ayant pour objectif principal l'intégration euro-atlantique, les disputes semblent se résoudre grâce à l'appui de la communauté internationale. En 2009, Zagreb et Podgorica ont convenu de régler leur problème frontalier devant la Cour de Justice de La Haye, construisant les bases d'une relation de bon voisinage solide.

⁸⁴ Somme des échanges en 2008 : 167.38 millions d'euros. Somme des échanges en 2007 : 102.1 millions d'euros. Voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/bosnia-and-herzegovina.html]

⁸⁵ Reconstruction de la voie de chemin de fer entre Podgorica et Sarajevo notamment.

⁸⁶ Site du Ministry of Foreign Affairs/Bilateral relations/Bosnia and Herzegovina [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/bosnia-and-herzegovina.html]

⁸⁷ Le siège de Dubrovnik par les forces yougoslaves s'est déroulé en pleine guerre de Croatie, d'octobre 1991 à mai 1992. « Le siège de la ville fut dirigé par des cadres militaires monténégrins, il fut présenté à l'opinion publique monténégrine sous forme d'une opération de « guerre pour la paix », argumentant que les forces croates constituées de 30.000 oustachis appuyés par des mercenaires kurdes allaient envahir à tout instant le Monténégro ». Voir [http://fr.wikipedia.org/wiki/Si%C3%A8ge_de_Dubrovnik]. Le conflit frontalier concerne l'entrée des bouches de Kotor, la péninsule de Prevlaka, qui est occupée par les yougoslaves lors de la guerre de Croatie. Le conflit ne fut jamais terminé et Zagreb et Podgorica ont décidé de porter l'affaire devant la CIJ.

La Croatie a été l'un des premiers à reconnaître l'indépendance monténégrine le 12 juin 2006 et les relations entre les deux pays ont débuté dès juillet 2006. Les visites officielles ont été nombreuses, la dernière datant de juin 2009 avec la venue du Premier Ministre croate Ivo Sanader.

Avec la Serbie, la Croatie est un autre partenaire économique important du Monténégro⁸⁸. Les échanges et investissements entre les pays sont nombreux et Podgorica et Zagreb ont décidé la création d'un Conseil pour la Coopération Economique en 2008 afin de faciliter ces échanges. Le gouvernement monténégrin reconnait que la présence de firmes croates permet un développement rapide du Monténégro au niveau des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture mais aussi du tourisme. A ce niveau, même si la Croatie reste le pays le plus attrayant de la région, le Monténégro semble bénéficier aujourd'hui de la manne touristique croate, à quelques kilomètres seulement de la frontière monténégrine⁸⁹.

Environ 6.000 Croates vivent au Monténégro, tandis que 5.000 Monténégrins vivent en Croatie. Même si ceux-ci représentent moins de 1% de la population, le Monténégro s'attache à respecter les droits des minorités et reconnait le croate comme langue officielle.

Les relations entre Podgorica et Zagreb pourraient être conflictuelles mais l'objectif euro-atlantique des deux pays et la volonté de stabilité régionale prennent le dessus et permettent fort heureusement un bon voisinage et la fin des « conflits ».

e. Albanie:

Tout comme la Croatie, l'Albanie se tourne résolument vers l'Europe et vers l'OTAN, ce qui en fait un candidat à la stabilité et à la recherche de bon voisinage. A la différence de Zagreb, Tirana n'a cependant aucun problème particulier avec Podgorica. Les relations albano-monténégrines sont donc une fois encore un exemple dans la région.

Tirana a reconnu l'indépendance du Monténégro le 12 juillet 2006 et a entretenu ses premières relations diplomatiques avec Podgorica le 1^{er} août de la même année. Le dialogue a toujours été maintenu depuis 2006 entre les deux pays et la dernière visite

57

⁸⁸ Somme des échanges en 2008 : 142.02 millions d'euros. Somme des échanges en 2007 : 95.8 millions d'euros. Voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-croatia.html]

⁸⁹ Touristes croates en 2008 : 18.624. Touristes croates en 2007 : 12.809. Voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-croatia.html]

officielle en date est celle de la porte-parole du Parlement albanais, Josefina Topalli, en janvier 2009.

Au niveau économique, les échanges entre les deux pays restent faibles et sont surtout en légère baisse ces dernières années ⁹⁰. Il en va de même pour le tourisme ⁹¹. Cela est d'autant plus étrange qu'il existe une vraie diaspora monténégrine de 30 000 individus en Albanie. Le sud monténégrin est également peuplé de nombreux Albanais, qui représentent environ 7% de la population totale du pays.

Comme avec la Bosnie-Herzégovine, les deux pays coopèrent énormément dans les domaines de l'énergie et des transports, mettant en œuvre de nombreux projets.

Les relations entre Tirana et Podgorica sont donc au beau fixe, les échanges commerciaux étant le seul bémol.

L'une des priorités du Monténégro est d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins les plus proches. Malgré un lourd passé et une tendance à l'instabilité politique et économique dans la région, Podgorica a su, depuis son indépendance de 2006, nouer des liens forts qui permettent une intégration régionale réussie et assurent la bonne marche vers l'intégration euro-atlantique. Cette réussite sur la scène balkanique est également visible au prisme des relations multilatérales de Podgorica dans la région.

III) Les relations régionales et la coopération multilatérale :

Le Monténégro a, depuis son indépendance, rejoint de nombreuses organisations régionales. Celles-ci ont été un appui considérable pour faire valoir les points de vue et objectifs de Podgorica. A côté des relations bilatérales, les relations multilatérales régionales sont un moyen d'imposer la souveraineté monténégrine et l'intégration régionale. C'est en outre une bonne façon de promouvoir l'impératif de stabilité dans la région que prônent les autorités monténégrines.

⁹⁰ Somme des échanges en 2008 : 25.86 millions d'euros. Somme des échanges en 2007 : 26.71 millions d'euros. Voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-albania.html]

⁹¹ Touristes albanais en 2008 : 30.540. Touristes albanais en 2007 : 37.801. [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral-Relations/republic-of-albania.html]

Depuis 1999, le Monténégro fait notamment partie du « *Stability Pact for South Eastern Europe* » (SPSEE)⁹². Créée en 1999, cette institution promeut la paix, la stabilité, les droits de l'Homme et la coopération en Europe du sud-est. Le SPSEE est remplacé en 2008 par le « *Regional Coopération Council* » (RCC), qui reprend les mêmes objectifs mais devient une institution exclusivement régionale, s'affranchissant quelque peu de la surveillance de l'Union Européenne. Créé à la suite de l'escalade de violence au Kosovo, le SPSEE regroupe de nombreuses organisations internationales comme l'ONU, le FMI ou l'OSCE, ainsi que plusieurs observateurs (UE, Canada, USA, etc.).

Une fois indépendant, la première organisation régionale d'ampleur que rejoint le Monténégro est la « *Central European Initiative* » (CEI)⁹³, en août 2006. Lancée en 1989, la CEI regroupe l'ensemble des pays d'Europe Centrale, de l'Italie à l'Ukraine, soit 18 membres. L'objectif premier de la CEI est d'aider les nouveaux pays indépendants dans leur transition du communisme vers l'économie de marché et vers l'Europe. A la suite des événements en Yougoslavie, le mandat de la CEI s'est légèrement transformé, se focalisant plus sur la transition des nouvelles républiques indépendantes. L'amélioration des niveaux économiques, culturels, sociaux, démocratiques, etc. sont autant d'objectifs pour la CEI. C'est également dans cette optique-là que le Monténégro a rejoint l'institution.

En octobre 2006, Podgorica rejoint le « *Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative* » (MARRI)⁹⁴, organe indépendant créé sous l'impulsion du SPSEE en 2003 pour six pays : Serbie, Monténégro, Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine. L'objectif principal du MARRI, après les violents conflits des années 1990, est la liberté de déplacement des migrants et réfugiés au sein de la zone définie afin d'assurer la sécurité et la stabilité régionale, ainsi que le respect des droits de l'Homme. Le Monténégro, en rejoignant cette organisation immédiatement après son indépendance, lance donc un signal positif aux populations et gouvernements de la région.

En attendant son intégration dans l'Union Européenne, le Monténégro a également rejoint en juillet 2007 le « *Central European Free Trade Agreement* » (CEFTA)⁹⁵,

-

⁹² Voir [http://www.stabilitypact.org/]

⁹³ Voir [http://www.ceinet.org/]

⁹⁴ Voir [http://www.marri-rc.org/]

⁹⁵ Voir [http://en.wikipedia.org/wiki/Central_European_Free_Trade_Agreement]

qui est un accord commercial établissant une zone de libre-échange entre pays européens non membres de l'Union Européenne. Le CEFTA compte aujourd'hui huit membres, tous dans les Balkans. Sept anciens membres sont désormais rentrés dans l'Union Européenne et ont donc quitté la zone en 2004 et 2007. Le CEFTA, outre le fait qu'il est une occasion de promouvoir le commerce et l'intégration régionale, est considéré comme un préalable et une bonne préparation à l'entrée dans l'UE. Le Monténégro fait donc coup double, assurant ici son intégration régionale et euro-atlantique!

Les relations multilatérales régionales du Monténégro sont donc nombreuses et constituent un avantage certain pour le pays en termes d'intégration régionale et euro-atlantique. Elles sont le corollaire des bonnes relations bilatérales entretenues par Podgorica.

<u>Conclusion</u>: Une fois l'indépendance acquise, la deuxième marche avant l'accession complète et définitive au « concert des Nations » est l'intégration dans les organisations internationales et la reconnaissance de la souveraineté du pays. Dans le cas monténégrin, l'objectif prioritaire est l'accession au statut de membre de l'Union Européenne et de l'OTAN. En négociation mais en bonne voie, les deux intégrations semblent n'être qu'une question de temps.

Le Monténégro a aussi beaucoup agi pour s'intégrer sur la scène régionale et pour assurer son indépendance, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire, comme défini dans la stratégie nationale de défense. Les relations bilatérales sont bonnes et Podgorica prend part de façon active à de nombreuses organisations régionales.

En avril 2010, soit quatre ans après la proclamation de son indépendance, 118 pays ont reconnu le Monténégro⁹⁶, confirmant son accession rapide à la « *communauté internationale* » telle que définie en préambule à notre partie première.

⁹⁶ Pour les dates de reconnaissance du Monténégro, voir [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Bilateral/dates-of-recognition-and-establishment-of-diplomatic-relations.html]

<u>Conclusion générale de la partie première</u>: Les enjeux et les perspectives d'un Monténégro indépendant peuvent être définies sous deux angles principaux : l'entrée dans la communauté internationale et la gestion interne de la souveraineté.

Sur le premier plan, le Monténégro s'est montré extrêmement efficace. Son accession à l'indépendance est une première spécificité dans une région à la stabilité fragile. Le fondement interne du droit à la sécession, l'action constructive des minorités nationales et le soutien international – même si timoré au début – ont été des éléments importants de la séparation consensuelle et pacifique du Monténégro.

Son intégration à la communauté internationale passe également par l'acceptation de Podgorica sur la scène mondiale, sa reconnaissance. Là encore, le Monténégro possède une certaine spécificité qui fait que quatre ans après son indépendance et malgré les difficultés, le pays est aujourd'hui quasi unanimement reconnu comme souverain. Son intégration dans les organisations internationales majeures s'est déroulée sans anicroches et Podgorica est sur le point de remplir son objectif de double admission à l'Union Européenne et à l'OTAN.

Sur la scène régionale, malgré la crainte d'une opposition serbe, le Monténégro a réussi à imposer son indépendance. Cela a été fait par la conduite de relations de bon voisinage avec les anciennes républiques de la Yougoslavie et en jouant un rôle actif dans les différentes organisations régionales pour promouvoir la sécurité et la stabilité de la péninsule balkanique.

Le dernier volet de l'analyse, qui fera l'objet de notre seconde partie, concerne donc maintenant l'action interne des autorités monténégrines et la gestion « *intra-muros* » de cette indépendance de 2006.

Partie Seconde

LA STABILISATION INTERNE, PERENNITE ET CONTINUATION DU PROJET NATIONAL

Dans le rapport du Département d'Etat de 2009 sur les « personnes victimes de trafics et de violences⁹⁷ » dans le monde, le Monténégro est placé dans la « *Tier 2 Watchlist* ». Le rapport classe les pays en quatre catégories, de *Tier 1* à *Tier 3*, en fonction de leurs résultats annuels dans la prévention des trafics d'êtres humains. Le Monténégro figure donc dans la troisième catégorie, juste devant le Venezuela et la Corée du Nord. Il ne semble donc pas nécessaire de préciser que ces résultats sont loin d'être satisfaisants et loin de coller à l'image que veut donner le pays à l'extérieur.

Si, comme nous l'avons vu dans la partie première, le Monténégro a pleinement réussi son accession à l'indépendance d'un point de vue international, tout un pan reste à étudier : la stabilisation interne et les transformations radicales qui permettront de mettre en phase les objectifs euro-atlantiques du pays et la réalité politique, économique et sociale du Monténégro. De ce point de vue là, les défis sont énormes, les avancées moins nettes et un long travail reste donc à faire.

Les défis internes sont de deux ordres. Tout d'abord ils sont politiques. La gestion de l'indépendance doit se faire au niveau national, face à la grande minorité de monténégrins qui se sont montrés sceptiques quant à la sécession. Il faut également prendre en compte de nouveaux enjeux et clivages électoraux au lendemain d'un tel bouleversement politique. Les objectifs changent, les moyens sont différents, les conceptions se transforment.

D'un autre côté, la construction nationale ne semble pas aboutir en mai 2006 mais bien débuter, ou du moins prendre un nouvel élan. Il faut donc maintenant, outre la reconnaissance juridique, obtenir des pairs l'intérêt et la crédibilité qui permettent d'avancer sur la route de l'intégration internationale. Au Monténégro, la construction de cette identité est à l'image du « melting-pot » national : fragile. La gestion des minorités semble donc être une problématique majeure dans ce Monténégro indépendant.

Mais le point d'achoppement principal reste sans doute la démocratisation et la mise sur pied de l'Etat de droit. Ces deux thématiques restent sans doute les deux points faibles d'un Monténégro qui se cherche encore en 2010, mais semble quand même se trouver rapidement.

⁹⁷ Government of the United States of America, Department of State, "Trafficking in Persons Report 2009". Disponible sur [http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2009/index.htm]

L'économie est un deuxième facteur de stabilisation interne important. La gestion du développement, de la croissance et de la crise de la fin des années 2000 sont des enjeux majeurs pour ce jeune pays. A côté de cela, la lutte contre la corruption et les trafics, l'impact environnemental de la croissance, la protection des paysages face à l'explosion du tourisme rejoignent les défis politiques et internationaux pour faire, ou non, du Monténégro un pays capable de gérer son indépendance à long terme.

Après avoir gagné son pari sur la scène internationale, le Monténégro est-il en train de réussir la gestion de son indépendance au niveau national ?

Pour répondre à cette question, il convient de se focaliser dans un chapitre premier sur les défis politiques qui s'imposent depuis 2006. Qu'il soit question d'identité ou de construction nationale, de démocratisation ou d'Etat de droit, le Monténégro doit faire face à ces défis pour réussir son pari. Dans un second chapitre, nous aborderons la question sous l'angle économique, étudiant l'action des autorités pour relever un pays touché par la transition vers l'économie de marché, les crises des années 1990 et depuis 2006 la « perte » du marché serbe et la crise de la fin des années 2000. Ce sera également l'occasion d'aborder les questions de corruption et de trafics qui permettront de faire le lien avec la mise sur pied de l'Etat de droit dans le pays.

CHAPITRE 1 : ASSURER LA STABILISATION, UN DEFI D'ABORD POLITIQUE :

Depuis la fin de la RFSY en 1991, le Monténégro n'a connu qu'un seul véritable dirigeant. Personnage charismatique et ambigu qui tient à bout de bras le développement du pays depuis 20 ans, Milo Djukanovic a battu tous les records de longévité politique en Europe. A 50 ans à peine, et exceptée une pause en 2007, cet homme a dirigé le Monténégro alternativement en tant que Président et Premier Ministre depuis ses 29 ans. Avec Filip Vujanovic, il forme un duo à la tête du pays depuis 1998. D'aucun peut donc s'interroger sur la capacité du Monténégro à faire face à une éventuelle alternance politique et surtout sur l'état réel de la démocratie dans cette ancienne République yougoslave.

La stabilisation interne du Monténégro passe par le succès des défis politiques. Ces défis sont de trois ordres. Ils concernent la gestion de l'indépendance, la construction nationale et la démocratisation. Etudier ces défis requiert donc de se focaliser sur les forces politiques en présence, mais aussi les nouveaux enjeux depuis l'indépendance. En outre, la construction de l'identité nationale monténégrine via la promotion de la langue et de la religion notamment est un point essentiel. Mais rien ne serait complet sans se pencher sur la nouvelle constitution, la gestion des minorités - si spéciale au Monténégro, l'étude de l'avancement du processus de démocratisation et de construction de l'Etat de droit.

Comment les autorités monténégrines font-elles face à ces défis politiques ? Où échouent-elles ? Sont-elles en train de réussir le défi ultime : la stabilisation du pays ?

Dans une première section, il sera question d'histoire politique récente au Monténégro pour comprendre les forces en présence et les enjeux politiques depuis 2006. Ensuite, lors d'une deuxième section, la thématique de la construction et de l'identité nationale retiendront notre attention. Enfin, dans la troisième et dernière section, nous mettrons en avant les difficultés des autorités monténégrines quant à la démocratisation et à la mise en place de l'Etat de droit.

Section 1 : La gestion politique de l'indépendance :

Au lendemain du référendum de mai 2006 et de la proclamation de l'indépendance de juin, les enjeux politiques et les clivages sont bouleversés (III). Pour les comprendre, il convient d'étudier tout d'abord les personnages politiques importants et les forces en présence depuis 1991 au Monténégro (I) mais aussi de connaître cette « grande minorité⁹⁸ » de monténégrins hostiles à la sécession en 2006 (II).

I) <u>Les forces en présence depuis 1991 :</u>

Pour beaucoup, le Monténégro est l'archétype même du pays qui n'a jamais connu l'alternance. Cela est vrai dans le sens où depuis 1991 et la chute de la RFSY, le parti au pouvoir de Djukanovic et Bulatovic, le DPS (Parti Démocratique Socialiste), n'a cessé de gouverner le Monténégro, seul ou en coalition. Mais l'affirmation peut également être fausse si l'on considère que, bien que gouverné par un parti unique depuis vingt ans, le pays a pour autant connu de nombreux changements d'orientations politiques et de nombreuses ruptures. Au final, la seule constante dans le paysage politique monténégrin depuis 1991 est la capacité de la Serbie, en tant que telle ou comme partenaire de la fédération, à transformer et influencer les orientations et les clivages politiques monténégrins.

Lors des premières élections libres au Monténégro, en 1990, l'ancienne *Ligue des Communistes* (SKGC), renommée *Parti Démocratique Socialiste* (DPS), remporte haut la main la majorité des sièges⁹⁹, comme ce fut le cas également en Serbie¹⁰⁰. Dès lors, un duo se forme à la tête du pays avec Momir Bulatovic comme Président et Milo Djukanovic comme Premier Ministre. Jusqu'en 1997, ce régime bicéphale va prôner la modération et les bonnes relations avec la Serbie, le respect de la spécificité monténégrine et l'égalité des entités au sein de la RFY. Le rejet de la politique de Milosevic et les prémices des

⁹⁸ Lors du référendum de mai 2006, 55.5% des votants ce sont prononcés en faveur de l'indépendance, ce qui laisse une "grande minorité" de 44.5% de monténégrins hostiles.

⁹⁹ Ragaru, Nadège, « Nation et communautarisation : l'ancrage local des partis politiques en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine et Serbie-Monténégro », IRIS 2005/008, réalisé pour le compte de la Délégation aux Affaires stratégiques, 2005 , p.167
¹⁰⁰ Idem, p.155

clameurs indépendantistes sont alors l'apanage des partis d'opposition comme l'Alliance Libérale du Monténégro (LSCG). A sa droite, le DPS fait également l'objet de critiques de la part de partis pro-serbes comme le Parti Radical Serbe (SRS) ou le Parti Populaire (NS). Mais de 1990 à 1992, le DPS va gouverner seul.

Lors des élections de 1992, le DPS commence à émettre quelques réserves sur la vision serbe du rôle monténégrin dans la fédération. Ce repositionnement va rapprocher le DPS de certains partis d'opposition et dès 1992, une coalition se forme regroupant le parti de Bulatovic et Djukanovic mais aussi la LSCG, le NS (qui s'est lui aussi recentré) et le *Parti social démocrate* (SDP).

Entre 1993 et 1994, Milosevic se montre plus distant par rapport aux actions serbes en Bosnie-Herzégovine, ce qui permet un léger rapprochement entre les deux entités de la RFY. Ceci va faire exploser la coalition au gouvernement, le SDP intégrant de plus en plus l'idée d'une autonomie monténégrine et la LSCG et le NS se rejoignant pour critiquer la tendance pro-serbe du DPS. Mais cela n'entame en rien la popularité du parti majoritaire qui parvient à gagner les élections de 1996¹⁰¹.

L'année 1997 marque le premier vrai tournant dans la politique monténégrine et la première rupture. Les agissements de Belgrade et notamment l'obstination de Milosevic à ne pas accepter les résultats des municipales serbes 102 de 1996 va créer une scission sans précédent au sein du DPS. Bulatovic va prôner le statut quo vis-à-vis de la Serbie alors que Djukanovic souhaite une rupture plus franche avec Milosevic. Lors de la présidentielle monténégrine 103 de 1997, Djukanovic bat Bulatovic avec 50.79% des voix, obligeant ce dernier à quitter le parti pour fonder le *Parti Socialiste Populaire* (SNP) en 1998. Désormais seul à la tête du Monténégro, Djukanovic fait appel à Filip Vujanovic comme Premier Ministre. Aujourd'hui encore, ce duo gouverne le pays. Le DPS promet des réformes économiques de taille, la marche vers l'Ouest et une émancipation du Monténégro. En 1998-1999 cette réorientation vers l'Ouest se traduit par l'accueil de réfugiés albanais et par le refus de participer aux actions serbes au Kosovo. Le Monténégro devient alors un interlocuteur privilégié de l'OTAN et de l'Occident.

-

¹⁰¹ Idem, p.168

¹⁰² Samary, Catherine, « Epreuve de force en Serbie », Le Monde Diplomatique, janvier 1997, p.3. Disponible sur [http://www.monde-diplomatique.fr/1997/01/SAMARY/7568]

¹⁰³ Ragaru, Nadège, « Nation et communautarisation ... », art.cité, p.173

Mais 2000 va constituer le second tournant majeur. La chute de Milosevic va entrainer un temps mort dans la coopération avec l'Ouest qui ambitionne une Serbie stable et pacifiée. En outre, Djukanovic va connaître coup sur coup ses deux premiers échecs électoraux. Tout d'abord, lors des élections fédérales de 2000, le DPS refuse l'alliance avec *l'Opposition Démocratique Unie* (DOS), principale force anti-Milosevic au niveau fédéral, ce qui conduira cette dernière à faire une coalition avec le SNP de Bulatovic. Ensuite, au Monténégro, la rhétorique indépendantiste de Djukanovic exaspère le NS qui quitte la coalition, ne permettant qu'une victoire sur le fil du DPS-SDP en 2001 puis 2002¹⁰⁴.

Dès 2000, l'électorat semble donc polarisé entre partisans et opposants à l'autonomie, puis à l'indépendance. On peut même faire remonter cette tendance à 1998 lors de la scission entre DPS et SNP. Comme le précisent certains chercheurs, « le choix du bloc pro-indépendantiste ou du bloc pro-unioniste en [vient] à épouser les contours de la redéfinition des appartenances identitaires des citoyens du Monténégro. [...] Les élections apparaissent comme des recensements du poids relatif des formes concurrentielles de définition du projet et de l'identité nationale 105 ». De leur côté, les minorités, primordiales au Monténégro, vont être favorable à l'indépendance, se sentant peu en affinité avec les visions pro-serbes.

Le Monténégro a donc bien connu des ruptures et une certaine alternance politique entre 1991 et 2006, malgré le maintien au pouvoir d'un seul homme et d'un seul parti. Cette alternance est d'ailleurs en partie due à l'habile récupération par Djukanovic de la thématique indépendantiste, jusqu'alors soutenue par l'opposition. Depuis la fin de la RFSY, deux enjeux et clivages ont donc dominé au Monténégro : la position par rapport à la Serbie et l'autonomie puis l'indépendance du pays. En 2006, lorsque le Monténégro se sépare de Belgrade, ces deux thématiques deviennent obsolètes, laissant la place à de nouveaux enjeux.

¹⁰⁴ Idem, pp.169-170

¹⁰⁵ Idem, p.149

II) Après l'indépendance, nouveaux enjeux et nouveaux clivages :

Depuis la proclamation d'indépendance de 2006, le Monténégro a connu deux élections parlementaires, en 2006 et 2009, ainsi qu'une élection présidentielle, en 2008. De 1991 à 2006, nous avons montré que la politique monténégrine tournait principalement autour des enjeux d'autonomisation voire d'indépendance vis-à-vis de Belgrade. Une fois cette sécession acquise, les enjeux se transforment inévitablement.

Lors des élections de septembre 2006, l'alliance « *Pour un Monténégro Européen* », composée de la coalition classique DPS-SDP à laquelle vient s'ajouter le HGI (Initiative Civique Croate), sort vainqueur des urnes avec la majorité des sièges au Parlement¹⁰⁶. S'il est inévitable que la coalition a tiré profit de l'ambiance jubilatoire post-indépendance, il est plus étonnant de voir l'opposition habituelle connaître une cuisante défaite. En effet, le bloc pro-unioniste composé du SNP et du NS ne recueille que 11 sièges, soit un de moins que la « *Liste Serbe* » (LS), qui devient le parti d'opposition en 2006. Ce résultat surprenant de la LS montre l'extrême polarisation de la population monténégrine quant à la question identitaire, au lendemain de l'indépendance. En effet, la LS a fondé sa campagne sur le recensement ethnique de 2003, luttant pour les droits des serbes au Monténégro. Cette attitude est opposée à celle du bloc pro-unioniste, qui certes milite pour les droits serbes, mais s'attache à l'idée d'un seul peuple au Monténégro.

En 2006, au-delà des débats sur la nouvelle constitution et les institutions du nouveau pays, il y a donc un véritable enjeu concernant les minorités. Les serbes craignent de subir des pressions pour quitter le pays et la distance des autorités serbes par rapport à ces populations accroit leurs inquiétudes. En outre, comme le précise Daniela Heimerl, mettant l'accent sur cet enjeu ethnique, « avec la disparition de Belgrade en tant qu'adversaire politique face auquel il fallait unir ses forces, les conflits latents entre le gouvernement et ceux qui défendent les intérêts des communautés albanaises et bosniaques pourraient bien éclater¹⁰⁷ ».

 $^{^{106}\} Voir\ [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_parliamentary_election,_2006]$

¹⁰⁷ Heimerl, Daniela, « Les défis de l'indépendance du Monténégro », Le Courrier des Pays de l'Est, 2007/4, n°1062, p.177

Mais un autre fait marquant est à relever au lendemain de ces élections. Avec 11 sièges, soit autant que le SNP-NS, le « *Mouvement pour le Changement* » (PzP) s'impose comme une véritable troisième force. Or, c'est exactement l'objectif du parti qui représente une troisième voie et refuse les questions identitaires en mettant l'accent sur le besoin de réformes en tous genres dans le pays. L'économie, la lutte contre la corruption et les trafics demandées par Bruxelles, seraient donc en train de s'imposer également comme enjeux politiques dès 2006.

Le 6 avril 2008, le Monténégro indépendant a connu ses premières élections présidentielles¹⁰⁸. Les enjeux ne semblent guère différents de ceux de 2006 et les résultats ne seront pas fondamentalement changés. Filip Vujanovic, partenaire de longue date de Djukanovic au sein du DPS, est sorti largement en tête avec 52% des voix dès le premier tour et sera donc à nouveau président pour un mandat de cinq ans. Andija Mandic, de la Liste Serbe arrive en seconde position devant Nebojsa Medejovic du PzP et Srdan Milic du SNP.

En janvier 2009, le gouvernement décide la convocation anticipée des électeurs et la dissolution du Parlement¹⁰⁹. Le vote est prévu pour le 29 mars 2009. La coalition au pouvoir a justifié ce choix par le fait que, suite à la candidature du Monténégro à l'UE à la fin de l'année 2008, le gouvernement nécessitait un nouveau mandat plein de quatre ans pour parvenir à ses fins. Les partis de l'opposition, bien que d'accord sur le cas de l'intégration européenne, ont réfuté cette thèse, déclarant que la coalition voulait tout simplement éviter le mécontentement prévisible face à la grave crise économique que traverse le pays. Pour Pedrga Popovic, leader du Parti Populaire, « l'intégration européenne n'arrive qu'en troisième position¹¹⁰ » des enjeux politiques principaux. L'économie, la justice sociale, les liens avec la Serbie et l'identité monténégrine semblent dominer les débats populaires, l'Europe et dans une moindre mesure l'OTAN faisant plus consensus. En outre, le scrutin de mars 2009 arrive en pleine restructuration de l'opposition, avec la création de la « Nouvelle Démocratie » (NOVA), qui reprend les thèses

 $^{^{108}\} Voir\ [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_presidential_election,_2008]$

¹⁰⁹ Voir [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_parliamentary_election,_2009]

¹¹⁰ Deloy, Corinne, « Analyse des élections législatives au Monténégro du 29 mars 2009 », Observatoire des élections en Europe, Fondation Robert Schuman. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/oee.php?num=551]

populistes du « *Parti Populaire* », et du « *Centre Démocratique* » (DC) qui empiète sur les plates-bandes du PzP.

Au final, la coalition DPS-SDP emporte une nouvelle victoire, accentuant même son avance avec 48 sièges, devant le SNP qui redevient force principale d'opposition avec 16 élus. Au lendemain de l'indépendance, de nouveaux enjeux apparaissent donc mais aucun ne remet en cause la domination du DPS sur le pays.

Section 2 : La difficile construction nationale :

Corollaire de l'indépendance, la construction nationale est inévitablement le deuxième enjeu politique majeur au Monténégro. Aucun consensus ne semble exister parmi les élites politiques et la population à ce sujet. Cette construction nationale passe principalement par deux canaux : la construction de l'Etat monténégrin (I) et la prise en compte de la diversité ethnique du Monténégro (II).

I) Débat autour de l'identité :

La priorité des autorités monténégrines dès septembre 2006 a été l'élaboration d'une nouvelle constitution pour le nouvel Etat. Celle-ci doit remplacer l'actuelle Constitution de 1992. Mais les débats vont être âpres, ravivant la controverse sur l'identité nationale, englobant entre autres les questions de la langue officielle, des symboles étatiques, du drapeau et de l'hymne. Sur ce denier point, comme le soulève Daniela Heimerl, la *Liste Serbe* a menacé de saisir le Conseil de l'Europe, arguant du déshonneur pour le pays, après que « *le gouvernement [a] opté pour une version de la chanson* « Oj svijeka majska zoro » (Oh! Belle aube de mai) écrite par Sekula Drljevic, un serbe monténégrin se réclamant d'Ante Pavelic, chef d'Etat croate de sinistre mémoire^{111 112}», hymne aux accents nationalistes particulièrement avérés. En outre, la question des droits accordés aux minorités pose également souci, la *Liste Serbe* appelant

¹¹¹ Ante Pavelic a été le chef de l'Etat indépendant de Croatie (1941-1945), inféodé à l'Allemagne nazie et le fondateur du mouvement nationaliste des Oustachis. Voir Heimerl, Daniela, « Les défis ... », art.cité, p.181 ¹¹² Heimerl, Daniela, « Les défis ... », art.cité, p.178

carrément de ses vœux la formule « Etat des Monténégrins, des Serbes et des autres citoyens¹¹³ ». Le statut de l'Eglise orthodoxe monténégrine est également important et les autorités religieuses réclament une place forte face à l'Eglise serbe.

Au final, la nouvelle constitution sera adoptée le 22 octobre 2007 à la majorité des deux-tiers, grâce au vote du DPS-SDP-PzP et malgré l'opposition du SNP-LS¹¹⁴. Elle décrit le Monténégro comme un Etat « civic, democratic and [...] with social justice 115 » et est la première constitution du monde à mentionner la protection de l'environnement comme droit fondamental et objectif national. En outre, les serbes, albanais, bosniaques, musulmans et croates sont reconnus comme minorités et chacune de leur langue a le statut de langue d'usage dans les administrations monténégrines. La langue officielle passe cependant du serbe au monténégrin. Les symboles étatiques comme l'hymne de Drljevic et le drapeau avec les armoiries du Monténégro sont également reconnus.

Mais à l'image de la langue monténégrine, qui est une création sui generis sans fondement autre que la promotion par la communauté littéraire depuis 2004 et qui dérive du serbo-croate, l'identité monténégrine ne fait pas consensus et avec la constitution et la construction étatique c'est cette identité qui est mise en avant sur les trois scènes nationale, régionale et internationale.

Au moment des indépendances de 1991-1992 dans la région, la population monténégrine s'est montrée relativement indifférente à la cause identitaire. Ce n'est que vers le milieux des années 1990 et surtout le début des années 2000 que les velléités autonomistes se sont développées. Mais, si toutes clamaient la nécessité de réformes démocratiques au Monténégro, aucune ne revendiquait l'existence d'une identité monténégrine qui aurait été à défendre. Cette identité est tout d'abord née du rejet du nationalisme serbe, notamment par la LSCG au milieu des années 1990. Mais elle est partagée par une petite élite politique et ne réussit pas à mobiliser la population avant la fin des années 1990. L'engagement monténégrin prendra au lendemain de la rupture entre Milosevic et Djukanovic en 1997, augmentant les désirs d'autonomie dans un premier temps, puis d'indépendance dès la chute du politicien serbe. Mais encore une

¹¹⁴ « Constitution du Monténégro du 22 octobre 2007 ». Disponible en anglais sur [http://www.legislationline.org/download/action/download/id/929/file/b4b8702679c8b42794267c691488.htm] /preview]
115 Idem, Article 1.

fois, ces volontés indépendantistes sont plus à mettre sur le compte de l'échec de la RFY que de la défense de l'identité monténégrine. Comme le résume bien Florian Bieber, « le cas monténégrin met en lumière le fait que les thèmes liés à la construction étatique peuvent influer sur le discours politique même s'il n'existe pas de nationalisme ethnique au sens strict¹¹⁶ ». L'Etat monténégrin ne semble donc pas se créer à partir de l'identité monténégrine mais est un révélateur de celle-ci.

Au final, l'identité monténégrine est donc un enjeu politique majeur, loin d'être défini, et que la construction étatique à fait renaître voire a créé de toutes pièces, à l'image de la langue ou de l'Eglise monténégrine. La diversité du pays est notamment une des raisons de la difficulté d'obtenir un consensus sur la question.

II) <u>La mosaïque monténégrine :</u>

Comme reconnu par la constitution de 2007, le Monténégro est un Etat multiethnique. Cette diversité est à prendre en compte et marque une des spécificités monténégrines.

A l'époque de la RFSY, la plupart des habitants de la République du Monténégro se reconnaissaient comme monténégrins. En 1981, ils sont même près de 70% à se déclarer de nationalité monténégrine ¹¹⁷. A partir de 1991, la donne va changer. Nous pouvons notamment observer une nette augmentation de personnes se déclarant serbes ¹¹⁸ (3% en 1981, 9% en 1991). Cela est principalement dû à l'absence de distinction nette entre identité serbe et monténégrine, les habitants se réclamant tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Mais surtout, nous devons noter qu'en 1991 il n'y a pas de liens réels entre le soutien au régime serbe et le fait de se déclarer serbe. En effet, être monténégrin ne signifie en aucun cas « s'opposer » et l'opposition entre les deux identités n'est absolument pas une source de mobilisation au lendemain de la chute de la RFSY. Cependant, à mesure que la population et les instances politiques monténégrines mettent l'indépendance à l'agenda, on observe une politisation importante du recensement. C'est pourquoi, en 2003, on note une augmentation spectaculaire du nombre de serbes au

73

 $^{^{116}}$ Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée \dots », art.cité, p.78

¹¹⁷ Idem, p.83

¹¹⁸ Ibid

Monténégro, les proportions de monténégrins et de serbes se rapprochant (respectivement 40% et 30%) comme pour prouver statistiquement la polarisation politique¹¹⁹.

Mais au final, monténégrins et serbes n'appartiennent-ils pas à la même nation ? Les liens, définis notamment par l'Eglise orthodoxe quand elle rappelle le patriarcat de Pec¹²⁰, sont anciens. En effet, la religion est sensiblement la même. La langue est également sinon identique au moins dérivée de la même base, le serbo-croate, et les monténégrins se sont longtemps définis eux-mêmes comme serbes, si l'on en croit notamment le poète Njegos¹²¹. Aucun conflit n'a jamais opposé monténégrins et serbes ce qui, dans la région, est d'une rareté qui tend à conclure à l'existence d'un lien particulier quasi familial entre les deux nations. Les migrations de monténégrins vers la Serbie ont été une constante historique.

Il y a donc un lien particulier entre les nations serbes et monténégrines, mais nous devons à l'objectivité de relever quelques différences toutes aussi prégnantes entre les deux. Historiquement, le Monténégro a su préserver son indépendance face à l'Empire Ottoman, là où la Serbie n'a pu se libérer qu'au XIXème siècle¹²². En outre, serbes et monténégrins ont formé deux royaumes distincts jusqu'à la Première Guerre Mondiale et n'ont été associés que de 1918 à 1945 puisque Tito a reconnu à la fois la République et la nation monténégrine au sein de la RFSY¹²³. Depuis, bien que l'on ait mis en évidence le désintérêt des monténégrins pour la défense de leur identité, une frange nationaliste a toujours subsisté, particulièrement au sud du pays, autour de l'ancienne et de la nouvelle capitale, Cetinje et Podgorica. Ces partisans de la « monténégritude » (crnogorstvo) s'opposent donc à l'assimilation à l'identité serbe.

¹¹⁹ Ibid

¹²⁰ Le patriarcat de Pec, au Kosovo, est un monastère serbe centre spirituel de l'Eglise orthodoxe serbe et symbole fort de la nation serbe à l'époque de la domination ottomane. Sous l'égide du patriarcat de Pec, serbes, monténégrins et kosovars appartenaient à la même nation.

Petar Petrovic Njegos (1813-1851) est un penseur et poète monténégrin qui fut Prince de 1830 à 1851. Son œuvre retrace les luttes serbes contre les Ottomans en glorifiant la « nation serbe » et la foi orthodoxe. Voir [http://fr.wikipedia.org/wiki/Petar_II_Petrovi%C4%87-Njego%C5%A1]
 Conquise par les Ottomans au XIVème siècle, la Serbie ne se libère du joug turc qu'après de nombreuses

¹²² Conquise par les Ottomans au XIVème siècle, la Serbie ne se libère du joug turc qu'après de nombreuses révoltes tout au long du XIXème siècle. En 1882, après le Congrès de Berlin, Milan Ier devient roi de Serbie. Bien que formellement encré au Monténégro, l'Empire Ottoman ne parviendra jamais à contrôler ce territoire qui deviendra également indépendant après le Congrès de Berlin.
123 De 1878 à 1918 le Monténégro est un royaume indépendant. En 1918 il est associé au Royaume des

Les De 1878 à 1918 le Monténégro est un royaume indépendant. En 1918 il est associé au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, puis à la Yougoslavie en 1929. Sous Tito, en 1945, le Monténégro devient une République fédérée de Yougoslavie.

Mais au-delà des 40% de monténégrins et des 30% de serbes, le Monténégro est habité par environ 30% d'autres minorités 124. Les plus nombreux sont les Musulmans-Bosniaques qui représentent 13% de la population, suivis par les Albanais (7%) et les Croates (1%). La communauté croate, qui ne cesse de diminuer, s'établit principalement autour de Kotor et Tivat, à l'ouest. La plupart des Bosniaques vivent eux à Plav et Rozaje au Sandjak, région à l'est du pays qui regroupe trois municipalités au Monténégro et trois autres en Serbie, ce qui explique les craintes et les difficultés des autorités monténégrines pour faire accepter la séparation d'avec les « nationaux » en Serbie. La communauté albanaise vit elle autour des municipalités de Ulcinj dans le sud ou de la ville de Tuzi à la frontière avec le Kosovo. La minorité, plus petite, entretient des liens plus anciens avec le Monténégro, ce qui transcende les divisions et explique les relations biens meilleures des albanais avec le Monténégro qu'avec la Serbie ou la Macédoine. L'arrivée de 80.000 réfugiés kosovars en 1999 n'a pas semblé bouleverser l'équilibre dans la région.

D'un point de vue politique, les minorités ont été très courtisées par les indépendantistes et ont apporté leur soutien à cette cause, peu touchées par les promesses serbes en 2006. Elles ont montré une certaine loyauté qui détonne lorsque l'on sait que le vote pour les grands partis ou les groupes ne représentant pas l'intérêt des minorités sont assez rares. Suite à l'adoption de la Constitution de 2007 dont l'article 79 stipule notamment « le droit [des minorités] à une représentation véritable au Parlement de la République du Monténégro et aux assemblées des collectivités d'autonomie locales dans lesquelles ils représentent une partie importante de la population, selon le principe de discrimination positive 125 », cinq sièges sur les 81 du Parlement sont réservés à la communauté albanaise¹²⁶.

¹²⁴ Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée ... », art.cité, p.83

¹²⁵ « Constitution du Monténégro du 22 octobre 2007 ». Article 79 alinéa 9. Disponible en anglais sur [http://www.legislationline.org/download/action/download/id/929/file/b4b8702679c8b42794267c691488.htm] /preview]

126 Voir [http://www.ipu.org/parline-e/reports/2385_B.htm]

Malgré les problèmes récents avec les albanais¹²⁷ ou les roms, il est peu probable que les relations entre minorités se dégradent. Milo Djukanovic résume d'ailleurs cette position en précisant que « *le multiculturalisme est encré dans [la] société [monténégrine]*¹²⁸ ».

La construction nationale reste donc le second enjeu après la gestion interne de l'indépendance, le troisième, non moins important, touchant au processus de démocratisation et à l'Etat de droit.

Document C : Recensement de 2003 au Monténégro

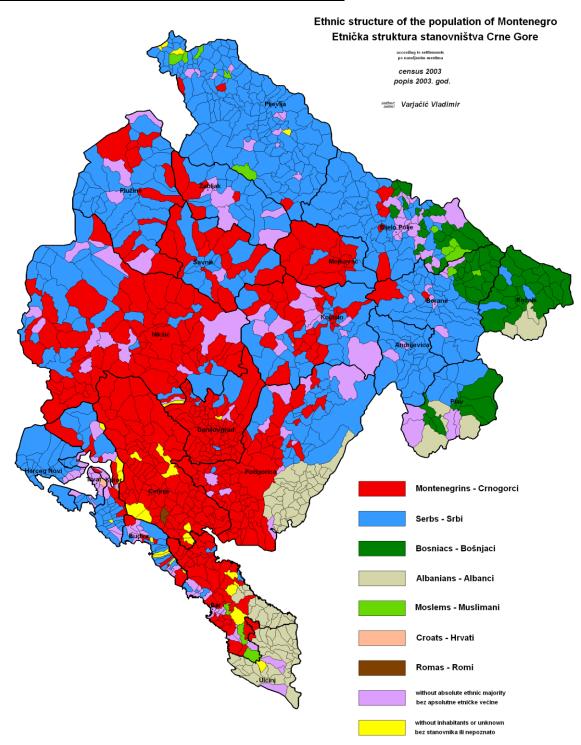
Census de 2003	Nombre	En % du total
Monténégrins	273 366	40.64
Musulmans	28 714	4.27
Bosniaques	63 272	9.41
Serbes	201 892	30.01
Albanais	47 682	7.09
Croates	7 062	1.05
Roms	2 875	0.43
Total	672 656	100

_

Internationale, 2006, p. 142

Le 23 mars 2006, une manifestation a eu lieu à Tuzi, place forte de la communauté albanaise. Quelques drapeaux de l'UCK ont été aperçus, rappelant la fragilité de l'équilibre multiethnique au Monténégro.
 Krivokapic, Milos, « Entretien avec Milo Djukanovic, Les défis de l'indépendance », Politique

Document D : Carte ethnique du Monténégro en 2003



Source : Wikipédia, Monténégro. [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2d/Montenegroetno03.png] et Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée et débats autour de l'identité », Courrier des Pays de l'Est, 2004/6, n°1043, p.83

Section 3 : Les deux exigences de la construction de <u>l'Etat monténégrin :</u>

La démocratisation et l'Etat de droit sont deux sujets sources de débats dans les hautes sphères de l'Union Européenne concernant l'adhésion du Monténégro. Si de nombreux efforts ont été faits depuis l'indépendance, un long travail reste à accomplir et la démocratisation (I) tout autant que la mise en place d'un véritable Etat de droit (II) restent sans doute les deux points faibles de la candidature monténégrine.

I) L'achèvement de la démocratisation :

En étudiant la politique du Monténégro depuis 1991, nous sommes en droit de nous poser sérieusement la question de l'achèvement du processus de démocratisation dès lors qu'un seul homme – Djukanovic - et un seul parti – le DPS - sont au pouvoir depuis la chute de la *Ligue des Communistes*.

Ce qui est remarquable au Monténégro, c'est que la question de l'indépendance a complètement empêché l'émergence d'un système politique et partisan structuré autour de clivages économiques ou sociaux. De nombreux partis importants après 1991 sont issus de la *Ligue des Communistes* et ont donc des idées sensiblement similaires sur ces sujets. C'est notamment le cas du DPS et du SNP. Or l'un est au pouvoir, l'autre dans l'opposition, consacrant le fait que les clivages politiques classiques ne sont pas adaptables au cas monténégrin. Le paysage politique du pays n'est en aucun cas organisé selon un modèle traditionnel droite/gauche. Cette absence d'intérêt pour les questions sociales ou économiques, couplée à la domination quasi sans partage du DPS depuis vingt ans a permis à ce dernier d'être intimement lié à l'administration du pays, à la gestion des fonds et services publics, posant la question de l'état d'avancement du processus démocratique, le contrôle politique et citoyen classique ne pouvant exister dans un tel système.

La Commission Européenne se penche sur cette question de la démocratisation et apporte un regard encourageant mais critique. Dans son rapport annuel sur la progression du Monténégro vers les standards européens en matière de démocratisation, promotion de l'Etat de droit et mise en place d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice », la Commission met en avant les progrès réalisés par les autorités monténégrines depuis l'indépendance mais pointe du doigt certains manquements.

Un des points positifs mis en exergue par la Commission est l'adoption rapide de la nouvelle constitution. Le processus est terminé depuis octobre 2007 et les autorités monténégrines n'ont pas rechigné à travailler avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe pour mettre en place une constitution en phase avec les standards européens modernes. Les bases pour engager le processus démocratique sont donc jugées bonnes par Bruxelles.

Mais d'autres secteurs requièrent quelques efforts supplémentaires. Au niveau parlementaire, des carences subsistent. Si les dernières élections de 2009 se sont déroulées de façon satisfaisante pour l'OSCE, le cadre électoral nécessite une meilleure harmonisation avec la constitution pour assurer la représentation correcte des minorités au Parlement, la séparation entre l'Etat et les partis¹³⁰ et plus de transparence lors de l'allocation des sièges de parlementaire. Selon la Commission, le rôle du Parlement doit également être accentué malgré un manque d'effectif administratif handicapant, notamment dans sa fonction de contrôle et de surveillance des actes du gouvernement.

Le gouvernement de Djukanovic, dont le nouveau mandat court depuis juin 2009, est résolument tourné vers l'Union Européenne. La Commission ne peut donc que relever des points positifs dans l'action gouvernementale concernant l'intégration européenne. Cependant, la critique principale concerne la trop grande centralisation du pouvoir à Podgorica. Que ce soit sur une échelle géographique (Podgorica/municipalités) ou administrative (ministre/administration), les pouvoirs semblent bien trop concentrés et les effectifs bien trop restreints, entrainant un problème de transparence et d'efficacité que la Commission souhaite voir amélioré. Les mêmes critiques sont adressées au système

¹²⁹ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

¹³⁰ Adoption de la « Law on State Property », mars 2009.

administratif, trop centralisé, peu équipé¹³¹ et en sous effectif. Des efforts doivent donc être faits pour mettre en place une administration professionnelle, transparente, libre de toute interférence politique, dont les agents sont recrutés et promus sur la base du mérite et du travail et dont les finances sont contrôlées efficacement par des instances elles aussi indépendantes.

Concernant la réforme de la justice, le Monténégro connait quelques progrès, notamment dans l'amélioration du cadre légal et l'augmentation de l'activité législative 132, mais là encore de nombreuses avancées restent à accomplir afin de garantir l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire. En effet, des doutes sérieux subsistent quant à l'indépendance des juges. Ceux-ci sont nommés par le Conseil Judiciaire (*Judicial Council*) dont un des dix membres n'est autre que le Ministre de la Justice. La division du pouvoir de nomination n'est donc pas claire entre le Conseil et le ministère et la séparation des pouvoirs n'est pas assurée. En outre, l'efficacité de la justice reste un point à travailler malgré la nouvelle loi sur le droit au procès dans un délai raisonnable 133.

En tous points le processus de démocratisation reste donc en cours malgré les bonnes avancées depuis l'indépendance, notamment sur le cadre législatif, le consensus politique et la mise en place d'une constitution efficace. Cette démocratisation reste sans doute l'un des plus gros défis pour le Monténégro actuel afin de s'insérer pleinement dans la communauté internationale et d'assurer sa stabilisation interne. Un autre challenge de taille concerne la mise sur pied d'un véritable Etat de droit.

.

¹³¹ Selon la Commission, le manque d'équipement informatique favorise la corruption et diminue l'efficacité.

¹³² Sur l'année 2008, 124 lois ont été votées, soit une hausse de 30% par rapport à 2007.

^{133 &}quot;Law on the Right to Trial within Reasonable Time".

II) La mise en place de l'Etat de droit :

Tel que couramment envisagé, « l'Etat de droit peut se définir comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit 134 ». Cette théorie est défendue par Hans Kelsen dès le début du XXème siècle. L'Etat de droit suppose la hiérarchie des normes, l'égalité des sujets de droit ainsi que l'indépendance de la justice. Lorsque l'on analyse la vie politique, institutionnelle et juridique du Monténégro au regard de cette définition, on se rend compte que, comme pour le processus de démocratisation, des efforts ont été consentis mais un travail reste à accomplir. Nous proposons cependant ici de nous concentrer principalement sur l'égalité des sujets de droit, en prenant pour exemple le respect des droits de l'Homme et des minorités au Monténégro.

Le Monténégro a fait un énorme effort d'adoption de textes internationaux garantissant la protection et l'égalité de ses citoyens en postulant en 2009 pour le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU ou en intégrant récemment dans sa législation la Convention des Nations-Unies contre la torture 135 ou la Convention du Conseil de l'Europe pour le respect des droits des enfants 136. Mais de nombreux efforts doivent encore être faits pour aligner pleinement la législation interne avec les standards internationaux et garantir la pleine application des textes.

Le tableau n'est pas aussi beau concernant les droits civils et politiques. Même si les avancées contre la torture sont très nettes, le nombre de plaintes pour des actes de torture de la part des pouvoirs publics est toujours conséquent 137. L'accès à la justice ne semble être assuré qu'après de longs mois d'attente et le soutien juridique aux personnes est inexistant. Le système carcéral est également pointé du doigt, les personnels manquant de formation adéquate et les conditions de détention étant encore en deçà des normes internationales, à cause notamment de la surpopulation dans les prisons. La liberté d'expression est de plus en plus respectée mais l'indépendance des médias reste à améliorer et il existe encore des cas de pressions politiques sur des journalistes.

⁻

Définition de l'Etat de droit par les autorités françaises sur [http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat-droit.html]

¹³⁵ « UN Convention Against Torture », ratifiée en mars 2009.

^{136 &}quot;Council of Europe Convention on Exercise of Children's Rights", signée en juin 2009.

¹³⁷ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

Cependant, nous devons noter que la liberté d'association, la liberté de religion ainsi que la coopération avec les ONG ont fait preuve de progrès satisfaisants. La Commission européenne ne rapporte aucun point négatif sur les deux premières libertés tandis que la « Stratégie de Coopération » entre le gouvernement et les ONG de janvier 2009 a permis de passer le cap des 4.600 organisations sur place.

Concernant les droits sociaux, peu de progrès ont été rapportés dans le domaine du droit des femmes. Les violences domestiques restent très présentes et la protection offerte aux victimes est trop faible. Des centres de prise en charge des femmes victimes de violences devraient ouvrir dans le pays. Cependant, l'égalité hommes-femmes est en train de s'imposer sur le marché du travail bien que 80% de la population illettrée soit féminine¹³⁸. Les droits des enfants ne sont pas non plus encore pleinement respectés, notamment au regard des conventions internationales. La discrimination est encore forte envers la population homosexuelle qui est marginalisée et écartée de la société monténégrine restant aujourd'hui le point le plus sombre au niveau des droits de l'Homme.

Dans l'ensemble, les droits des minorités sont plutôt respectés au Monténégro, permettant la concorde interethnique que nous avons mis en avant plus haut. Reste que le statut des réfugiés kosovars n'est pas tout à fait défini et que leur accès à l'emploi, et donc à l'intégration dans la société, continue d'être difficile. Mais le point d'achoppement principal concerne les populations roms. Malgré les efforts des autorités monténégrines, le taux de chômage reste de 80% dans cette population et l'analphabétisme dépasse les 70%¹³⁹. La scolarisation est difficile et les roms sont marginalisés et exclus de la société, mettant en péril à la fois le respect de leurs droits fondamentaux et l'équilibre ethnique monténégrin. La Commission européenne recommande au Monténégro de résoudre au plus vite la question du statut des réfugiés et d'accroître son budget pour aider à l'intégration des minorités afin de ne pas mettre en péril les avancées obtenues dans le domaine.

-

¹³⁸ Idem

¹³⁹ Idem

La corruption est également un problème majeur que le nouveau Monténégro indépendant doit résoudre pour assurer l'existence d'un réel Etat de droit. En effet, la législation n'est pas encore en phase avec les recommandations internationales, notamment de la part du GRECO (Groupe d'Etats contre la Corruption). Le financement des partis politiques, par exemple, est problématique du fait de l'absence d'organe de contrôle indépendant et de l'importance des dons privés non régulés. La séparation des pouvoirs est également restreinte. Or, sachant que les passations de marchés publics sont peu transparentes, il est étrange et dangereux que certains parlementaires aient à la fois la casquette d'homme politique et de chef d'entreprise. En outre, un manque de connaissance et d'effectif comme c'est le cas au Monténégro diminue l'efficacité de toute lutte contre la corruption financière. Ainsi, bien que des efforts aient été entrepris, notamment avec la mise en place d'un arsenal législatif réduisant la facilité de la corruption, un énorme travail reste à accomplir dans cette lutte, enjeu majeur pour l'intégration européenne.

La mise en place d'un véritable Etat de droit est donc également un processus en cours au Monténégro. Du point de vue de l'égalité des sujets de droit, si certains droits sont désormais acquis, un travail conséquent reste à faire, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption et le respect des libertés publiques et des droits civiques.

Un troisième défi politique attend donc le Monténégro au lendemain de son indépendance : la démocratisation totale et la mise sur pied d'un véritable Etat de droit. Si les deux premiers défis politiques (gestion de l'indépendance et construction nationale) permettaient principalement la stabilisation interne du pays, le troisième joue à la fois sur cette stabilisation mais aussi sur l'intégration internationale, étant une condition majeure pour l'adhésion à l'Union Européenne notamment. Or le travail sur la démocratisation et l'Etat de droit reste à faire. Mais quatre ans après l'indépendance, les premiers signes sont encourageants.

<u>Conclusion</u>: La stabilisation interne du Monténégro au lendemain de l'indépendance contient inévitablement une part politique. Ces défis sont visibles sur trois plans. Ils concernent tout d'abord la gestion directe de l'indépendance en créant de nouveaux enjeux et de nouveaux clivages dans un pays politiquement marqué, depuis 1997, par sa recherche d'autonomie. Le deuxième canal est celui de la construction nationale avec la gestion de la diversité ethnique et la création de la « *nation monténégrine* » pour justifier l'indépendance et solidifier les bases de l'Etat monténégrin. Enfin, la démocratisation et l'Etat de droit sont les deux derniers défis politiques permettant à la fois la stabilisation interne et la pleine intégration internationale. C'est là le challenge principal à relever, dans un futur proche, par les autorités monténégrines.

Mais la stabilisation interne ne saurait être totale sans inclure la croissance et le développement du pays, c'est à dire les défis économiques d'un Monténégro qui en vingt ans aura connu deux ruptures majeures et forcément influentes : la fin du communisme et la sécession.

<u>CHAPITRE 2 : ECONOMIE, STABILISATION INTERNE ET</u> <u>INTEGRATION EUROPEENNE :</u>

La crise économique et financière de la fin des années 2000 n'a pas épargné le Monténégro, contrairement à ce qui a pu être affirmé en 2008 ou 2009. Arrivée certes tardivement, la dépression s'est notamment traduite par une crise bancaire et immobilière 140 sans précédent. L'euphorie qui a suivi l'indépendance, sur le plan politique et économique, semble donc passée. Le Ministre des finances, Igor Luksic, a indiqué que « la réalisation du processus de privatisation, la restructuration de grands systèmes, le réexamen des politiques et des fonctions de l'Etat ainsi que la réduction de la dépense publique, constituaient les principaux défis pour le Monténégro dans les années à venir 141 ». La Banque Centrale du Monténégro estime, elle, que la croissance ne peut revenir sans une augmentation considérable des exportations. D'autres politiciens sont plus durs et vont jusqu'à dire que « la crise économique mondiale a mis en évidence les faiblesses du processus de transition au Monténégro et a montré que la future politique du développement devait être concentrée sur le développement de l'économie [au Monténégro] et la constitution d'un milieu d'affaire responsable 142 ».

Voilà les défis économiques tels que présentés par les autorités monténégrines en 2010. Mais ceux-ci semblent avant tout être des objectifs de sortie de crise, or, au Monténégro, d'autres défis sans doute à plus long terme vont permettre la stabilisation durable du pays et vont accélérer son intégration tant régionale qu'européenne. C'est sur ces défis là que nous allons nous pencher. Ils concernent principalement la satisfaction aux exigences européennes d'un point de vue économique. Que ce soit pour la mise en place d'une économie de marché stable et efficace ou pour la capacité à faire face à la future concurrence européenne, ces enjeux sont de première importance au Monténégro. Mais les autorités du pays doivent aussi viser la stabilisation interne et composer avec des dossiers aussi brûlants que le tourisme, les trafics ou la protection de l'environnement.

-

¹⁴² Idem

¹⁴⁰ Voir [http://www.abcourtage.com/La-crise-immobiliere-s-abat-sur-le-Montenegro-355.html]

Ambassade de France au Monténégro, « Revue de presse du 19 avril 2010 ». Disponible sur [http://www.ambafrance-me.org/spip.php?article304]

Le Monténégro peut-il, grâce à l'économie, assurer sa stabilisation et son intégration européenne ? Par quels biais et dans quelles mesures ?

L'étude des défis économiques monténégrins, dans notre perspective d'intégration et de stabilisation, passe donc dans une première section par la satisfaction des critères européens. Dans une seconde section, les défis de la stabilisation interne nous amèneront à étudier en détail les enjeux du tourisme, de l'environnement, des trafics et de l'omniprésence russe.

Section 1 : La satisfaction des critères européens :

Au lendemain de son indépendance réussie, le Monténégro doit se servir de son économie pour réaliser deux objectifs qui sont à la fois l'intégration européenne et la stabilisation interne. Le premier de ces deux objectifs passe par la conformité des résultats économiques du pays aux exigences dictées par Bruxelles. Celles-ci sont de deux ordres : la mise en place d'une économie de marché efficace (I) et la solidité de cette économie face à la future concurrence dans le cadre de l'intégration au marché européen (II).

I) <u>La nécessité d'une économie de marché efficace :</u>

Cette exigence découle des critères mis en place à Copenhague en 1993, qui sont ceux repris dans le rapport de la Commission sur les progrès du Monténégro en direction de l'Union Européenne en 2009. Au sens de la Commission, une « économie de marché efficace » signifie une économie nationale avec une réelle stabilité macroéconomique sur le moyen ou long terme, plusieurs acteurs qui peuvent entrer et sortir sans contrainte du marché et un cadre légal complet encourageant le libre-échange (a). Mais ces critères viennent s'ajouter aux exigences communautaires en matière de liberté de circulation, de concurrence ou de droits de douane (b) pour former un arsenal économique auquel le Monténégro doit se conformer au plus vite s'il veut garantir à la fois sa stabilisation interne – car le respect de ces exigences a été prouvé efficace dans les pays membres de l'Union – mais aussi et surtout garantir son adhésion rapide à cette même Union Européenne.

a. Aperçu macroéconomique :

En janvier 2009, le Monténégro a remis aux autorités européennes son « Programme Economique et Fiscal¹⁴³ » pour 2009-2011. Si celui-ci est évidemment partiellement intenable à cause de la crise économique, il reste quand même un document de référence à partir duquel va se fonder l'analyse de la Commission.

Depuis son indépendance, le Monténégro a connu une croissance remarquable, dépassant même les 10% en 2007¹⁴⁴. Cependant, après les 8% de hausse de la production en 2008, le pays a subi de plein fouet la crise en 2009, avec une récession très importante de l'ordre de 7%¹⁴⁵, marquant la fragilité des institutions économiques du Monténégro et l'échec des réponses apportées par les autorités. Les effets de la crise ont été particulièrement ressentis dans le secteur industriel 146, avec une baisse de 20% de l'activité sur le premier semestre 2009, mais aussi sur le marché immobilier 147 et le tourisme, réduisant drastiquement les investissements étrangers. La baisse de l'activité économique s'est accompagnée certes d'une baisse de l'inflation 148 de deux points à environ 8%, mais le chômage a lui augmenté de cinq points 149 en 2009 à 22% alors qu'une baisse de trois points était notée entre 2007 et 2008. En outre, alors que les dépenses publiques 150 étaient passées de 41% à 44% en 2008, le gouvernement monténégrin a dû se restreindre en revoyant son budget en juillet 2009 pour faire face à la crise et garder le déficit sous la barre des 2.6% pour cette année. La dette publique 151 du Monténégro commence quant à elle à subir un effet boule de neige de la hausse du déficit. De 28% en 2008, elle est passée au dessus de la barre des 30% en 2009, à cause notamment de la hausse de 15% de la dette extérieure. L'économie monténégrine n'est donc pas au meilleur en 2009-2010, mais cette récession est largement imputable à la crise mondiale

¹⁴³ Ambassade de France au Monténégro, « Revue de presse du 16 janvier 2009 ». Disponible sur [http://www.ambafrance-me.org/spip.php?article311]

¹⁴⁴ Statistical Office of Montenegro, "Gross Domestic Product". Disponible sur [http://www.monstat.org/EngMeniGodisnjiPodaci.htm]

¹⁴⁵ AFP, « L'économie du Monténégro s'est contractée de 7% en 2009 », Les Echos, 2 février 2010. Disponible sur [http://www.lesechos.fr/info/inter/afp 00227099.htm?xtor=RSS-2094]

¹⁴⁶ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

Voir [http://www.abcourtage.com/La-crise-immobiliere-s-abat-sur-le-Montenegro-355.html]

¹⁴⁸ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

¹⁴⁹ Idem 150 Idem

¹⁵¹ Idem

et ne semble pas être une raison suffisante pour remettre en cause les avancées du pays sur la voie de l'Europe. Par contre, la Commission recommande vivement la mise en place d'une politique fiscale plus prudente et l'achèvement des réformes.

Un autre aspect de l'économie de marché souhaitée par Bruxelles concerne la présence de plusieurs acteurs sur le marché et donc l'absence d'intervention trop forte des autorités publiques. A ce niveau, si l'on excepte les interventions ponctuelles pour faire face à la crise, le Monténégro est un marché considéré comme ouvert et relativement transparent. Le processus de privatisation qui a démarré en 1991 est en bonne voie et l'intervention étatique reste faible. Cependant, au niveau énergétique, le secteur public est encore trop présent au gout de la Commission qui recommande de nombreuses privatisations ainsi qu'une restructuration de l'aluminium et de la métallurgie, deux secteurs majeurs dans l'économie du pays 152.

D'un point de vue juridique, le cadre légal a été considérablement amélioré depuis l'indépendance et surtout en 2009, avec le vote de trois lois majeures sur la propriété ¹⁵³, notamment étatique, encourageant et facilitant le commerce et les investissements. Le cadre anti-corruption reste donc en 2010 le seul bémol juridique au niveau économique au Monténégro.

Document E : Principaux chiffres économiques

PNB 2008 (rang mondial)	161ème
PNB/Hab en 2007 (rang mondial)	113ème
Parité de pouvoir d'achat	11 780\$
IDH	8.0

	Part de chaque secteur dans le PIB en 2008			
Agriculture	7.8%			
Industrie	17.6%			
Services	74.6%			

-

¹⁵² Idem

¹⁵³ Idem

	2005	2006	2007	2008
PNB Global (Md	1.36	1.81	2.18	2.28
\$)				
PNB/Hab (\$)	1840	2350	3070	3690
Croissance en	1.90	2.50	4.40	4.20
volume (%)				
Inflation (%)	19.70	7.50	3.10	3.40

Sources : Atlas Economique de Challenges.fr. Disponible sur [http://atlas.challenges.fr/pays/ME-montenegro/economie.html]

b. Les exigences du « marché intérieur » :

Pour Bruxelles, et donc pour Podgorica par extension, il existe plusieurs conditions économiques importantes pour pouvoir espérer adhérer à l'Union Européenne. Ces conditions doivent être respectées par le Monténégro afin de se conformer au cadre économique européen et de ne subir aucun choc à l'entrée dans l'Union. Ces conditions économiques doivent donc être considérées comme un objectif de premier ordre par les autorités monténégrines. Elles ne sont autres que les trois libertés économiques garanties par « l'espace de liberté, de sécurité et de justice » : la libre-circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

De nombreux efforts ont été consentis par Podgorica au regard de la libre circulation des personnes. Un nouveau système de permis de travail ainsi qu'une réforme de la protection sociale des travailleurs sont entrés en vigueur en janvier 2009, permettant une meilleure mobilité à l'entrée et à la sortie pour les travailleurs européens et monténégrins. Poussé par l'OMC, le Monténégro a pris des mesures radicales assurant la libre prestation de service¹⁵⁴. Cependant, le portrait est moins bien brossé s'agissant de la liberté d'établissement, le pays étant réticent à reconnaître les équivalences en termes de diplômes et ne facilitant que peu l'accès à la propriété privée pour les étrangers, surtout dans le domaine agricole, et ce malgré les lois de 2009.

¹⁵⁴ Idem

La liberté de circulation des capitaux est assurée au regard des exigences communautaires. Les lois sur la propriété privée ont levé le dernier voile négatif sur la question, permettant dorénavant aux étrangers d'investir dans l'immobilier sans contraintes autres que celles imposées aux nationaux.

Le processus de libéralisation des échanges de marchandises est en cours selon la Commission européenne qui précise que le Monténégro doit améliorer son cadre administratif et institutionnel dans le domaine afin de permettre une meilleure conformité du Monténégro à « *l'acquis communautaire* ». En effet, de bons progrès ont été faits en matière de protection du consommateur, les autorités monténégrines coopérant de plus en plus avec les ONG. En matière d'adoption des normes européennes, 85% des standards monténégrins sont issus de ceux du CEN¹⁵⁵ (Comité Européen de Normalisation). Les efforts principaux restent à faire dans le domaine du contrôle du marché, les effectifs administratifs et les qualifications étant largement insuffisants. En outre, la coopération douanière entre Bruxelles et Podgorica est bonne et le Monténégro a rempli en 2009 les objectifs fixés par l'ASA (Accord de Stabilisation et d'Association) dans le domaine douanier, en adoptant notamment la nomenclature européenne sur les droits de douane. Cependant, là encore, la lutte contre la corruption et l'économie souterraine sont deux enjeux majeurs.

L'économie monténégrine est donc bien une « économie de marché » au sens où Bruxelles l'entend. Mais son efficacité n'est pas encore totale et la crise mondiale a réellement mis en avant les difficultés structurelles que connait le pays. Des réformes sont donc nécessaires pour aligner l'économie monténégrine sur « l'acquis communautaire » et assurer l'intégration européenne et par là même, la stabilisation interne du pays. Mais il faudra sans doute attendre la fin des effets de court terme de la crise mondiale avant de voir toute amélioration.

¹⁵⁵ Idem

II) <u>L'anticipation de la future intégration dans le marché</u> <u>européen :</u>

Comme nous l'avons démontré, les objectifs économiques à moyen terme au Monténégro visent une stabilisation interne mais aussi et surtout l'intégration dans le marché commun. Nous devons donc étudier la capacité du pays à rapidement faire face à la concurrence (a), en faisant notamment une analyse sectorielle de l'économie (b).

a. La capacité du Monténégro à faire face à la concurrence européenne :

Cette capacité à ne subir aucun choc démesuré à l'entrée dans le marché commun passe par plusieurs canaux. C'est la structure même de l'économie qui doit être analysée en s'intéressant à la main d'œuvre globale du pays, aux secteurs de l'économie, à l'influence étatique, à la concurrence qui règne dans le marché national et bien sûr au degré d'interaction du pays avec le futur marché.

La main d'œuvre et le capital humain ne sont pas un point fort au Monténégro. Il existe encore un véritable gouffre entre les qualifications des jeunes diplômés et les besoins réels du marché. Si cette caractéristique n'est pas propre au pays et se retrouve partout en Europe, elle est ici plus inquiétante qu'ailleurs étant donné les chiffres alarmants de l'inactivité et les besoins urgents pour la construction du pays. Certaines entreprises, grosses pourvoyeuses d'emploi, doivent même recruter à l'étranger afin de continuer leur activité, entrainant des problèmes de chômage mais aussi d'immigration dans un pays où la concorde ethnique reste sommes toutes fragile. Malgré tout, il faut noter que le cadre légal a été amélioré pour permettre cette mise en phase nécessaire entre les qualifications et les emplois. En outre, de plus en plus d'entreprises se lancent dans des programmes de formation afin de voir les profils des travailleurs coller au plus près des besoins des entreprises.

Suite à la crise, le basculement sectoriel du pays va sans doute s'accélérer. Les difficultés économiques ont exacerbé les difficultés des secteurs historiques que sont la métallurgie (aluminium surtout) et l'énergie. Ainsi, l'économie continue de basculer dans le tertiaire, signe d'un développement croissant du pays. En 2009, 70% de l'activité concerne les services et notamment le tourisme, les transports et la finance. L'industrie ne

¹⁵⁶ Vote en 2009 de la « Law on National Vocational Qualifications ».

représente plus que 22% et l'agriculture 8%. Ces chiffres sont proches de ceux des autres économies européennes et du modèle théorique de base des pays développés (75%-20%-5%), point positif pour le Monténégro. Signe du développement économique également, la bonne santé relative des petites et moyennes entreprises (PME). Malgré la crise, la chute de la demande et les difficultés de paiement et de crédit, le nombre de faillites n'augmente pas entre 2008 et 2009. Il faudra cependant attendre les chiffres définitifs de 2010 pour s'assurer que les PME, et donc le poumon de l'économie monténégrine, sont passées au travers de la crise sans dégâts.

Au niveau de la concurrence, point essentiel pour Bruxelles qui adopte une vision très libérale sur ce point, le Monténégro ne semble pas encore exactement satisfaire aux conditions du marché européen. La Commission européenne demande plus d'efforts de la part de Podgorica dans sa législation anti-trust et dans la mise en place des contrôles des entreprises. En revanche, la nouvelle loi sur les aides d'Etat¹⁵⁷ de 2009 semble garantir plus de transparence dans l'attribution des subventions et surtout semble laisser une grande place pour le libre-échange. L'intervention étatique dans l'économie est limitée à son strict minimum et les récentes aides, subventions ou renationalisations partielles¹⁵⁸ ne sont qu'une réponse à court terme à la crise mondiale.

L'économie monténégrine est donc sur la voie de l'intégration européenne malgré quelques difficultés. Le Monténégro a abandonné le Deutsche Mark en 1999 et rejoint dès lors la zone euro. Depuis 2002, la monnaie officielle est donc la monnaie européenne, consacrant la logique politique d'intégration à coté de la logique économique évidente de simplification du marché monétaire national et d'alignement sur les risques européens. Cela se vérifie également dès lors que l'on regarde les exportations et les importations du pays. L'Union Européenne est d'ores et déjà la première destination des produits monténégrins 159, juste devant la zone CEFTA, tandis que les rôles s'inversent au niveau des importations 160, l'Union se situant au deuxième rang.

¹⁵⁷ Vote en avril 2009 de la « Law on State Aid Control ».

¹⁵⁸ Parmi les 9% du PIB engagés dans les aides d'Etat face à la crise, 42% sont allés au rachat de parts dans l'entreprise d'aluminium KAP et la mine de bauxite RBN.

 ^{159 58%} des exportations monténégrines vont vers l'UE en 2009. 65% en 2008. Voir Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009
 160 38% des importations monténégrines viennent de l'UE en 2009. 41% en 2008. Voir Idem.

Le Monténégro est donc un partenaire privilégié de l'UE et doit maintenant terminer les réformes économiques engagées pour faire face à la future concurrence du marché commun et espérer une intégration rapide à l'Union.

b. Analyse sectorielle de l'économie monténégrine :

Si d'un point de vue global, l'économie monténégrine a souffert de la crise mais reste sur la bonne voie pour intégrer le marché commun, nous savons que des réformes doivent être entreprises dans les meilleurs délais. Il n'est donc pas superflu d'avoir un aperçu plus « micro » de l'économie du pays, en étudiant les performances et les difficultés des secteurs principaux, afin de cibler au mieux les priorités des autorités.

Le secteur agricole est celui désormais le plus en phase avec les exigences communautaires. Des progrès on été faits avec notamment l'adoption pour 2009-2013 d'un programme national pour la production agricole et le développement rural. Ce plan met en phase la politique agricole commune avec la politique agricole européenne (PAC). Le Ministère de l'Agriculture, bien que manquant crucialement de personnel comme beaucoup d'administrations, continue l'aide directe aux exploitants et a mis en place récemment une agence pour la protection sanitaire et alimentaire, garantissant un niveau de sécurité équivalent à celui prôné par Bruxelles.

Au niveau industriel, comme démontré plus haut, le secteur des PME est correct et de nombreux efforts ont été consentis pour simplifier les procédures de création d'entreprise, comme les délais d'attente pour les licences d'exploitation ou les permis de construire. L'assistance directe aux PME est donc suffisante mais le point négatif concerne les difficultés d'accès aux crédits et les barrières plus sournoises au commerce comme une législation contraignante ou mal en phase avec le marché.

Le secteur de l'énergie a, lui, vu quelques progrès notables. Des avancées sont observables vers les exigences communautaires. Le secteur de l'électricité a été partiellement ouvert à la concurrence et l'entreprise d'Etat, EPCG¹⁶¹, est en pleine restructuration. Cependant, des efforts sont nécessaires au niveau des énergies renouvelables pour être en phase à la fois avec la politique environnementale des autorités et la constitution monténégrine qui promeut le respect de l'environnement.

¹⁶¹ Elektroprivreda Crne Gore, à Niksic.

Concernant les transports, des efforts considérables vont être requis pour que le Monténégro puisse valablement se défendre sur le marché européen. La sécurité est le premier bémol, tant dans les transports aériens que routiers ou maritimes. En outre, le processus de privatisation est très peu avancé au niveau ferroviaire et maritime, concernant le port de Bar¹⁶² notamment. La qualité des infrastructures est également un point négatif, surtout lorsqu'il s'agit des routes. Enfin, les capacités administratives manquent. Le risque est de voir un Monténégro coupé de la région, incapable de commercer et surtout diminuant son attractivité pour les touristes et les entreprises. C'est sans doute le point crucial dans les réformes économiques au Monténégro.

L'analyse sectorielle met en avant certains chantiers prioritaires pour les autorités. Il s'agit notamment, pour chaque secteur, de l'amélioration du cadre légal général, de la mise à disposition de personnel administratif qualifié et surtout, au niveau des transports, de la restructuration complète du réseau et de sa gestion.

L'étude de l'économie monténégrine met en avant un objectif clair pour les autorités : la nécessité de se conformer aux exigences de Bruxelles pour assurer la stabilisation et l'intégration européenne. Pour ce faire, le Monténégro doit se construire une économie de marché efficace et capable de faire face à la concurrence future dans le marché commun. Des réussites sont à noter mais un lourd travail reste à faire, tant dans l'amélioration du cadre légal, que des capacités administratives ou de certains secteurs.

A côté de cette intégration européenne espérée, des dossiers brulants pour la stabilisation interne apparaissent. Il s'agit à la fois du tourisme, de la main mise étrangère sur l'économie, de la corruption et des trafics.

¹⁶² Le Port de Bar, qui est le port principal au Monténégro, est en voie de privatisation et sera découpé en cinq entreprises

Section 2 : Trois priorités pour la stabilisation interne :

Au-delà de l'intégration européenne, l'économie peut également être à la base d'une stabilisation interne réussie. L'enjeu est donc de taille pour les autorités et certains dossiers sont brûlants et doivent être traités en priorité. Il s'agit en premier lieu du tourisme et de l'environnement (I), de la lutte contre la corruption et les trafics (II) et enfin de l'influence croissante de la Russie dans l'économie monténégrine (III).

I) <u>Le Monténégro et le tourisme, explosion de la croissance et implosion du pays :</u>

Le tourisme est à la base de l'économie monténégrine. Le Monténégro, petite enclave au sud-est de la Yougoslavie a connu son heure de gloire sous Tito et au début des années 1980. C'est alors un lieu de vacances privilégié par la population serbe, tandis que la haute société se tourne plus vers la Croatie. Avec les guerres balkaniques des années 1990, la manne touristique chute considérablement¹⁶³ et il faudra attendre les années 2000 et surtout l'indépendance pour voir le Monténégro redevenir une terre attractive, car relativement épargnée par les conflits et le bétonnage massif des côtes. En 2007, la destination est même celle qui croît le plus vite au monde¹⁶⁴ selon le WTTC¹⁶⁵ (World Travel & Tourism Council). Mais avec la crise financière, les perspectives semblent moins réjouissantes, marquant les premières difficultés de la « *success story* » monténégrine dont parlait Milan Rocen¹⁶⁶, le Ministre des Affaires Etrangères en 2007.

Selon la dernière étude du WTTC¹⁶⁷, même si le Monténégro devait chuter au 24^{ème} rang des destinations touristiques en termes de croissance dans les années à venir, l'activité touristique compte quand même pour 21% du PIB en 2009, employant 30.000 monténégrins Ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis cinq ans avec l'explosion du nombre d'investissements et de visiteurs étrangers, en particulier russes et britanniques. Dans les

¹⁶³ 331.000 visiteurs en 1989 puis 95.000 en 1992.

¹⁶⁴ WTTC, "Travel and Tourism Economic Impact: Montenegro", 2007

¹⁶⁵ Le World Travel & Tourism Council a été créé en 1990 et établit de nombreux rapports sur le développement du tourisme mondial.

¹⁶⁶ Heimerl, Daniela, « Les défis de l'indépendance ... », art.cité, p.180

¹⁶⁷ WTTC, "Travel and Tourism Economic Impact: Montenegro", 2009

dix ans à venir, le tourisme devrait peser pour 25% dans le PIB national et 40.000 emplois sont espérés. 2009 et 2010 risquent cependant de marquer un temps mort, en réponse à la crise financière. Les investissements diminuent, les projets prennent du retard, la demande est moins forte, l'immobilier chute et le pouvoir d'achat mondial diminue. Cela devrait nettement influer sur le nombre de visiteurs pour ces deux années et également sur les revenus du tourisme. Mais le Monténégro ayant adopté une politique de tourisme de luxe, devrait être moins touché que ses voisins, notamment la Croatie. En effet, pour 2009, la croissance de la part touristique dans le PIB monténégrin n'a été que de 0.7% alors qu'il est supposé dépasser les 6% annuels sur la prochaine décennie. Les temps sont peut-être rudes, mais les prévisions sont belles.

A l'exception de Sveti Stefan, un ilot-hôtel au sud de Budva, le Monténégro n'a pas toujours eu une image haut de gamme¹⁶⁸. Si la Croatie a fait délibérément le choix du tourisme de masse avec 10 millions de visiteurs par an, le Monténégro s'est volontairement orienté vers le tourisme de luxe, préférant le qualitatif au quantitatif (surtout quand nous savons que ce « qualitatif » est d'une telle richesse qu'il peut finalement générer autant de revenu que le « quantitatif »). Ce choix a été justifié par la petite taille du pays et son engagement écologique jusque dans la constitution¹⁶⁹. Les zones touristiques principales de Budva, Dubrovnik monténégrin ; Kotor, village plein d'histoire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ; Sveti Stefan, péninsule transformé en ilot hôtelier par Tito dans les années 1960 ; ainsi que le Mont Lovcen, la plage de Becici et la rivière Bojana attirent chaque année presque 2 millions de touristes, tous plus riches les uns que les autres. Les oligarques russes côtoient les émirs du Golfe et les financiers de la City londonienne et s'arrachent à prix d'or la côte monténégrine.

^{168 «} Dans les années 60, le maréchal Tito repère ce rocher posé sur l'eau, à une centaine de mètres du rivage. Il fait transformer le petit village de pêcheurs en hôtel de luxe avec casino, suites et piscine. Le Tout-Hollywood accourt : Sophia Loren y a sa maison ; Richard Burton et Elizabeth Taylor s'y disputent ; le prince Charles et lady Di, en lune de miel dans l'Adriatique, prévoient d'y faire un arrêt, mais y renoncent finalement... par crainte des paparazzis ». Voir « Monténégro le dernier eldorado européen », Le Point, 14/08/2008. Disponible sur [http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2008-08-14/montenegro-le-dernier-eldorado-mediterraneen/916/0/266872]

^{169 «} Constitution du Monténégro du 22 octobre 2007 ». Article 1. Disponible en anglais sur [http://www.legislationline.org/download/action/download/id/929/file/b4b8702679c8b42794267c691488.htm /preview]

Si « Experience Wild Beauty¹⁷⁰ » est le nouveau slogan promotionnel monténégrin, on retrouve toujours la « beauty » mais de moins en moins le « wild » ! Le boom immobilier qui accompagne le développement touristique du pays entraine un bétonnage massif de la côte et bien que la volonté des autorités soit inverse, on assiste à une « hispanisation » du tourisme qui, certes, reste de luxe, mais sacrifie les montagnes et les baies monténégrines. Les prix de l'immobilier flambent et les projets fous se succèdent, rançon du succès monténégrin et sans doute de la politique du luxe menée par Podgorica. Le dernier super-projet en date s'appelle « Porto Monténégro ». Cette marina construite à la place de l'Arsenal à Tivat, dans la baie de Kotor, accueillera 650 yachts, un hôtel, des appartements, 10.000m² de commerces et un golf. Les travaux doivent prendre fin en 2010.

La conséquence principale de cette explosion du tourisme, au delà de la hausse des revenus étatiques et des millionnaires de l'immobilier, points positifs, est la désertification des côtes. En hiver, une fois les touristes partis, les villages sont morts et la vie traditionnelle est mise en danger. Cette « exode littoral » est un enjeu majeur pour les autorités afin de faire subsister la culture et le mode de vie monténégrin et de ne pas bouleverser l'équilibre social, à défaut d'avoir déjà sacrifié l'équilibre environnemental.

Si la protection de l'environnement est un objectif national fondamental au Monténégro, la réalité est bien différente. Certes la constitution semble garantir un environnement sain et naturel, mais le développement du pays, la course aux touristes et le laisser-faire des autorités face aux projets fous des promoteurs immobiliers met en danger non seulement le tourisme en lui-même, mais par extension toute l'économie. Quand le tourisme compte pour 25% du PIB national et quand l'attrait principal est la « beauté sauvage » des paysages, bétonner les côtes et laisser le pays s'engager dans une urbanisation anarchique revient à se tirer une balle dans le pied. C'est sans doute là le plus gros risque monténégrin à l'avenir : la manne touristique risque de disparaître aussi rapidement qu'elle n'est arrivée. La Commission européenne n'est d'ailleurs pas dupe, « work on awareness-raising on environmental protection issues needs to be continued. Environmental protection, in particular in coastal areas and national parks, remains a

-

¹⁷⁰ « Vivez la beauté sauvage ».

cause for concern¹⁷¹ ». Si la législation nationale est améliorée depuis 2006, elle reste loin des exigences communautaires en la matière. Bien que la protection de la nature et la pollution industrielle soient satisfaisants, la gestion de la pollution de l'air et de l'eau ainsi que la culture d'OGM ou la gestion des déchets sont pointées du doigt.

Le Monténégro a réussi à profiter au mieux de ses charmes naturels pour devenir à nouveau une zone touristique de premier plan dans la région. L'orientation vers un tourisme de luxe est évidemment payante à court terme, mais les risques que cela entraine en termes d'environnement, de choc immobilier, de mise à sac des ressources touristiques risque de faire s'effondrer sur lui-même un Monténégro qui a peut-être construit trop rapidement et trop fragilement les bases de son activité touristique et donc de son économie. Et ce n'est pas la mainmise étrangère sur le pays qui est pour nous rassurer.

II) <u>Le Monténégro, entre trafics et corruption :</u>

Pour un pays sur la voie de l'Europe et qui plus est relativement jeune, la lutte contre les trafics et la corruption est d'une importance vitale. Or sur ce point, un long travail reste à faire et la lutte devient un enjeu national urgent.

La corruption reste une source d'inquiétude au Monténégro. En effet, la législation nationale n'est pas encore complètement alignée sur « l'acquis » mondial, notamment les conventions signées avec le GRECO (Groupe d'Etats contre la Corruption). Le plan d'action mis en place par les autorités manque d'organisation et sa réalisation ne fait que commencer. Voté dans onze municipalités sur vingt-deux, il n'existe réellement que dans deux à la fin 2009¹⁷². L'un des secteurs où la corruption fait le plus rage concerne le financement occulte des partis politiques. Le Monténégro manque cruellement de moyens administratifs de contrôle afin de vérifier les finances des partis et les dons privés.

¹⁷² Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

98

¹⁷¹ "les travaux de communication sur les problèmes de la protection de l'environnement doivent être continués. La protection environnementale, en particulier dans les zones côtières et les parcs nationaux, reste une source d'inquiétude. » Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

Un organe de contrôle national et indépendant doit donc être créé au plus vite. S'ajoute à cela la double casquette de beaucoup de parlementaires qui tiennent les rênes du pouvoir politiques et de grandes entreprises, occultant un peu plus le financement des campagnes. La commission de lutte contre la corruption, mise en place par le Parlement en juillet 2009, manque de pouvoirs de sanction, le cadre légal national n'étant pas complet. Les services de police manquent également de pouvoirs, mais aussi de moyens et de compétence pour lutter efficacement contre cette corruption et par extension contre le crime organisé et les trafics. L'expertise fait cruellement défaut et les mailles du filet sont beaucoup trop larges pour stopper les plus gros poissons.

Pourtant des efforts conséquents ont été faits depuis 2006, notamment pour répondre aux exigences de Bruxelles. Quatre nouvelles lois sont venues encadrer les finances et l'action publique¹⁷³. Une Haute Cour spéciale a été mise en place afin de traiter au mieux les cas de corruption et favoriser à la fois la répression et la prévention, aux côtés du Directoire pour les Initiatives Anti-Corruption (DACI), des médias et des ONG sur place.

Le blanchiment d'argent sale est un autre problème majeur au Monténégro. Si des progrès sont à noter sur ce terrain, avec notamment l'amélioration de la formation et de l'entrainement des forces de police dans le domaine, le problème reste entier. Encore une fois ce sont le cadre légal et les moyens administratifs qui font principalement défaut. Le marché immobilier reste une des bases principales pour le blanchiment d'argent et le fait que le nombre de cas avérés et de condamnation soit quasi nuls inquiète partout en Europe quant à la détermination réelle des autorités dans cette lutte.

Le trafic de drogue est aussi une réalité monténégrine. Si la loi est de plus en plus expansive, le Monténégro reste un carrefour de la drogue entre Balkans et Europe. La consommation nationale semble augmenter ce qui n'est pas pour rassurer sur le devenir du trafic et les moyens administratifs et policiers sont encore une fois largement insuffisants, tout comme c'est le cas dans la lutte contre le crime organisé, malgré une amélioration très nette d'un point de vue législatif.

¹⁷³ "Law on Internal Financial Control" de novembre 2008. "Law on Prevention of Conflicts of Interest in Performing Public Functions" de décembre 2008. "Law on Financing the Elections Campaigns" de janvier 2009. "Criminal Procedure Code" de juillet 2009.

Le trafic d'êtres humains, comme la prostitution, est également une source d'inquiétude grandissante au Monténégro. Là encore, le pays est un carrefour entre l'Est et l'Union Européenne. Le Département d'Etat américain ne retire pas le Monténégro de sa Tier Watchlist 2 et ce malgré l'indépendance¹⁷⁴. Un travail énorme reste donc à accomplir et seules les ONG semblent en mesure de gérer la situation actuelle, l'investissement du gouvernement restant faible selon les dires de la Commission européenne¹⁷⁵.

Finalement, nous nous apercevons que le déficit administratif et policier est une des causes du relatif échec des luttes. La corruption frappe toujours le corps policier, les effectifs sont mal répartis, la spécialisation est inexistante. Les hommes en charge de la lutte contre la corruption ont besoin de se focaliser uniquement sur cette tache afin de récolter l'expérience et les informations nécessaires. Si le nombre de policiers est très largement suffisant en rapport au nombre de crimes, la formation et la coopération restent insuffisantes et mettent à mal l'efficience des contrôles et des actions.

La lutte contre les trafics et la corruption est donc un troisième dossier brulant pour la stabilisation interne du Monténégro, mais aussi pour son intégration européenne. Les autorités doivent donc ajuster au mieux les effectifs, favoriser la formation, améliorer le cadre légal et exprimer une vraie volonté de lutte, bien que de nombreux efforts aient été consentis depuis 2006.

¹⁷⁴ Government of the United States of America, Department of State, Tier Placement. Disponible sur [http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2004/33187.htm]

¹⁷⁵ Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14/10/2009

III) <u>Le Monténégro, nouvelle enclave russe :</u>

Le rapprochement avec l'OTAN et l'entrée récente dans le MAP avait fait penser à un rééquilibrage des influences au Monténégro. Mais si le pays se tourne résolument vers l'ouest, les liens et la coopération restent forts avec la Russie, culturellement proche et géographiquement pas si éloignée. Des contacts étroits se sont noués entre les autorités politiques monténégrines et des hommes d'affaires russes influents. L'effet principal en a été l'ouverture du pays aux capitaux russes, ces derniers rachetant les grandes usines du pays, les plus beaux hôtels de la côte, de somptueuses villas et de nombreux terrains. Partout, la question se pose de savoir si au final le Monténégro n'a pas été vendu à la Russie en obtenant son indépendance en 2006.

« Moscou sur mer », c'est le surnom donné à Budva, une des villes les plus touristiques de la cote monténégrine, aux vues du nombre de touristes et investisseurs russes¹⁷⁶. Parmi les plus gros pourvoyeurs, on retrouve Viatcheslav Leibman et Sergei Polonsky, les dirigeants de la société Mirax, une entreprise immobilière russe. Les 240 millions d'euros venus tout droit de Moscou vont servir à la construction d'un luxueux hôtel de 27 étages, de plusieurs villas, d'une marina et d'un parc aquatique à Budva. Les clients sont bien sûr majoritairement russes même si les britanniques ont également fait du Monténégro leur terrain de jeu grandeur nature. Malgré les difficultés financières récentes des oligarques, la demande ne faiblit pas et les villas de Leibman et Polonsky sont vendues avant même l'achèvement des travaux aux dirigeants des plus grandes entreprises russes, qu'il s'agisse de Gazprom, Lukoil ou VTB Bank. Les 94.000 m² de « l'Astra Monténégro 177 », avec sa forme de voile de bateau si particulière et si mal accordée avec le paysage, ont subi de plein fouet la crise financière puisque la construction s'est arrêtée en 2009 et n'a repris que début 2010. En cause, la hausse vertigineuse des prix de l'immobilier avant 2008 et la chute tout aussi spectaculaire de ceux-ci depuis 2009. De 10.000 euros le m², on est passé en dessous des 1.000 euros à

-

¹⁷⁶ Bilefsky, Dan, "Montenegro becomes Russia's window of opportunity", New York Times, 31 octobre 2008. Disponible sur [http://www.nytimes.com/2008/10/31/world/europe/31iht-balkans.4.17424430.html?pagewanted=1&_r=3]

¹⁷⁷ « Astra Montenegro », un projet immobilier pharaonique par l'entreprise Mirax. Informations sur [http://eng.astramontenegro.com/]

Budva¹⁷⁸. Le Monténégro était ainsi devenu une alternative au sud de la France et à la Turquie pour des oligarques russes toujours plus riches.

Mais les investissements ne concernent pas uniquement le tourisme, une grande partie de l'industrie a désormais un fond de caisse en roubles et non pas en euros ! Le plus gros investisseur industriel de la région est Oleg Deripaska, première fortune de Russie depuis 2008. Son groupe, Rusal, a racheté la plus grande usine du pays, le combinat d'aluminium de Podgorica (KAP) en 2005 ainsi que les mines de Bauxite de Nikšlć. Un scandale financier s'en est suivi, l'électricité étant vendue à prix cassés à KAP, permettant à Deripaska d'investir largement dans le reste du pays. En 2006, il rachète alors les mines de charbon et la centrale thermique de Pljevlja devenant un acteur majeur du secteur énergétique monténégrin.

Les énormes sommes investies par les financiers russes sont vues par Bruxelles et Washington comme une tentative de mise sous tutelle de Podgorica par Moscou. Cette tactique serait à même de mettre à mal les liens engagés par le Monténégro avec l'OTAN et l'UE afin de ramener le pays dans le giron russe. Evidemment cette version est très mal perçue en Russie et les politiciens autant que les investisseurs se défendent de toute colonisation, le leitmotiv restant : « faisons du profit là où on peut en faire » ! Mais cela n'a pas empêché le Parlement européen de nommer une commission pour étudier et surveiller les investissements russes¹⁷⁹, craignant un appel d'air pour le blanchiment d'argent sale et les transactions illégales. Cette crainte européenne est d'autant plus présente et sans doute justifiée que la Russie semble avoir pris le contrôle de la Serbie, via Gazprom. En effet, le rachat par Gazprom de Petroleum Industry of Serbia fait de la Serbie une porte d'entrée russe dans les Balkans. De l'aveu même de certains serbes « avec le contrôle de l'énergie par Moscou, la Serbie devient vassal de la Russie, comme l'Ossétie du Sud ou l'Abkhazie en Géorgie 180 ». Si cela est peut-être fort, il n'en reste pas moins que la Russie possède un point d'encrage conséquent pour concurrencer l'Europe et exerce dorénavant une vraie pression politique sur Belgrade.

Lajovic V., « Chantiers arrêtés et prix de l'immobilier en chute libre : la crise est arrivée au Monténégro »,
 Newropeans Magazine, 1^{er} juillet 2009. Disponible sur [http://www.ovimagazine.com/art/3938]
 Bilefsky, Dan, "Montenegro becomes Russia's …", art.cité.

¹⁸⁰ "By Moscow controlling our energy sector, we become vassals of Russia, just like South Ossetia and Abkhazia in Georgia". Danica Popovic, directrice du Centre d'Etude Libérales Démocratiques à Belgrade. Voir Bilefsky, Dan, "Montenegro becomes Russia's …", art.cité.

Mais cet investissement russe n'est pas nouveau et est relativisé par les autorités monténégrines. Les premières roubles sont arrivées au début des années 2000, à un moment où les prix étaient particulièrement bas et les nombreuses plus values réalisées par les monténégrins ont créé une nouvelle classe de millionnaires. Budva compte par exemple aujourd'hui plus de 500 millionnaires pour 20.000 habitants, un record en Europe. Podgorica n'hésite pas à rappeler cet enrichissement des citoyens et martèle le lien culturel fort qui unit les deux pays et qui doit être une des raisons principales de l'investissement russe. Le facteur politique et colonisateur ne passe pas dans les hautes sphères politiciennes. Les statistiques sont d'ailleurs largement faussées puisque le capital russe engagé dans le pays ne dépasserait pas 1% du capital total ¹⁸¹. Or, nous savons que les chiffres réels sont largement supérieurs, beaucoup d'investisseurs faisant équipe avec des monténégrins ou investissant depuis d'autres pays. Les liens et la politique volontariste de Podgorica avec Bruxelles ou Washington sont également deux raisons données par les autorités pour rassurer sur la mainmise de Moscou.

Les investisseurs russes sont une manne non négligeable pour le développement de l'économie monténégrine. L'extrême richesse des oligarques permet la construction rapide d'infrastructures nécessaires. Mais le développement sans bornes, les risques de corruption et de trafic, le délitement des liens avec Bruxelles ou Washington ainsi que la frivolité du marché sont sans doute les corollaires négatifs qui attendent à court ou moyen terme un Monténégro encore fragile. Un défi majeur pour les autorités.

¹⁸¹ Idem.

<u>Conclusion</u>: La stabilisation interne du Monténégro ne peut se faire sans prendre en compte le facteur économique. Or dans cette économie, il existe trois enjeux majeurs pour les autorités monténégrines. Ces dossiers doivent être traités dans les plus brefs délais au risque de mettre en péril la « *success story* » du pays. Le Monténégro est encore fragile, son développement est rapide et l'avenir, s'il parait serein, reste quand même incertain. Le développement anarchique du tourisme, le respect de l'environnement et des paysages qui font la force du Monténégro, la mainmise russe sur l'industrie et les services ainsi que l'existence toujours aussi réelle des trafics et de la corruption sont les trois dossiers brûlants pour un Monténégro qui peut regarder de l'avant mais ne doit bruler aucune étape.

Son intégration européenne passe elle aussi par l'économie. L'Union Européenne, avant d'être une union politique, est avant tout une union économique. Les exigences de Bruxelles en matière de libre échange et de stabilité sont très sévères et constituent en soi un objectif pour les autorités monténégrines. Si la volonté politique est là, quid de la capacité économique ? Pour ce faire, le Monténégro doit posséder une « économie de marché efficace » au sens de l'Union et doit être capable de faire face à la concurrence dans un marché de 500 millions de consommateurs. Là encore, le travail est long, mais restons positifs, le Monténégro est sur la bonne voie, se conformant chaque année un peu plus aux exigences de Bruxelles.

<u>Conclusion générale de la partie seconde</u>: Au-delà de l'intégration internationale et régionale, un pays nouvellement indépendant se doit de chercher sa stabilisation interne. C'est encore plus vrai pour le Monténégro, au cœur des Balkans, zone instable tant politiquement qu'économiquement. La politique et l'économie sont d'ailleurs les deux défis qui s'imposent au pays.

Ainsi, il faut, pour les autorités, réussir à gérer l'indépendance, c'est-à-dire entamer les réformes nécessaires pour permettre la construction nationale, la gestion de la concorde ethnique, la mise en place de l'Etat de droit, la démocratisation et l'apparition de nouveaux clivages et enjeux politiques. Cette gestion a été effectuée de façon plutôt satisfaisante au Monténégro, le seul bémol revenant au processus de démocratisation et de mise sur pied de l'Etat de droit, toujours inachevé.

Mais la stabilisation ne peut intervenir sans enjeux économiques. Pour le Monténégro ceux-ci concernent la mise en place d'une économie capable de favoriser à la fois le développement interne et l'intégration européenne. Si l'économie de marché semble fonctionner au Monténégro, de nombreux problèmes subsistent et marquent de loin le plus gros échec. Qu'il s'agisse de corruption, de tourisme décadent ou de mainmise étrangère, l'économie risque fort d'être la faille qui fera exploser le navire monténégrin. Mais il n'est pas trop tard et les réformes engagées depuis 2006, si elles sont accentuées, peuvent sans doute colmater la brèche à temps.

De l'Exode balkanique à la Genèse européenne

Etat des lieux et Perspectives d'un Monténégro indépendant

Conclusion:

Lorsque l'on se propose d'étudier les défis qui découlent de l'indépendance d'un pays, deux axes principaux s'offrent à nous.

Il s'agit dans un premier temps de comprendre les tenants et les aboutissants de l'intégration de ce nouvel Etat dans la communauté internationale qui l'entoure. Cette reconnaissance par les pairs est d'une importance évidemment capitale en termes d'influence future, d'accès aux organisations internationales et tout simplement à la « communauté des Nations » telle que définie dans notre travail.

Le second pendant de toute indépendance, de surcroît dans une région comme le sud-est européen, concerne la stabilisation interne de la nouvelle entité. Il s'agit ici de faire accepter par sa propre population les nouvelles institutions et les nouvelles politiques et de faire comprendre les nouveaux enjeux et les nouveaux clivages qui pointent au lendemain de la déclaration d'indépendance.

Ces deux canaux de transmission de l'indépendance sont inévitablement liés. Il est impossible de mettre en place une politique de bon voisinage et d'obtenir la reconnaissance internationale sans au préalable calmer les oppositions internes au projet national. Mais il est tout aussi délicat de faire accepter ce même projet national dans un contexte régional trouble ou sous le feu de la critique internationale.

Le Monténégro a donc eu à traiter des deux enjeux en 2006. L'intégration dans la communauté internationale est sans conteste le point le plus positif de notre analyse.

L'accession à l'indépendance a tout d'abord été une franche réussite. Après l'indépendance de fait du Monténégro depuis 2000, la tenue d'un référendum encadré juridiquement et soutenu par de fortes exigences internationales a permis au pays de se diriger d'un pas franc et non contesté vers l'indépendance. Les suites du vote du 21 mai 2006 ont été majoritairement positives, le Monténégro réglant rapidement la question de

la succession avec la Serbie et la région ne cédant pas à l'embrasement, malgré les craintes des observateurs internationaux.

La reconnaissance du Monténégro par la communauté internationale est arrivée très tôt, le pays rejoignant les principales organisations internationales dès l'été 2006. L'une des raisons justifiant la prise d'indépendance de Podgorica a été la volonté de rejoindre l'espace euro-atlantique, au sein de l'Union Européenne et de l'OTAN. Le fort soutien des deux organisations au projet monténégrin a permis à ce dernier de combler très rapidement son retard sur ses voisins des Balkans pour aujourd'hui être un candidat crédible à l'adhésion, parfois loin devant d'autres ex-Républiques yougoslaves. La coopération avec les organisations internationales majeures est depuis 2006 le premier objectif de politique étrangère de Podgorica, expliquant les liens privilégiés du pays avec l'ONU, l'OSCE, le Conseil de l'Europe et bien sûr l'OTAN et l'UE. La seconde priorité concerne l'intégration régionale. A ce titre, le Monténégro a su tirer profit de sa nouvelle indépendance pour régler les principaux conflits qui le liait à ses voisins du temps de l'alliance avec la Serbie. Désormais, le pays est un leader de la stabilisation régionale, entretenant d'excellents rapports avec tous ses voisins et participant activement à la coopération régionale. Les relations particulières avec Belgrade ont été plutôt cordiales au regard du passé de la région même si en 2010 quelques tensions semblent subsister.

L'intégration dans la communauté étant majoritairement acquise, le Monténégro est donc placé dans les meilleures conditions pour assurer sa stabilisation interne. Or à ce niveau là, un long travail reste encore à accomplir, bien que de nombreux progrès soient visibles. Cette stabilisation nationale est à apprécier sous un angle politique mais aussi économique.

D'un point de vue politique, après 2006, le Monténégro doit gérer son indépendance. Dans un pays où la lutte pour l'autonomie a tenu en haleine tout l'échiquier politique durant une décennie, de nouveaux enjeux et de nouveaux clivages vont inévitablement apparaître en 2006. Parmi ceux-ci, nous pouvons relever la question de la construction nationale, dans un pays à la diversité ethnique forte et à l'identité mal définie. Mais la construction étatique est également un enjeu important après 2006 et passe par une réelle démocratisation et la mise en place d'un véritable Etat de droit.

L'économie, si elle est le nerf de la guerre, est aussi le point de rencontre entre les impératifs de stabilisation interne et d'intégration internationale. Le but de notre travail n'est pas ici de mettre en avant le fonctionnement de l'économie monténégrine ni ses principales difficultés au lendemain de l'indépendance. Nous avons préféré essayer de comprendre comment la mise en place d'une économie de marché efficace pouvait permettre à ce jeune Etat de rejoindre rapidement l'Union Européenne et de lier croissance et développement. A partir de là, nous avons mis en avant les objectifs à moyen terme pour les autorités du pays ainsi que les trois priorités à court terme pour que le Monténégro puisse assurer sa stabilisation interne. Qu'il s'agisse de tourisme anarchique, de trafic et corruption ou de mainmise russe, nous sommes critiques sur ces points et mettons en garde le Monténégro contre l'échec probable de son modèle de développement.

L'intégration dans la communauté internationale est donc désormais un acquis pour le Monténégro, mais les défis sont encore nombreux quatre ans après l'indépendance, notamment dans les domaines politique et économique. A ce titre, la récession connue en 2009 et l'impact fort de la crise financière mondiale sur cette nouvelle économie si fragile et petite, même si elle ne parait pas toucher durablement le pays, ne met-elle pas en exergue les premiers échecs monténégrins et n'est-elle pas un signe avant coureur de l'emballement du Monténégro, pays qui sauterait des étapes fondamentales dans son développement ?

ANNEXES

Document 1 : Données de base sur le Monténégro

Document 2 : Carte du Monténégro

Document 3 : Carte de l'ex-Yougoslavie

Document 4 : Répartition de la population au Monténégro

Document 5 : Recensement de 2003

Document 5bis: Recensement de 1991

Document 6 : Vote par municipalité au référendum de 2006

Document 7 : Résultat des élections législatives depuis 1992

Document 8 : Monténégro et Organisations internationales

Document 9 : Dates-clés des relations en OTAN et Monténégro

Document 10 : Dates-clés des relations entre UE et Monténégro

Document 11 : Avancement du processus d'Accord et de Stabilisation dans les pays engagés

Document 12 : Chiffres du tourisme au Monténégro en 2009

Document 13 : Chiffres de l'économie monténégrine en 2009

Document 14 : Extraits de l'interview de Ivan Ivanisevic

Document 1 : Données de base sur le Monténégro

Crna Gora	Crna Gora (sr)				
Monténégro) (fr)				
Langue officielle	<u>Monténégrin</u>				
<u>Capitale</u>	<u>Podgorica</u>				
Plus grande ville	<u>Podgorica</u>				
Forme de l'État	<u>République</u>				
 <u>Président de la République</u> <u>Président du Gouvernement</u> 	<u>Filip Vujanović</u> <u>Milo Đukanović</u>				
Superficie - Totale - Eau (%)	Classé 159° 13812 <u>km²</u> 1,5				
Population - Totale (2009) - Densité	Classé 160 ^e 672 180 hab. 44,9 hab./km ²				
Indépendance - Déclarée - Reconnue	Serbie-et-Monténégro 3 juin 2006 8 juin 2006				
<u>Monnaie</u>	Euro ¹ (EUR)				
Hymne national	Oj, svijetla majska zoro				

Source: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Mont%C3%A9n%C3%A9gro]

Document 2 : Carte du Monténégro



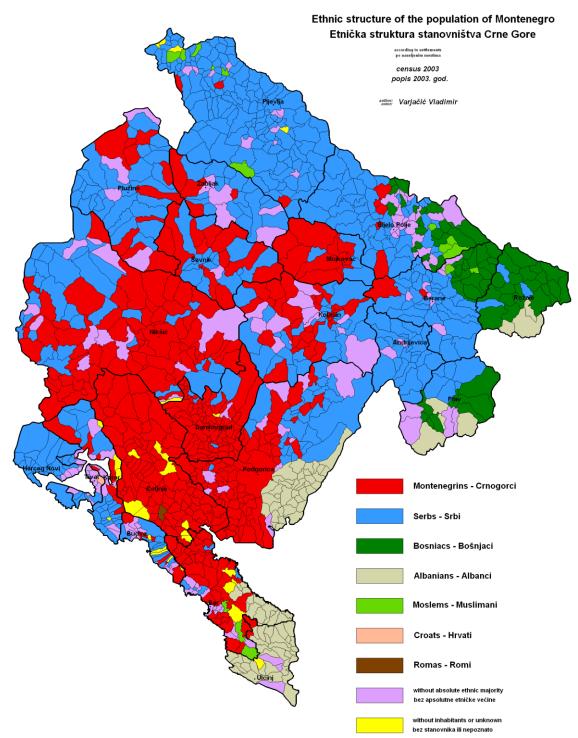
Source: [http://www.e-voyageur.com/images/carte/carte-montenegro.jpg]

Document 3 : Carte de l'Ex-Yougoslavie



Source: [http://www.statistiques-mondiales.com/cartes/yougoslavie.gif]

Document 4 : Répartition de la population au Monténégro



Source: Wikipédia, Monténégro. [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2d/Montenegroetno03.png]

Document 5: Recensement de 2003

Census de 2003	Nombre	En % du total
Monténégrins	273 366	40.64
Musulmans	28 714	4.27
Bosniaques	63 272	9.41
Serbes	201 892	30.01
Albanais	47 682	7.09
Croates	7 062	1.05
Roms	2 875	0.43
Total	672 656	100

Sources : Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée et débats autour de l'identité », Courrier des Pays de l'Est, 2004/6, n°1043, p.83

Document 5 bis : Recensement yougoslave de 1991:

	RFY*	République du Monténégro	République de Serbie Total	dont: Serbie centrale	dont : Voïvodine	dont : Kosovo
Total	10 394 026	615 035	9 778 991	5 808 906	2 013 889	1 956 196
Dont : Serbes	6 504 048	57 453	6 446 595	5 108 682	1 143723	194 190
Monténégrins	519 766	380 467	139 299	74 096	44 838	20 365
Yougoslaves**	349 784	26 159	323 625	145 873	174 295	3 457
Albanais	1 714 768	40 415	1 674 353	75 725	2 556	1 596 072
Bochniaques***	336 025	89 614	246 411	174 371	5 851	66 189
Roms	143 519	3 282	140 237	70 126	24 366	45 745
Croates	111 650	6244	105 406	22 536	74 808	8 062

^{*}La RFY regroupe la Serbie et le Monténégro de 1992 à 2003.

Source : Federal Ministry of National and Ethnic Communities, National Minorities in FR Yugoslavia, Belgrade 2001, p.

^{**}Personnes s'étant déclarées comme Yougoslaves lors du recensement.

^{***}En serbo-croate, le terme "Bosanac" désigne l'ensemble des habitants de la Bosnie-Herzégovine, alors que le terme "Bošnjak" s'applique aux seuls membres de la communauté musulmane. Ici le premier est traduit par "Bosniaques", le deuxième par "Bochniaques".

Document 6 : Vote par municipalité en 2006 au référendum

Municipalités	Oui⊮	Non™	Inscrit™	Votent™
<u>Andrijevica</u>	1,084 (27.6%)	2,824 (71.89%%)	4,369	3,928 (89.91%)
<u>Bar</u>	16,640 (63.07%)	9,496 (35.99%)	32,255	26,382 (81.79%)
Berane	11,268 (46.85%)	12,618 (52.46%)	28,342	24,051 (84.86%)
Bijelo Polje	19,405 (55.36%)	15,437 (44.04%)	40,110	35,051 (87.39%)
<u>Budva</u>	5,908 (52.75%)	5,180 (46.25%)	12,797	11,200 (87.52%)
Danilovgrad	5,671 (53.15%)	4,887 (45.81%)	11,784	10,669 (90.54%)
<u>Žabljak</u>	1,188 (38.37%)	1,884 (60.85%)	3,407	3,096 (90.87%)
<u>Kolašin</u>	2,852 (41.82%)	3,903 (57.23%)	7,405	6,820 (92.1%)
<u>Kotor</u>	8,200 (55.04%)	6,523 (43.79%)	17,778	14,897 (83.79%)
<u>Mojkovac</u>	3,016 (43.55%)	3,849 (55.57%)	7,645	6,926 (90.59%)
<u>Nikšić</u>	26,387 (52.01%)	23,837 (46.98%)	56,461	50,737 (89.86%)
<u>Plav</u>	7,016 (78.47%)	1,874 (20.96%)	12,662	8,941 (70.61%)
<u>Plužine</u>	716 (24.2%)	2,230 (75.36%)	3,329	2,959 (88.88%)
<u>Pljevlja</u>	9,115 (36.07%)	16,009 (63.36%)	27,882	25,268 (90.62%)
<u>Podgorica</u>	60,626 (53.22%)	52,345 (45.95%)	129,083	113,915 (88.25%)
<u>Rožaje</u>	13,835 (90.79%)	1,314 (8.62%)	19,646	15,239 (77.57%)
<u>Tivat</u>	4,916 (55.86%)	3,793 (43.1%)	10,776	8,800 (81.66%)
Ulcinj	12,256 (87.64%)	1,592 (11.38%)	17,117	13,985 (81.7%)
Herceg Novi	7,741 (38.28%)	12,284 (60.75%)	24,487	20,220 (88.50%)
<u>Cetinje</u>	11,536 (85.21%)	1,818 (13.43%)	15,077	13,538 (89.79%)
<u>Šavnik</u>	906 (42.67%)	1,197 (56.38%)	2,306	2,123 (92.06%)

 $Source: \\ [http://fr.wikipedia.org/wiki/R\%C3\%A9f\%C3\%A9rendum_de_2006_sur_l'ind\%C3\%A9pendance_du_Mont\%C3\%A9n\%C3\%A9gro]$

Document 7 : Résultat des élections législatives depuis 1992

- <u>Elections législatives 1992</u>: Source [http://en.wikipedia.org/wiki/Montenegrin_parliamentary_election]

Coalitions and parties	Votes	%	Seats	+/-
Democratic Party of Socialists of Montenegro (Демократска партија социјалиста Црне Горе)	126,083	42.66	46	-37
People's Party of Montenegro (Народна странка Црне Горе)	37,549	12.71	14	+1
Liberal Alliance of Montenegro (Либерални савез Црне Горе)	35,596	12.04	13	+13
Serbian Radical Party of Montenegro (Српска радикална странка за Црну Гору)	22,329	7.56	8	+8
Social Democratic Party of Reformists (Социјалдемократска партија реформиста)	13,002	4.1	4	±0
Democratic Alliance in Montenegro (Демократски савез у Црној Гори)	11,393	3.85		
Socialist Party of Montenegro (Социјалистичка партија Црне Горе)	8,433	2.85	0	
Democratic Opposition: Democratic Party, People's Democratic Party, Democratic Alliance of Independent Businessmen and Serbian Democratic Party (Демократска опозиција: Демократска странка, Народна демократска странка, Демократски савез самосталних привредника и Српска демократска странка)	7,847	2.65	0	
League of Communists – Movement for Yugoslavia in Montenegro (Савез комуниста – Покрет за Југославију у Црној Гори)	6,249	2.11		
<u>Civic Group - Association of Fighters '91-'92</u> (Група грађана - Удружење ратника '91-'92)	4,230	1.43		

Total (turnout 67.31%; -8.38%)	295,519	100	85	-40
Invalid votes	7,682	2.6		
Montenegrin Federalist Movement - Cetinje (Црногорски федералистички покрет - Цетиње)	561	0.19		_
Civic Group - Democratic Left - Humanism and Technical Progress (Група грађана - Демократска љевица - Хуманизам и технички прогрес)	705	0.24	_	_
Serbian Fatherland Movement (Српски отаџбински покрет)	962	0.32	_	—
New Communist Movement of Yugoslavia (Нова комунистички покрет Југославије)	1,092	0.37	_	_
Social Democratic Party of Montenegro (Социјалдемократска странка Црне Горе)	1,199	0.41		
Communist Party of Yugoslavia in Montenegro (Комунистичка партија Југославије у Црној Гори)	1,932	0.65		
Сіvic Group - Ecological Movement of Montenegro (Група грађана - Еколошки покрет Црне Горе)	2,078	0.7		
Demo-Christian (Orthodox) Party (Демохришћанска (православна) странка)	2,484	0.84		
Serbian National Renewal for Montenegro and Herzegovina (Српска народна обнова за Црну Гору и Херцеговину)	3,905	1.32	_	

- <u>Elections législatives 1996</u>

Coalitions and parties	Votes	%	Seats	+/-
Democratic Party of Socialists of Montenegro (Демократска партија социјалиста Црне Горе)	150,237	49.92	45	-1
People's Unity Coalition: People's Party of Montenegro and Liberal Alliance of Montenegro (Коалиција "Народна слога": Народна странка Црне Горе и Либерални савез Црне Горе)	74,963	24.91	19	-8
Social Democratic Party of Montenegro (Социајлдемократска партија Црне Горе)	16,608	5.52		
Serbian Radical Party – Dr Vojislav Šešelj (Српска радикална странка - "др Војислав Шешељ")	12,963	4.31	0	-8
Party of Democratic Action of Montenegro (Странка демократске акције Црне Горе)	10,167	3.38	3	+3
Serbian Union: Serbian Convocational Party, Party of Serbian Unity (Српски савез: Српска саборна странка, Странка српског јединства)	5,848	1.94	_	_
Democratic Alliance in Montenegro (Демократски савез у Црној Гори)	5,289	1.76	2	+2
Communists of Montenegro: SKPJ CG, SKCG, Democratic Communist Party and New Communist Movement of Yugoslavia (Комунисти Црне Горе: СКПЈ ЦГ, СК ЦГ, Демократска комунистичка партија и Нови комунистички покрет Југославије)	5,176	1.72	_	
Democratic Union of Albanians (Демократска унија Албанаца)	3,849	1.28	2	+2
Communist Party of Yugoslavia in Montenegro (Комунистичка	1,728	0.57	_	

партија Југославије у Црној Гори)				
Yugoslav United Left (Југословенска удружена левица)	1,668	0.55	_	_
Serbian Democratic Party of Montenegro (Српска демократска странка Црне Горе)	1,603	0.53	_	
Serbian Radical Party of Montenegro (Српска радикална странка за Црну Гору)	861	0.29		
Ecological Movement of Montenegro (Еколошки покрет Црне Горе)	711	0.24	_	
Party of the Law of Nature of Montenegro (Странка природног закона Црне Горе)	452	0.15	_	
Demo-Christian (Orthodox) Party (Демохришћанска (православна) странка)	446	0.15	_	
Party for Protection of Savings of Montenegro (Странка заштите штедних улога Црне Горе)	380	0.13	_	_
Party of National Equality (Странка националне равноправности)	214	0.07	_	_
Civic Group "Seventh Force" (Група грађана "Седма сила")	16	0.01	_	_
Union of Social Justice (Савез социјалне правде)	5	0.00	_	_
Invalid votes	7,742	2.57		
Total (turnout 66.9%; +0.41%)	300,926	100	71	- 14

- <u>Elections législatives de 1998</u>

Coalitions and parties	Votes	%	Seats	+/-
" <u>So that we live better</u> – <u>Milo Đukanović</u> " ("Да живимо боље – Мило Ђукановић")	170,080	48.87	42	-14
Socialist People's Party of Montenegro - "mr Momir Bulatović" (Социјалистичка народна партија Црне Горе "мр Момир Булатовић")	123,957	35.62	29	+29
Liberal Alliance of Montenegro – Slavko Perović (Либерални савез Црне Горе – Славко Перовић)	21,612	6.21	5	-3
Serbian People's Party – Dr Božidar Bojović (Српска народна странка – др Божидар Бојовић)	6,606	1.9		
Democratic Alliance in Montenegro – Mehmet Bardhi (Демократски савез у Црној Гори – Мехмед Бардхи)	5,425	1.56	1	-1
Serbian Radical Party "Dr Vojislav Šešelj" (Српска радикална странка "др Војислав Шешељ")	4,060	1.17	_	
Democratic Union of Albanians (Демократска унија Албанаца)	3,529	1.01	1	-1
Party of Democratic Action of Montenegro (PDA) (Странка демократске акције Црне Горе (СДА))	1,996	0.57		—3
League of Communists of Yugoslavia — Communists of Montenegro (LCY — CM) (Савез комуниста Југославије — Комунисти Црне Горе (СКЈ — КЦГ))	1,885	0.54	_	_
"For Serbdom" ("За српство")	1,299	0.37		_

Serbian People's Radical Party of Montenegro — Milika-Čeko Dačević (Српска народна радикална странка Црне Горе — "Милика-Чеко Дачевић")	761	0.22		
Party of Law of Nature of Montenegro (Странка природног закона Црне Горе)	611	0.18	_	
List of Unified Bosniacs – Muslims in Montenegro (Листа удружених Бошњака – Муслимана у Црној Гори)	419	0.12		
Party of Foreign Currency Savers of Montenegro (Странка девизних штедиша Црне Горе)	371	0.11		
Yugoslav United Left in Montenegro – Jovanka Miljanović (Југословенска удружена левица у Црној Гори – Јованка Миљановић)	345	0.1		
Party of Protection of Savings and Social Security of Citizens of Montenegro (Странка заштите штедних улога и социјалне сигурности грађана Црне Горе)	199	0.06		
Party of Human Way (Партија људског пута)	195	0.06		
Invalid votes	4,634	1.33		
Total (turnout 76.04%; +9.14%)	347,985	100	78	+7

- <u>Elections législatives de 2001</u>

				Seats	
List	Votes	%	Main	Albanian by-elect	+/-
Victory is of Montenegro – Democratic Coalition - Milo Đukanović ("Побједа је Црне Горе – Демократска коалиција - Мило Ђукановић")	153,946	42.04	33	+3	-1
Together for Yugoslavia (Заједно за Југославију)	148,513	40.56	33	_	-1
Liberal Alliance of Montenegro - Liberals, What Else! (Либерални савез Црне Горе - Либерали, него што!)	28,746	7.85	6	_	+1
People's Socialist Party of Montenegro – mr Momir Bulatović (Народна социјалистичка странка Црне Горе - мр Момир Булатовић)	10,702	2.92		_	
Serbian Radical Party – Dr Vojislav Šešelj (Српска радикална странка - "др Војислав Шешељ")	4,275	1.17	_	_	
Democratic Union of Albanians (Демократска унија Албанаца)	4,232	1.16	_	+1	±0
Bosniak-Moslem Coalition in Montenegro (Бошњачко-муслиманска коалиција у Црној Гори)	4,046	1.11	_	_	
Democratic Alliance in Montenegro – Mehmet Bardhi (Демократски савез у Црној Гори - Мехмет Бардхи)	3,570	0.98	_	+1	±0
Communist and Labor parties - For Yugoslavia and the Rule of the Workers' Class (Комунистичке и радничке партије - за Југославију и власт радничке	1,640	0.45	_	_	

класе)					
Osman Redža - Party of Democratic Prosperity (Осман Реџа - Партија демократског просперитета)	1,572	0.43			
Party of Foreign Currency Savers of Montenegro (Странка девизних штедиша Црне Горе)	639	0.17	_		—
Party of Law of Nature (Странка природног закона)	512	0.14		_	
Liberal Democratic Party - Vote for Montenegro (Либерално-демократска партија - Глас за Црну Гору)	354	0.1			
<u>Dr Novak Kilibarda - People's Concord of</u> <u>Montenegro</u> (Др Новак Килибарда - Народна слога Црне Горе)	268	0.07		_	
Party of Savings and Social Security of Citizens of Montenegro (Странка заштите штедних улога и социјалне правде грађана Црне Горе)	199	0.05		_	
Yugoslav Left in Montenegro (Југословенска левица у Црној Гори)	190	0.05		_	_
invalid votes	2,748	0.75			
Total (turnout 81.79%; +5.75%)	366,152	100	72	+5	-1

- <u>Elections législatives de 2002</u>

List	Votes	%	Main	Albanian by-elect	+/-
Democratic List for a European Montenegro – Milo <u>Dukanović</u> (Демократска листа за европску Црну Гору – Мило Ђукановић)	167,166	47.34	36	+3	+3
Together for Change SNP–SNS–NS (Заједно за промјене СНП–СНС–НС)	133,900	37.92	30	_	-3
Montenegro can Do It – Liberal Alliance of Montenegro (Црна Гора може – Либерални савез Црне Горе)	20,365	5.77	4	_	-2
Patriotic Coalition for Yugoslavia (Патриотска коалиција за Југославију)	9,920	2.81			
Democratic Coalition – Albanians Together (Демократска коалиција – албанци заједно)	8,498	2.41	_	+2	±0
Bosniak Democratic Coalition – Harun Hadžić (Бошњачка демократска коалиција – Харун Хаџић)	2,446	0.69	_	_	
Socialist Party of Yugoslavia with Communists – for preservation of Yugoslavia (Социјалистичка партија Југославије са комунистима – за очување Југославије)	2,242	0.63	_	_	
Serbian Radical Party (Српска радикална странка)	837	0.24	_	_	
Total (turnout 77.47%; -4.32%)	353,102	100	70	+5	-2

- <u>Elections législatives de 2006</u>

List	Votes	%	Main	Albanian by-elect	+/-
Coalition for a European Montenegro – Milo <u>Dukanović</u> – <u>DPS</u> – <u>SDP</u> (Коалиција за европскуЦрну Гору – Мило Ђукановић – ДПС-СДП)	164,737	48.62	39	+2	+3
Serbian List – Andrija Mandić (Српска листа – Андрија Мандић)	49,730	14.68	12	_	+6
SNP-NS-DSS Coalition: Socialist People's Party of Montenegro, People's Party and Democratic Serb Party (СНП-НС-ДСС – коалиција: Социјалистичка народна партија Црне Горе, Народна странка и Демократска српска странка)	47,683	14.07	11		-13
Movement for Changes – Nebojša Medojević (Покрет за промјене – Небојша Медојевић)	44,483	13.13	11	_	+11
Liberals and Bosniak Party – Correct in the Past, Right for the Future – Miodrag Miko Živković ("Либерали и Бошњачка странка – Исправни у прошлости, прави за будућност" – Миодраг Мико Живковић)	12,748	3.76	3		+3
Coalition Democratic Alliance in Montenegro-Party of Democratic Prosperity — Mehmet Bardhi ("Коалиција: Демократски савез у Црној Гори-Партија демократског просперитета — Мехмед Бардхи")	4,373	1.29	0	+1	±0
Democratic Union of Albanians – Ferhat Dinoša (Демократска унија Албанаца - Ферхат Диноша)	3,693	1.09	0	+1	±0

Civic List (Грађанска листа)	2,906	0.86	0		-1
Albanian Alternative ("Албанска алтернатива")	2,656	0.78	0	+1	+1
League of Communists of Yugoslavia – Communists of Montenegro (Савез комуниста Југославије – Комунисти Црне Горе)	2,343	0.69			
New Democratic Force - FORCA (Нова демократска снага - ФОРЦА)	2,197	0.65			_
Democratic Party of Montenegro – The Missing Part ("Демократска странка Црне Горе – Дио који недостаје")	1,286	0.38			
Valid votes	338,833	100	76	+5	+6
Total (turnout 71.37%; -6.1%)	345,730				

Elections législatives de 2009

T in 4	Votos	0/	Seats		
List	Votes	%	Main	Albanian	+/-
European Montenegro — Milo Đukanović (Европска Црна Гора — Мило Ђукановић)	168,290	51.94	47	1	+5
SNP – Socialist People's Party of Montenegro – Srđan Milić (СНП – Социјалистичка народна партија Црне Горе – Срђан Милић)	54,545	16.83	16	_	+8
New Serb Democracy – Andrija Mandić (Нова српска демократија – Андрија Мандић)	29,885	9.22	8	_	+8
Movement for Changes – We Can – Nebojša Medojević (Покрет за промјене – Можемо – Небојша Медојевић)	19,546	6.03	5		-6
People's Coalition – People's Party and Democratic Serb Party (Народњачка коалиција – Народна странка и Демократска српска странка)	9,448	2.92	0	_	-3
Coalition of the Liberal Party and the Democratic Centre — "For a Different Montenegro" — Dr Goran Batrićević (Коалиција Либералне партије и Демократског центра — "За другачију Црну Гору" — др Горан Батрићевић)	8,777	2.71	0	_	-1
Party of Pensioners and Disabled People of Montenegro (Странка пензионера и инвалида Црне Горе)	7,691	2.37	_	_	
<u>UDSH – DUA Ferhat Dinosha</u> (UDSH – ДУА Ферхат Диноша)	4,747	1.46	_	1	±0

Serb National List (Српска национална листа)	4,291	1.32	0	_	-2
"Bosniacs and Muslims Together, as One" ("Бошњаци и Муслимани заједно, једно")	3,489	1.08			
FORCA – Nazif Cungu (ФОРЦА – Назиф Цунгу)	2,939	1.91		1	+1
Albanian List: Democratic League in Montenegro – Mehmet Bardhi & Albanian Alternative – Gjergj Camaj (Албанска листа – Lista Shqiptare: Демократски савез у Црној Гори – Lidhja Demokratike në Mal të Zi – Мехмет Бардли & Албанска алтернатива – Alternativa Shqiptare – Ђерђ Чамај)	2,898	0.89		1	-1
"Albanian Coalition – Perspective" ("Албанска коалиција – Перспектива" "Koalicioni Shqiptar – Perspektiva")	2,619	0.81		1	+1
Fatherland Serbian Party — Docent Dr Aleksandar Stamatović — "For the True Serbs" (Отаџбинска српска странка — Доцент др Александар Стаматовић — "За истинске Србе")	2,446	0.75		_	
Montenegrin Communists (Црногорски комунисти)	1,594	0.49			
Party of Democratic Prosperity (Партија демократског просперитета – Partia e Prosperitetit Demokratik)	805	0.25	_	_	_
Valid votes	323,990	100	7 6	5	

<u>Document 8 : Monténégro et Organisations Internationales</u>

International Organization	Acronym	Date of Admission
United Nations	UN	28 june 2006
United Nations Office on Drugs and Crime	UNODC	23 october 2006
United Nations Industrial Development Organization	UNIDO	28 november 2006
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization	UNESCO	1 march 2007
International Atomic Energy Agency	IAEA	16 october 2006
Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization	ствто	18 september 2006
Organization for the Prohibition of Chemical Weapons	OPCW	3 june 2006
International Civil Aviation Organization	ICAO	17 march 2007
World Intellectual Property Organization	WIPO	4 december 2006
World Health Organization	WHO	14 september 2006
International Committee of the Red Cross	ICRC	2 august 2006
International Organization for Migration	IOM	28 november 2006
International Telecommunication Union	ITU	21 july 2006
World Customs Organization	WCO	24 october 2006
International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property	ICCROM	16 september 2007
Inter-Parliamentary Union	IPU	16 october 2006
Universal Postal Union	UPU	27 july 2006
World Meteorological Organization	WMO	8 may 2007
International Labour Organization	ILO	14 july 2006
International Maritime Organization	IMO	10 october 2006
International Tribunal for the Law of the Sea	ITLOS	23 october 2006
International Criminal Court	ICC	3 june 2006
Permanent Court of Arbitration	PCA	3 june 2006
Hague Conference on Private International Law	нссн	1 march 2007
International Criminal Police	INTERPOL	19 september 2006

Organization			
International Monetary Fund	IMF		18 january 2007
European Bank for Reconstruction and Development	EBRD		25 october 2006
Mediterranean Action Plan - United Nations Environment Programme	UNEP/MAP		15 january 2008
United Nations World Tourism Organization	UN W	πо	28 november 2007
Food and Agriculture Organization	FAO		17 november 2007
-General Fisheries Commission			31 january 2008
Organization for Animal Health	OIE		10 august 2007
World Trade Organization	wто		In negotiations for membership
International Hydrographic Organization	IHO		So far Montenegro obtained 10 of 49 necessary supports for membership
Regional Organization		Acronym	Date of Admission
Regional Organization Organization for Security and Co-operation Europe	on in	Acronym OSCE	Date of Admission 22 june 2006
Organization for Security and Co-operation	on in		
Organization for Security and Co-operation		OSCE	22 june 2006
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe		OSCE CoE CEFTA	22 june 2006 11 may 2007
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe Central European Free Trade Agreement European Company for the Financing of		OSCE CoE CEFTA	22 june 2006 11 may 2007 26 july 2007
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe Central European Free Trade Agreement European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock European Conference of Ministers of		OSCE COE CEFTA EUROFIMA	22 june 2006 11 may 2007 26 july 2007 17 october 2006 17 october 2006
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe Central European Free Trade Agreement European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock European Conference of Ministers of Transport European Organization for	t	OSCE COE CEFTA EUROFIMA ECMT	22 june 2006 11 may 2007 26 july 2007 17 october 2006 17 october 2006
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe Central European Free Trade Agreement European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock European Conference of Ministers of Transport European Organization for the Safety of Air Navigation Geneva Centre for the Democratic Contra	t	OSCE COE CEFTA EUROFIMA ECMT Eurocontrol	22 june 2006 11 may 2007 26 july 2007 17 october 2006 17 october 2006 1 july 2007
Organization for Security and Co-operation Europe Council of Europe Central European Free Trade Agreement European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock European Conference of Ministers of Transport European Organization for the Safety of Air Navigation Geneva Centre for the Democratic Control Armed Forces	t	OSCE COE CEFTA EUROFIMA ECMT Eurocontrol	22 june 2006 11 may 2007 26 july 2007 17 october 2006 17 october 2006 1 july 2007 30 november 2006

Migration, Azylum, Refugees Regional Initiative	MARRI	2 october 2006
Southeast European Cooperation Process	SEECP	11 may 2007
Adriatic-Ionic Initiative	JJI	1 june 2007
Regional Arms Control Verification and Implementation Assistance Center	RACVIAC	21 march 2007

Source: [http://www.mip.gov.me/en/index.php/UN-links/membership-of-montenegro-in-international-organizations.html]

Document 9 : Dates-clés des relations entre OTAN et Monténégro

- 29 November 2006 NATO Riga Summit Montenegro invited into membership of Partnership for Peace.
- **3 December 2006** Montenegro obtained the status of an observer in the *Adriatic Charter*, which was signed between Albania, Croatia, Macedonia and USA based on an initiative from the NATO Summit in Prague.
- 14 December 2006 Framework document of Partnership for Peace signed.
- 28 Decembar 2006 Council for the Partnership for Peace formed. The Prime Minister chairs the Council, and the Co-Chairmen are the Minister of Foreign Affairs and the Minister of Defence. Inter-ministerial Comission for activities of Montenegro in the Partnership for Peace was also formed.
- 5 April 2007 The Government adopted the Presentation document of Montenegro.
- 25 April 2007 Security Information Agreement signed between Montenegro and Nato. Presentation document presented in Brussels.
- 14 June 2007 The Government adopted the Defence Strategy.
- 27 July 2007 The Parliament adopted Laws on Defence and the Army.
- September 2007 Montenegro submitted the questionnnaire on the Planning and Review Process (PARP).
- October 2007 With the expert assistance of NATO Montenegro finished the development off IPP (Individual Partnership Programme).
- 11 October 2007 The Government adopted the Communication Strategy on Euro-Atlantic Integration of Montenegro.
- December 2007 Harmonization of PARP and IPP.
- **December 2007** The Government adopted the *Information on Accession of Montenegro to Individual Partnership Action Plan NATO IPAP.*
- January 2008 IPP of Montenegro was without objections accepted by 26 member states of NATO.

- 11 January 2008 Montenegro officially expressed interest for beginning the process of development of individual partnership action plan IPAP and began the process of Intensified dialoge ID with NATO.
- 4 February 2008 NATO approved the beginning of IPAP process for Montenegro.
- **February 2008** The Parliament of Montenegro adopted the *Law on Classified Information*, which was very important for obtaining the certificate in order for Montenegro to have access to NATO information with a certain degree of protection.
- 11 March 2008 Ministers of Foreign Affairs and Defence of Montenegro presented the *Presentation document* IPAP at the meeting of the NATO High Political Committee at the level of Deputy Heads of Missions.
- 31 March 2008 PARP document was presented in Brussels, where 32 partner objectives of Montenegro were adopted.
- 3 April 2008 At the NATO summit in Bucharest, Montenegro was officially invited to begin the process of Intensified Dialogue with NATO.
- April 2008 The Government adopted the Regulation on the establishment of the Directorate for Protection of Classified Information and appointed the Director. The Directorate will be located in the Ministry of Defence.
- 28 31 May 2008 Montenegro hosted the meeting of the Atlantic Policy Advisory Group of the Euro-Atlantic Partnership Council.
- 12 June 2008 The Council for PfP adopted the Initial discussion document of Montenegro for the Intensified dialogue.
- 19 June 2008 The Government of Montenegro adopted the Individual Partnership Action Plan.
- 24 June 2008 IPAP was officially presented to NATO in Brussels.
- 24 June 2008 The plenary meeting for Intensified dialogue of Montenegrin representatives with the representatives of NATO was held in the NATO seat in Brussels.
- 24 26 June 2008 Montenegro hosted the seminar of the NATO Parliamentary Assembly Rose-Rot on the topic South-East Europe on the Road to European Integration.
- 3 July 2008 The Government adopted the Information on Progress of Montenegro in the Partnership for Peace.
- 4 December 2009 Montenegro was invited to join the Membership Action Plan (MAP) at the Meeting of the North Atlantic Council, at the level of Foreign Ministers held at NATO Headquarters, Brussels, 3-4th December 2009.

Source: [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Direction-for-NATO/development-of-relations-between-montenegro-and-nato-key-dates.html]

Document 10 : Dates-clés des relations entre UE et Monténégro :

- June 2003 Thessaloniki Summit. The Thessaloniki agenda envisaged the Stabilization and Association Process as a new approach for accession of Western Balkan countries to the European Union.
- July 2003 Enhanced Permanent Dialogue replaced the previous format of the Advisory Work Group.
- June 2004 Decision of EU Council on European Partnership for Serbia and Montenegro, supplemented in January 2006.
- October 2004 Council conclusions on the double track.
- April 2005 European Commission adopts the Feasibility Report according to which Serbia and Montenegro
 are ready to start negotiations for concluding the Stabilization and Association Agreement (SAA) with EU.
- October 2005 Negotiations on SAA with Serbia and Montenegro started.
- 3 May 2006 Negotiations with Serbia and Montenegro interrupted due to failure to fulfil the conditions on cooperation with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia.
- 21 May 2006 Independence of Montenegro was voted for at the referendum.
- 3 June 2006 Parliament proclaimed independence of Montenegro.
- 12 June 2006 EU Council made a decision on further cooperation with Montenegro as an independent state. European Commission asked for a new mandate for beginning separate negotiations in relation to the Stabilization and Association Agreement (SAA).
- 24 July 2006 EU Council approved the mandate for beginning negotiations on Stabilization and Association Agreement with Montenegro.
- 24 July 2006 The first meeting of Enhanced Permanent Dialogue (EPD) with Montenegro was held in Podgorica.
- 26 September 2006 Negotiations on SAA with Montenegro began: The first official round and the First round of technical negotiations.
- 1 December 2006 Technical part of negotiations on SAA finished.
- 15 March 2007 SAA with EU initiated in Podgorica.
- April 2007 Second meeting of the Enhanced Permanent Dialogue with EU.
- Septemer 2007 Visa Facilitation and Readmission Agreement signed in Brussels.
- 15 October 2007 SAA signed between Montenegro and EU in Luxemburg.

- 13 November 2007 Agreement, in the form of a letter, on temporary application of the Protocol VIII of the Stabilization and Association Agreement signed in Brussels.
- 13 November 2007 Parliament of Montenegro unanimously confirmed the SAA and Interim Agreement on Trade and Trade-related matters between EC and Montenegro.
- 26 November 2007 Third meeting of the Enhanced Permanent Dialogue with EU.
- 13 December 2007 Agreement on EU Reforms adopted and signed at the European Council in Lisbon.
- 1 January 2008 Interim Agreement came into force, as well as Visa Facilitation and Readmission Agreement.
- 21 January 2008 The process of gradual liberalization of visa regime with Montenegro has started.
- 22 January 2008 The constitutive session of the Interim Committee for Implementation and Enforcement of Interim Agreement was held in Brussels.
- 19 March 2008 The Parliament of Montenegro adopted the decision on establishment of the National Council for European Integration.
- 28 May 2008 Pierre Mirel, Director of the Directorate for WB presented to Minister of Foreign Affairs Milan Roćen the Roadmap for visa regime liberalization with the EU.
- 5 June 2008 Government of Montenegro adopted the National Programme for Integration.
- 31 July 2008 Parliament of Montenegro delegated the members of the National Council for European Integration.
- 5 November 2008 European Commission delivered the report of Montenegrin progress in 2008
- 15 December 2008 Montenegro submitted application for EU membership
- 23 April 2009 The Council of the EU invited the European Commission to submit its opinion on Montenegro's application

Source: [http://www.mip.gov.me/en/index.php/Direction-for-EU/development-of-relations-between-montenegro-and-eu-key-dates.html]

<u>Document 11 : Avancement du processus d'Accord et de Stabilisation dans les pays engagés :</u>

engages :	1	1		I	ı	
	<u>Croatie</u>	Macédoin <u>e</u>	<u>Albanie</u>	Monténégr <u>o</u>	<u>Serbie</u>	Bosnie- Herzégovin <u>e</u>
début des négociation s	24.11.200	5.4.2000	31.1.2003	10.10.2005	10.10.200 5	25.11.2005
initialisatio n	14.5.2001	24.11.2000	28.2.2006	15.3.2007	7.11.2007	4.12.2007
signature	29.10.200 1	9.4.2001	12.6.2006	15.10.2007	29.4.2008	16.6.2008
Ratification						
de l'État	30.1.2002	27.4.2001	9.11.2006	13.11.2007	9.9.2008	26.2.2009
Communaut é européenne	21.12.200	25.2.2004	26.2.2009	29.3.2010	non signé	non signé
Allemagne	18.10.200 2	20.6.2002	19.2.2009	15.5.2009	non signé	14.8.2009
Autriche	15.3.2002	6.9.2002	21.5.2008	4.7.2008	non signé	4.9.2009
<u>Belgique</u>	17.12.200 3	29.12.2003	22.10.200 8	29.3.2010	non signé	29.3.2010
Bulgarie		NA		30.5.2008	non signé	13.3.2009

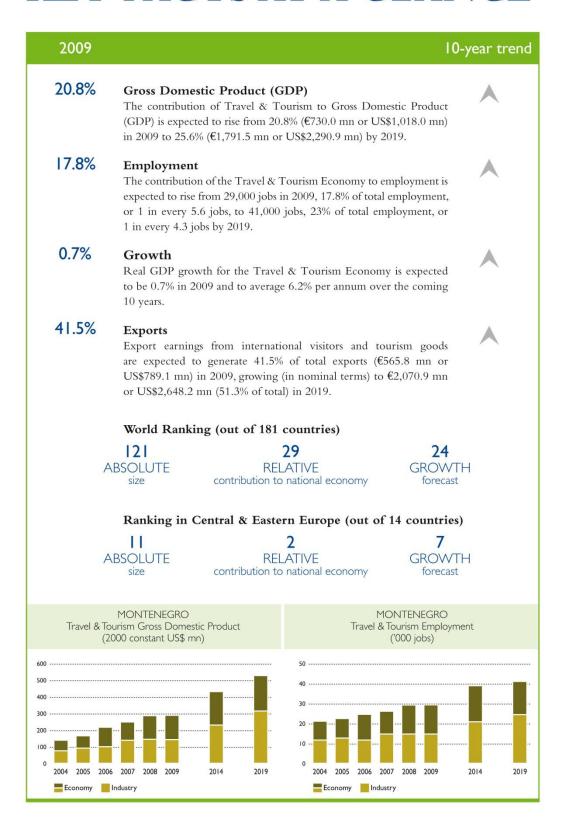
<u>Chypre</u>	N	ſΑ	30.5.2008	20.11.2008	non signé	2.07.2009
<u>Danemark</u>	8.5.2002	10.4.2002	24.4.2008	25.6.2008	non signé	26.5.2009
<u>Eire</u>	6.5.2002	6.5.2002	11.6.2007	4.6.2009	non signé	4.6.2009
<u>Estonie</u>	N	ſΑ	17.10.200 7	22.11.2007	non signé	11.9.2008
Espagne	4.10.2002	4.10.2002	3.5.2007	12.3.2009	non signé	non signé
<u>Finlande</u>	6.1.2004	6.1.2004	29.11.200 7	18.3.2009	non signé	7.4.2009
<u>France</u>	4.6.2003	4.6.2003	12.2.2009	30.7.2009	non signé	non signé
<u>Grèce</u>	27.8.2003	27.8.2003	26.2.2009	4.3.2010	non signé	non signé
<u>Hongrie</u>	N	ÍΑ	23.4.2007	14.5.2008	non signé	22.10.2008
<u>Italie</u>	6.10.2004	30.10.2003	7.1.2008	13.10.2009	non signé	non signé
<u>Lituanie</u>	N	ÍΑ	17.5.2007	4.3.2009	non signé	4.5.2009
Luxembourg	1.8.2003	28.7.2003	4.7.2007	11.6.2009	non signé	non signé
<u>Lettonie</u>	N	ſΑ	19.12.200	17.10.2008	non signé	12.11.2009
Malte	N	ſΑ	21.4.2008	11.12.2008	non signé	7.01.2010

Pays-Bas	30.4.2004	9.9.2002	10.12.200 7	29.1.2009	non signé	30.9.2009
Pologne	N	ÍΑ	14.4.2007	6.2.2009	non signé	7.4.2010
Portugal	14.7.2003	14.7.2003	11.7.2008	23.9.2008	non signé	29.6.2009
Roumanie		NA		15.1.2009	non signé	8.01.2010
Royaume- Uni	3.9.2004	17.12.2002	16.10.200 7	12.01.2010	non signé	20.04.2010
<u>Suède</u>	27.3.2003	25.6.2002	21.3.2007	11.3.2009	non signé	non signé
Slovénie	N	ſΑ	18.1.2007	7.2.2008	non signé	10.3.2009
Slovaquie	N	[A	20.7.2007	29.7.2008	non signé	17.3.2009
République tchèque	N	ſΑ	7.5.2008	19.2.2009	non signé	23.7.2009
Entrée en vigueur	1.2.2005	1.4.2004	1.4.2009	1.5.2010		

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_stabilisation_et_d'association]

Document 12 : Chiffres du tourisme au Monténégro en 2009

KEY FACTS AT A GLANCE



REAL GROWTH

IN 2009, TRAVEL & TOURISM IN MONTENEGRO IS FORECAST TO SEE A REAL DECLINE/GROWTH OF:

Direct Industry GDP	Direct Industry Employment
- 1.3 % to €366 mn (US\$511 mn)	-3.3 % to 14,700 jobs
Economy GDP	Economy Employment
0.7 % to €730 mn (US\$1,018 mn)	- 1.4 % to 29,300 jobs

OVER THE NEXT TEN YEARS, MONTENEGRO'S TRAVEL & TOURISM IS EXPECTED TO ACHIEVE ANNUALISED REAL GROWTH OF:



Source : WTTC « Travel & Tourisme : Economic Impact Montenegro 2009 ».

<u>Document 13 : Chiffres de l'économie monténégrine. Rapport de la Commission Européenne de 2009.</u>

STATISTICAL ANNEX

STATISTICAL DATA (as of 14 September 2009) Montenegro

Balance of payments current account: trade balance (million euro)	Balance of payments: current account total (million euro)	Balance of payments Note 1999 2000	Si: Consumer price index (CPI), (total, % change on previous year)	Note 1999	1000	production volume index (2000=100) 96.0	Industry Note 1999 2000	Imports or goods and services, relative to GUP (%)			Gross fixed capital formation, as a share of GDP (%)	Final consumption expenditure, as a share of GDP (%) : 91.9	Services : 64.1	Construction : 4.3	Industry 19.2	Agriculture : 12.4	Gross value added by main sectors (%)	SI: Labour productivity (GDP in PPS per person employed, EU-27=100)	SI: Unit labour cost growth (national accounts, % change on previous year)	Labour productivity growth: GDP growth per person employed (% change on previous year)	SI: Employment growth (national accounts, % change on previous year)	SI: Growth rate of GDP (national currency, at constant prices, % change on previous year)	SI: GDP (in PPS per capita, EU-27=100)	GDP (in Purchasing Power Standards (PPS) per capita)	GDP (euro per capita) 1) : 1 750	GDP (million euro) : 1 066	Gross domestic product (GDP) (million national currency)	National accounts Note 1999 2000	Total area of the country (km²) 13 812 13 812 13 812	Population (thousand) 610 612	Basic data Note 1999 2000	
		2000		2000		100.0b	2000	51.1	36.8	5.5	16.9	91.9	64.1	4.3	19.2	12.4									1 750	1 066		2000	2 13 812	Н	2000	
		2001		1007	2001	99.0	2001	62.0	38.4	5.9	17.5	100.2	63.4	3.9	20.7	11.9						1.1			2 113	1 295		2001			2001	
-433	-175	2002		2002	2000	100.0	2002	59.9	35.4	4.1	14.6	105.8	63.8	4.0	20.0	12.2		• •		21.8	-19.9e	1.9			2 208	1 360		2002	13 812		2002	
-359		Н		2003	2003	102.0	-	47.0	30.6	2.1	13.3	101.0	65.8	3.4	19.2	11.6				11.4	-8.9e	2.5			2 435	1 510		2003	13 812	619		
-416		2004		2004	-	116.0	-	-	42.0	H		99.4	66.9	3.5	18.7	10.9				1.7	2.7e	4.4			2 684	1 670		2004	13 812	621	2004	
-514	_	Н	10.00	2002	+	Н	2005	-	43.6	⊢	⊢	99.8	_	3.6		10.4			•••	15.6	W	4.2	_	• •	2912	1815		2005	13 812	623		
	-531	Н	-	2000	-	115.0	-		49.4p	$\overline{}$	21.9p :	04.2p 1			16.0p					13.6	- 1	8.6p			3 443p 4			2006	3 812 1	624	2006	
-1 159 -	-643 -		-	1007	┨	115.0	\vdash	/9.Up	46.5p	3.7p	24.3p	104.5p	73.7p	4.2p	13.6p	8.5p				-1.0	11.7e	10.7p	41.0		4 484p	2 808p		2007	3 812 1	625	2007	
-1 490	-1 006	2008	1.4	2008	3	113.0	200														•					• • •	1000	2008	13 812	627	2008	

Infant mortality rate: deaths of children under one year of age per 1000 live births	Natural growth rate: natural change (births minus deaths) (per 1000 inhabitants)	Demography	Share of imports from EU-27 countries in value of total imports (%)	Share of exports to EU-27 countries in value of total exports (%)	Terms of trade (export price index / import price index, 1998-100)	Trade balance: all goods, all partners (million euro)	Value of exports: all goods, all partners (million euro)	Value of imports: all goods, all partners (million euro)	External trade	Value of reserve assets (including gold) (million euro)	Effective exchange rate index (2000=100)	euro exchange rates: average of period - 1 euro = national currency	Deposit interest rate (one year), per annum (%)	Lending interest rate (one year), per annum (%)	Interest rates: day-to-day money rate, per annum (%)	Total credit by monetary financial institutions to residents (consolidated) (million euro)	Money supply: M3 (M2 plus marketable instruments, million euro)	Money supply: M2 (M1 plus deposits with maturity up to two years, million euro)	Money supply: M1 (banknotes, coins, overnight deposits, million euro)	Gross foreign debt of the whole economy, relative to total exports (%)	Gross foreign debt of the whole economy, relative to GDP (%)	Financial indicators	OF COLLON SOLUTION FOR THE PROPERTY OF COL.	SI: General government debt relative to GDP (%)	General government deficit/surplus, relative to GDP (%)	Public finance	of which FDI of EU-27 countries in the reporting economy (million euro)	Foreign direct investment (FDI) in the reporting economy (million euro)	of which FDI of the reporting economy in EU-27 countries (million euro)	Foreign direct investment (FDI) abroad (million euro)	Net foreign direct investment (FDI) (million euro)	of which government transfers (million euro)	Balance of payments current account: net current transfers (million euro)	Balance of payments current account: net income (million euro)	Balance of payments current account: net services (million euro)
		Note	F						Note			5)					4)	3)	2)			Note	3			Note									
13.4	5.6	1999	***						1999							-35						1999				1999	**								
11.1	6.1	2000							2000													2000				2000									
14.6	5.5	2001							2001													2001				2001									
10.8	4.8	2002							2002	55						125						2002				2002	69	76	0	0	76		83	76	100
11.0	4.3	2003							2003	50		1.000				199	494	403	285		-22	2003		•		2003	16	44	0	4	39		58	88	112
7.8	3.4	2004							2004	60		1.000				279	547	437	291			2004			*181	2004	36	53	-	-2	51	• •	62	86	148
9.5	2.4	2005	45.3	53.5		-514	461	974	2005	173		1.000				374	867	615	351			2005				2005	318	384	င္ပ	4	381	6	147	18	196
11.0	2.5	2006	45.4	62.2		-855	627	1 483	2006	329		1.000				843	1 587	1 099	484			2006				2006	376	493	-78	-26	467	7	90	31	197
7.4	3.0	2007	41.3	65.6		-1 585	487	2 073	2007	512		1.000				2 213	2 728	1 557	592			2007				2007	515	640	-71	-115	525	2	59	17	440
7.5		2008	41.1	61.3		-2 094	433	2 527	2008	360		1.000				2 726	2 339	1 209	512			2008		Sec. 1		2008	447	641	-58	-74	568	9	73	8	403

SI: Energy intensity of the economy (kg of oil equivalent per 1000 euro GDP 2004)	SI: Total greenhouse gases emissions, CO2 equivalent (tons, 1990=100)	Environment	SI: Percentage of households who have Internet access at home (%)	SI: Gross domestic expenditure on research & development, relative to GDP (%)	SI: Spending on human resources (public expenditure on education) relative to GDP (%)	Innovation and research		Length of motorways (thousand km)	Density of railway network (lines in operation, per 1000 km²)	Infrastructure	reminer or annual province to comment making configuration and province to a paperment.	Number of subscriptions to cellular mobile telephone services per 1000 population	Number of passenger cars per 1000 population	Standard of living		SI: Early school-leavers: share of population aged 18-24 having not completed upper secondary education and not currently in education or training (%)	Index of real wages and salaries (index of nominal wages and salaries divided by the CPI) (2000=100)	Average nominal monthly wages and salaries (national currency)	Social cohesion		SI: Long-term unemployment rate: share of labour force that is long-term unemployed (%)	Unemployment rate of persons < 25 years: share of labour force aged <25 that is unemployed (%)	Share of female labour force that is unemployed (%)	Share of male labour force that is unemployed (%)	SI: Unemployment rate: share of labour force that is unemployed (%)	Services	Construction	Industry	Agriculture	Employment by main sectors (%)	SI: Employment rate of older workers (55-64): share of population aged 55-64 that is in employment (%)	Share of female population aged 15-64 that is in employment (%)	Share of male population aged 15-64 that is in employment (%)	SI: Employment rate (15-64): share of population aged 15-64 that is in employment (%)	Economic activity rate (15-64): share of population aged 15-64 that is economically active (%)	Labour market	Life expectancy at birth: female (years)	Life expectancy at birth: male (years)
		Note				Note				Note	-			Note	2				Note	8						7)	7)	7)	7)			6)	6)	6)	6)	Note		
	**	1999	• •			1999		53.55	18.1	1999			184.6	1999			99.9	164.4	1999						19.3	71.8	3.0	22.5	2.6	3		31.4	47.3	39.2	58.5	1999	76.1	70.7
		2000				2000			18.1	2000			185.3	2000		202	100.0	181.0	2000		4-1		10.0		19.3	70.8	3.5	22.4	3.4			30.6	46.2	38.5	60.4	2000	76.3	71.1
		2001				2001			18.1	2001	0000	639 6	161.0	2001			91.6	211.0	2001						21.2	69.1	2.1	25.8	3.1	200		29.0	45.6	37.1	57.1	2001	76.5	71.4
	535	2002			8.0	2002			18.1	2002		775.5	166.8	2002		516	109.7	149.1	2002		****				20.7	68.8	2.1	26.0	3.0			29.0	46.6	37.7	59.1	2002	75.7	70.9
		2003				2003	,	•	18.1	2003		6744	171.8	2003		**	119.3	173.9	2003						22.7	70.6	2.0	25.7	1.8			28.1	_	36.2	_	ш	74.9	70.4
		2004				2004		•	18.1	2004		_	_	2004		**	_	-	2004						27.7b	69.2b	3.4b	16.5b	10.9b			28.8b	46.5b	37.4b	51.7b	2004	75.3	71.0
		2005			**	2005			18.1	2005	0.1.0	872 0	190.9	2005			139.7	213.1	2005						30.3	72.1	2.9	16.3	8.6			27.6	42.4	41.0	49.9	2005	74.9	70.4
493.8		2006				2006			18.1	2006		1 127 5		2006					2006						29.6	73.7	4.7	14.8	6.8			29.0	41.0	41.0	49.0	2006	74.8	70.7
384.4		2007				2007				2007				2007			179.9	338.0	2007				20.9	18.1	19.3	74.3	3.8	13.8	8.1			37.0	48.0	43.0	53.0	2007	76.1	71.2
		2008				2008				2008				2008			195.2	416.0	2008				17.9	15.9	16.8	71.0	6.1	15.3	7.6			36.1	50.8	43.2	51.9	2008	76.1	71.2

Crop production: sugar beet (thousand tonnes, harvested production)	Crop production: cereals (including rice) (thousand tonnes, harvested production)	Production and utilisation of milk on the farm (total whole milk, thousand tonnes) 10)	Livestock: sheep and goats (thousand heads, end of period) 9)	Livestock: pigs (thousand heads, end of period) 9)	Livestock: cattle (thousand heads, end of period) 9)	Total utilised agricultural area (thousand hectare) 8)	Agricultural production volume index of goods and services (producer prices, previous year=100)	Agriculture Note	Electricity generation (thousand GWh)	Gross inland energy consumption (thousand TOE)	Net imports of all energy products (thousand TOE)	Primary production of natural gas (thousand TOE)	Primary production of hard coal and lignite (thousand TOE)	Primary production of crude oil (thousand TOE)	Primary production of all energy products (thousand TOE)	Note	SI: Road freight transport as a share of total inland freight transport (modal split of freight transport) (%)	SI: Share of renewable energy in electricity consumption (%)	
ľ	 4p	195e	306e	22e	180e	518p	106.0	1999	2.7							1999			
	 3р	197e	293e	19e	179e	518p	95.0	2000	2.7							2000			
	 4р	194e	244e	21e	178e	518p	107.0	2001	2.5							2001			
	 5р	198e	241e	22e	183e	518p	106.0	2002	2.3							2002			
100	 4р	203e	252e	24e	175e	518p	101.0	2003	2.7							2003			
00000	 3р	209e	254e	27e	169e	518p	104.0	2004	3.3							2004			
5000	 3p	186	255	11	118	517p	99.0	2005	2.9							2005			
	 3	178	249	13	115	517	102.0	2006	3.0	933	-49		982		982	2006			
100	 2	173	222	10	109	516	89.0	2007	2.1	804	87		795		795	2007		11	
1	3	160	209	10	106	516	, ,	2008	2.8	1 111	-25		1 136		1 136	2008			

SI = Structural indicators
: = not available

p = provisional value

e = estimated value

1) The data are without Financial Intermediation Services Indirectly Measured (FISIM).
2) As of 31 December. Instead of standard M1, data under national definition of M0 are provided.
3) As of 31 December. Instead of standard M2, data under national definition of M11 are provided. The monetary aggregate M11 comprises M1 increased by the Central Government's demand deposits in euros and other currencies. The monetary aggregate M2 includes M1 and the non-banking sector's time deposits with banks, in euros and other currencies. The monetary aggregate M2 includes M1 and the non-banking sector's time deposits with banks, in euros and other currencies. The monetary aggregate M2 increased by the Central Government's time deposits in euros and other currencies. The monetary aggregate M2 increased by the Central Government's time deposits in euros.

and other currencies.

5) No official national currency exists. Euro is the currency in use.

6) Age group refers to persons aged 15 or more years.

7) From 2004 onwards, a new methodology, harmonized with the EU requirements, is used.

8) Agricultural area includes; arable land, area under pastries, fishponds and ponds.

9) Number of livestock in 1 000 including enterprises and cooperatives and households.

10) Calculated net quantity in 1 000 tonnes; includes enterprises and cooperatives, and households.

Includes households, enterprises and cooperatives.

Document 14: Extraits de l'interview de Ivan Ivanisevic, Représentant adjoint du

Monténégro auprès du Conseil de l'Europe. Interview réalisée le mardi 27 avril dans les

locaux de la Représentation Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe à

Strasbourg.

Durée de l'entretien enregistré : 50 minutes.

Quels sont les enjeux pour le tourisme au Monténégro, après la crise financière

et la crise immobilière ?

La première chose est un plan officiel de promotion du Monténégro dans la région.

Le Monténégro a décidé de se battre contre la crise en promouvant le tourisme dans la

région. La possibilité est donnée aux touristes de la région de passer une semaine au

Monténégro pour 99€ tout compris! Ceci est valable pour la Slovénie, la Croatie, la

Bosnie, la Serbie, le Kosovo, l'Albanie et la Macédoine. La possibilité est également

donnée aux étrangers qui sont en vacances dans ces pays de venir au Monténégro selon les

mêmes conditions. [...]

La deuxième chose est l'ouverture au 1^{er} juillet de Sveti Stefan, une ile très connue

du Monténégro, la perle du tourisme. C'est le plus grand investissement touristique cette

année. [...]

Après cela, il y a aussi le projet de ligne aérienne avec Milan pour les touristes

italiens et l'intensification du transport avec Francfort, Paris, Zurich, Londres, Belgrade et

peut-être le Danemark. Avec les touristes russes, il y a une ligne avec Moscou 4 fois par

semaine de Podgorica et Tivat. Nous faisons aussi beaucoup de travaux pour les

infrastructures du pays, notamment les routes, l'autoroute vers la Serbie, etc. Les travaux

144

immobiliers vont aussi reprendre avant ou après la saison touristique, notamment la Marina de Budva et le projet Sveti Marko. [...]

<u>De l'extérieur, nous avons l'impression que le Monténégro est une enclave russe. Y a-t-il réellement cette mainmise russe ? Que fait le gouvernement par rapport à cela ?</u>

J'ai toujours cette impression que des russes ont acheté une maison ou quelque chose au Monténégro mais d'un autre coté, je ne connais personne dans mon entourage proche qui a vendu à des russes ou qui ont même entendu parler d'une reprise russe! En tout cas, il y a, c'est sûr, beaucoup de russes mais ils ne sont pas dans les 10 investisseurs principaux depuis des années. Les investisseurs principaux ont été les hongrois. Ils ont acheté la Banque Commerciale du Monténégro, la compagnie de téléphone, etc. Après eux, il y a beaucoup de britanniques et depuis 3 ans le plus gros investisseur est l'Italie qui a acheté EPCG. [...]

Cette impression de la domination russe est celle de beaucoup de gens. Les russes ont trouvé les entreprises en difficulté comme KAP et les ont rachetées mais le montant total des investissements au Monténégro n'est pas si énorme. L'investissement réel n'est pas dans les 10 premiers montants. [...]

Est-ce que le fait de jouer le double jeu de l'UE-OTAN et de la Russie ne risque pas de brouiller l'un et l'autre des partenaires ?

Quand nous sommes devenus indépendants, la première priorité a été l'intégration euro-atlantique. La seconde a été la stabilité régionale et la troisième a été l'entretien de bonnes relations avec les cinq capitales du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Mais nous avons toujours été ouverts vers la Russie car le Monténégro est un pays petit. Nous avons reconnu l'intérêt russe à investir au Monténégro mais nous avons également décidé qu'une intégration dans l'OTAN pourrait donner une aide à notre armée. Nous n'avons jamais pensé l'intégration à l'OTAN comme quelque chose d'antirusse. Dans l'OTAN nous pourrons avoir un rôle important pour les relations entre OTAN et Russie. [...]

Le problème est plus celui de la frontière de l'OTAN aujourd'hui car il existe un espace vital pour la Russie. Or le Monténégro est loin et est entouré par l'OTAN. Donc la Russie ne reconnait pas le Monténégro comme entrant dans son espace vital. La Russie soutien les idées monténégrines et donc son intégration euro-atlantique. [...]

Est-ce que le Monténégro est satisfait des rapports de la Commission Européenne ? La dynamique d'intégration dans l'Union Européenne est elle assez rapide pour le Monténégro ?

Aujourd'hui les relations avec l'UE sont excellentes. Tous les documents vers l'intégration du Monténégro ont été adoptés. La candidature du pays a été acceptée et l'ASA a été ratifié par tous les Etats et entre en vigueur au 1^{er} mai 2010. Nous attendons la fin de l'année pour avoir le statut officiel de candidat.

La question de la date d'intégration ne se pose pas encore. Nous recherchons maintenant les standards européens dans tous les secteurs possibles et nous travaillons de plus en plus dans ce sens. Quand nous serons prêts nous rentrerons dans l'Europe. C'est peut-être plus le problème de l'UE d'accepter un autre pays qu'une question de volonté du Monténégro. L'Islande rentrera certainement avant nous, mais après la Croatie nous serons les prochains car il y a des difficultés en Macédoine, Serbie et Bosnie. [...]

Les rapports de la Commission sont parfois durs. Mais le Monténégro a choisi d'être partenaire avec l'UE et a toujours accepté les conclusions de l'UE. Nous n'avons jamais demandé un statut différent ou un nouveau mode de pensée sur les problèmes monténégrins. Nous avons compris leur perception et nous avons décidé de nous diriger vers les standards européens en signant des conventions, des traités, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- Articles de revue :

Bieber, Florian, « Monténégro : démocratisation inachevée et débats autour de l'identité », Le Courrier des Pays de l'Est, 2004/6, n°1043, p. 76-87

Cazala, Julien, « L'accession du Monténégro à l'indépendance », AFDI, LII, CNRS PARIS, 2006, p.161-177

Cattaruzza, Amaël & Michels, Patrick, « Dualité orthodoxe au Monténégro », *Balkanologie*, IX (1-2), décembre 2005, p. 235-253

Chateauraynaud, Francis, « Une entéléchie d'après la Guerre Froide. Note sur les modes d'existence de la communauté internationale », GSPR, juillet 2002, pp. 1-30

Dérens, Jean Arnault, « Temps amers pour les petits peuples », Le Courrier des Pays de l'Est, 2005/6, n° 1052, p. 30-41.

Fawn, Rick, "The Kosovo and Montenegro Effect", *International Affairs*, 84:2 (2008), pp. 269-294

Garde, Paul, « Le Monténégro prend le large », *Politique Internationale*, 2006-112, p.115-128

Gaspard, Michel, « Les élargissements de l'Union dans les Balkans occidentaux : états des lieux et perspectives », *Politique étrangère*, 2007/2, Eté, p.427-440

Heimerl, Daniela, « Serbie-et-Monténégro 2002-2003. Quo vadis ? », Le Courrier des Pays de l'Est, 2003/6-7, n° 1036, p. 190-205.

Heimerl, Daniela, « Serbie-et-Monténégro 2003-2004. Entre la tentation nationaliste et la raison démocratique », Le Courrier des Pays de l'Est, 2004/4, n° 1044, p. 202-219.

Heimerl, Daniela, « Serbie-et-Monténégro 2004-2005 Le pays des contradictions », *Le Courrier des Pays de l'Est*, 2005/4, n°1050, p. 215-231.

Heimerl, Daniela, « Serbie-et-Monténégro 2005-2006. La dernière année de l'Etat commun », *Le Courrier des Pays de l'Est*, 2006/4, n° 1056, p. 268-283.

Heimerl, Daniela, « Les défis de l'indépendance du Monténégro », Le Courrier des Pays de l'Est, 2007/4, n°1062, p. 176-183

Krivokapic, Milos, « Entretien avec Milo Djukanovic, Les défis de l'indépendance », *Politique Internationale*, 2006, p. 137-145

Lasserre, Isabelle, « Entretien avec Milo Djukanovic, Le Miracle Monténégrin », *Politique Internationale*, 2008, p. 275-283

Madelain, Anne, « Njegos : légende, littérature et politique », Le Courrier des Pays de l'Est, 2008/3, n° 1067, p. 104-108.

Masson, Diane, « La Croatie : un modèle d'intégration pour les Balkans occidentaux ? », Le Courrier des Pays de l'Est, 2007/4, n° 1062, p. 153-162.

Plasseraud, Yves, « Minorités et nouvelle Europe », Le Courrier des Pays de l'Est, 2005/6, n° 1052, p. 4-18.

Ryan, Barry J, "The EU's emergent security-first agenda: securing Albania and Montenegro", Security Dialogue, 2009, 40-311, p.1-11

Articles de périodique :

AFP, « L'économie du Monténégro s'est contractée de 7% en 2009 », Les Echos, 2 février 2010. Disponible sur [http://www.lesechos.fr]. Consulté le 11 avril 2010

Bilefsky, Dan, "Montenegro becomes Russia's window of opportunity", *New York Times*, 31 octobre 2008. Disponible sur [http://www.nytimes.com]. Consulté le 17 avril 2010

Delattre, Mélanie, « Monténégro le dernier eldorado européen », *Le Point*, 14 aout 2008. Disponible sur [http://www.lepoint.fr]. Consulté le 3 avril 2010

Deloy, Corinne, « Analyse des élections législatives au Monténégro du 29 mars 2009 », Observatoire des élections en Europe, *Fondation Robert Schuman*. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu]. Consulté le 10 avril 2010

Dérens, Jean Francois, « Reconnaissance du Kosovo par le Monténégro et la Macédoine », *RFI*, 11 octobre 2008. Disponible sur [http://www.rfi.fr]. Consulté le 7 avril 2010

Lajovic V., « Chantiers arrêtés et prix de l'immobilier en chute libre : la crise est arrivée au Monténégro », *Newropeans Magazine*, 1^{er} juillet 2009. Disponible sur [http://www.ovimagazine.com]. Consulté le 9 avril 2010

Samary, Catherine, « Epreuve de force en Serbie », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1997, p.3. Disponible sur [http://www.monde-diplomatique.fr]. Consulté le 14 avril 2010-04-28

Ambassade de France au Monténégro, « Revue de presse du 16 janvier 2009 ». Disponible sur [http://www.ambafrance-me.org]. Consulté le 22 avril 2010 Ambassade de France au Monténégro, « Revue de presse du 19 avril 2010 ». Disponible sur [http://www.ambafrance-me.org]. Consulté le 20 avril 2010

"Montenegro moving towards NATO membership", *B92*, 26 décembre 2007. Disponible sur [http://www.b92.net]. Consulté le 4 avril 2010

« La crise immobilière s'abat sur le Monténégro », abccourtage.com, 2 février 2009. Disponible sur [http://www.abcourtage.com]. Consulté le 15 mars 2010

Documents officiels :

Rapports:

Assemblée Nationale, Commission des Affaires Etrangères, « *Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Rapport n°1524, 18 mars 2009*

Commission européenne, « Note technique sur le processus d'accession – état d'avancement des demandes d'accession et renseignements sur les accessions en cours », WT/ACC/11, 23 novembre 2005

Commission of the European Union, "Serbia 2006 Progress Report", Brussels, 08/11/2006, SEC(2006) 1389.

Commission of the European Communities, "Montenegro 2009 Progress Report", SEC(2009) 1336, Brussels, 14 octobre 2009.

Commission on Human Rights, "Report of the United Nations seminar to access the implementation of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination with particular reference to articles 4 and 6 (Geneva 9-13 September 1996)", E/CN.4/1997/68 Add.1, 5 Décembre 1996

Commission de Venise, « Avis sur la compatibilité avec les normes internationales applicables de la législation en vigueur au Monténégro concernant l'organisation de référendums », avis 345/2005, 19 décembre 2005

Government of the United States of America, Department of State, "Trafficking in Persons Report 2009". Disponible sur [http://www.state.gov]. Consulté le 10 avril 2010

International Crisis Group, "Current Legal Status of the FRY and of Serbia and Montenegro", Europe Report n°101, 19 Septembre 2000.

International Crisis Group, "Montenegro: Wich way next?", Balkans Briefing, 30 novembre 2000

International Crisis Group, "Montenegro: Settling for independence?", Balkans Report n° 107, 28 mars 2001

International Crisis Group, "Montenegro: Resolving the independence deadlock", Balkans Report n° 114, 1er aout 2001.

International Crisis Group, "Still buying time: Montenegro, Serbia and European Union", Balkans Reprort n°129, 7 mai 2002

International Crisis Group, "A marriage of inconvenience, Montenegro 2003", Balkans Report n°142, 16 avril 2003

International Crisis Group, "Montenegro's independence drive", Europe Report n°169, 7 Décembre 2005

International Crisis Group, "Montenegro's referendum", Europe Briefing n°42, 30 mai 2006

OSCE/ODIHR, "Republic of Montenegro – Serbia and Montenegro – Referendum 21 may 2006 – Needs Assessment Mission Report", 7-9 Mars 2006

OSCE/ODIHR, "Referendum Observation Mission, Republic of Montenegro, Interim Report 1", 28 mars-20 Avril 2006

OSCE/ODHIR, "Referendum Observation Mission, Final Report", Warsaw, 4 août 2006

Ragaru, Nadège, « Nation et communautarisation : l'ancrage local des partis politiques en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine et Serbie-Monténégro », IRIS 2005/008, réalisé pour le compte de la Délégation aux Affaires stratégiques, 2005

Sénat, Commission des Affaires Etrangères, « Projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Rapport n°374, 29 avril 2009

WTTC, "Travel and Tourism Economic Impact: Montenegro", 2007

WTTC, "Travel and Tourism Economic Impact: Montenegro", 2009

Textes juridiques :

« Accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part », Journal officiel, L 345, 28 décembre 2007.

« Charte constitutionnelle de l'Union d'Etats de Serbie et Monténégro », 4 février 2003. Disponible en français sur [http://mjp.univ-perp.fr/constit/yu.htm]

« Constitution du Monténégro du 22 octobre 2007 ». Disponible en anglais sur [http://www.legislationline.org/].

Décision n°II-U, 122/91 du 9 octobre 1991 de la Cour constitutionnelle yougoslave.

« Loi sur les élections des conseillers et des représentants de la République du Monténégro ».

« Loi sur le référendum de la République de Serbie et Monténégro », 19 février 2001.

Autres:

Government of Montenegro, "Defense Strategy", Podgorica, 2008. Disponible sur le site du Ministère [http://www.gov.me]

Government of Montenegro, « *Individual Partnership Action Plan of Montenegro and NATO*", Podgorica, 30 mai 2008.

Government of Montenegro, « *National Program for Integration* ». Disponible en anglais sur le site du MIP [http://www.mip.gov.me].

Government of Montenegro, "Strategy of National Security of Montenegro", juin 2006. Disponible sur [http://merln.ndu.edu/whitepapers/montenegro2006.pdf]

Statistical Office of Montenegro, "Gross Domestic Product". Disponible sur [http://www.monstat.org].

Sites internet :

Sites officiels:

Ambassade de France au Monténégro. http://www.ambafrance-me.org

Banque Européenne d'Investissement. http://www.bei.org

Central European Initiativehttp://www.ceinet.org

Central Intelligence Agency. https://www.cia.gov

Commission européenne. http://ec.europa.eu

Conseil de l'Europe. http://www.coe.int

Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. http://www.state.gov

Migration, Asylum, Refugees, Regional Initiative. http://www.marri-rc.org

Ministère des Affaires Etrangères du Monténégro. http://www.mip.gov.me

Ministère de la Défense du Monténégro. http://www.gov.me

OSCE. http://www.osce.org

OTAN. http://www.nato.int

Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud Est. http://www.stabilitypact.org

Statistiques du Monténégro. http://www.monstat.org

o Site de périodiques :

ABC Courtage. http://www.abcourtage.com

B92. http://www.b92.net

Le Monde Diplomatique. http://www.monde-diplomatique.fr

Le Point. http://www.lepoint.fr

Les Echos. http://www.lesechos.fr

New York Times. http://www.nytimes.com

OVI Magazine. http://www.ovimagazine.com

Radio France International. http://www.rfi.fr

Autres sites :

European Navigator. http://www.ena.lu

Fondation Robert Schuman. http://www.robert-schuman.eu

Législation Online. http://www.legislationline.org

Military Education Research Library Network. http://merln.ndu.edu

Partenariat OTAN/Monténégro. http://www.nato-montenegro.co.me

Union Interparlementaire. http://www.ipu.org

Université de Perpignan. http://mjp.univ-perp.fr

Vie Publique. http://www.vie-publique.fr

Wikipedia. http://fr.wikipedia.org. Divers articles d'appoint

TABLE DES MATIERES

Introduction p. 8			
L'INTEG	Première RATION DANS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, UNE NECESSITE OUT ETAT NOUVELLEMENT INDEPENDANTp.13		
<u>Chapitre</u>	1. L'accession à l'indépendance du Monténégro, une réussite sans équivoque p16		
Section 1	En marche vers l'indépendance, le référendum du 21 mai 2006 p. 17		
1)	L'indépendance de fait du Monténégro avant 2006		
II)	Un référendum juridiquement encadré		
•	a. L'existence d'un fondement interne du droit à la sécession		
	b. Le cadre juridique du référendump.21		
III)	L'action des instances internationales, entre exigences juridiques et contrôle		
-	politique p.22		
	a. La difficile détermination du corps électoral		
	b. L'exigence participative et majoritairep.24		
Se	ection 2. L'après 21 mai 2006, les conséquences directes de la sécession p.26		
I)	Un impact évident sur le Monténégro lui-même		
	a. La reconnaissance du Monténégro indépendant		
	b. La mise en place du régime de succession		
II)	Un processus national, des conséquences régionales		
	a. Une région partagée entre craintes et appréhensions		
	b. La réussite monténégrine et les effets régionaux positifs		
Chapitre	2. Le Monténégro dans la « communauté des Nations »		
Section 1	. La volonté d'intégration euro-atlantiquep.34		
I)	L'Union Européenne (UE)p.34		
	a. La politique européenne concernant le Monténégro		
	b. Les actions de l'Union Européenne depuis 2006		
	c. La politique européenne de Podgorica		
II)	L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)		
	a. L'avancement du processus d'adhésion		
	b. Le cadre de la coopération entre l'Alliance et Podgorica		
III)	L'intégration aux autres organisations internationales majeures p.45		
	a. L'Organisation des Nations-Unies (ONU)		
	b. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Furope (OSCF)		

	c. Le Conseil de l'Europe (COE)	p.48
S	ection 2. L'obligation d'intégration régionale	p.50
I)	Enjeux et risques régionaux au lendemain de l'indépendance	p.51
II)	Le « bon voisinage », clé d'une intégration réussie	p.53
	a. Serbie	p.54
	b. Kosovo	p.55
	c. Bosnie-Herzégovine	p.56
	d. Croatie	p.56
	e. Albanie	p.57
III)	Les relations régionales et la coopération multilatérale	p.58
LA STA	Seconde BILISATION INTERNE, PERENNITE ET CONTINUATION DU PROJET NAL	p.62
Chapitre	1. Assurer la stabilisation, un défi d'abord politique	p.65
	Section 1. La gestion politique de l'indépendance	
I)	Les forces en présence depuis 1991	p.66
II)	Après l'indépendance, nouveaux enjeux et nouveaux clivages	p.69
S	ection 2. La difficile construction nationale	p.71
I)	Débat autour de l'identité	p.71
II)	La mosaïque monténégrine	p.73
S	ection 3. Les deux exigences de la construction de l'Etat monténégrin	
I)	L'achèvement de la démocratisation	p.78
II)	La mise en place de l'Etat de droit	p.81
	2. Economie, Stabilisation interne et Intégration européenne	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Section 1. La satisfaction des critères européens	-
I)	La nécessité d'une économie de marché efficace	•
	a. Aperçu macroéconomique	•
	b. Les exigences du « marché intérieur »	•
II)	L'anticipation de la future intégration au marché européen	•
	a. La capacité du Monténégro à faire face à la concurrence européenne	•
	b. Analyse sectorielle de l'économie monténégrine	•
	section 2. Trois priorités pour la stabilisation interne	p.95
I)	Le Monténégro et le tourisme, explosion de la croissance et implosion	_
	du pays	•
II)	Le Monténégro entre trafics et corruption	=
1111	La Mantánágra, nauvalla anclava russa	n 10

Conclusion		p.106	
Annex	(es	p.110	
-	Doc 1 : Données de base sur le Monténégro	p.111	
-	Doc 2 : Carte du Monténégro	p.112	
-	Doc 3 : Carte de l'ex-Yougoslavie	p.112	
-	Doc 4 : Répartition de la population au Monténégro	p.113	
-	Doc 5 : Recensement de 2003	p.114	
-	Doc 5bis : Recensement de 1991	p.114	
-	Doc 6 : Vote par municipalité au référendum de 2006	p.115	
-	Doc 7 : Résultat des élections législatives depuis 1992	p.116	
-	Doc 8 : Monténégro et Organisations internationales	p.129	
-	Doc 9 : Dates-clés des relations en OTAN et Monténégro	p.131	
-	Doc 10 : Dates-clés des relations entre UE et Monténégro	p.133	
-	Doc 11 : Avancement du processus d'Accord et de Stabilisation dans les pays engagés	p.135	
-	Doc 12 : Chiffres du tourisme au Monténégro en 2009	p.138	
-	Doc 13 : Chiffres de l'économie monténégrine en 2009	p.140	
-	Doc 14 : Extraits de l'interview de Ivan Ivanisevic	p.144	
Biblio	graphie	p.148	
Table	des matières	p.154	
Résun	né	p.157	
∧hc+ra	act.	n 1EQ	

Résumé

Lorsque l'on se propose d'étudier les défis qui découlent de l'indépendance d'un pays, deux axes principaux s'offrent à nous : l'intégration de cet Etat dans la communauté internationale et sa stabilisation interne.

Indépendant de fait depuis 2000, le Monténégro a quitté l'union avec la Serbie en juin 2006 au lendemain d'un référendum encadré par les organisations internationales et notamment l'Union Européenne. Son « destin euro-atlantique », comme exprimé à de nombreuses reprises par ses dirigeants, l'a poussé sur la voie de l'Union Européenne et de l'OTAN, permettant la mise en place de profondes réformes et favorisant la stabilisation régionale et l'entrée du pays dans le « concert des Nations ».

La stabilisation interne du Monténégro est en revanche un chantier toujours en cours malgré de nombreux progrès. La construction de l'identité nationale et de l'Etat monténégrin restent à achever tandis que d'un point de vue économique, le pays doit multiplier les efforts pour lutter contre les trafics, la corruption, le tourisme anarchique et l'influence russe grandissante.

A ces conditions seulement, le Monténégro pourra être considéré comme un pays stable et intégré et aura réussi le pari de l'indépendance !

Abstract

Two directions come into mind when trying to examine the main challenges following the newly-acquired independence of a country. It seems to be essential first, to see to what extent this state is integrated in the international community, that is to say how successful the process of integration was and how stable and steady the state is afterwards.

Being *de facto* independent since 2000, Montenegro left Serbia in 2006 just after the referendum supervised by international organizations and European Union in particular. Its "Euro-Atlantic destiny" as it has repeatedly been referred to by its ruling class, opened up the way to its cooperation with European Union and NATO, thus enabling the implementation of profound reforms, encouraging stabilization in the area and promoting the entry of the country in the international community.

And yet, although the situation has improved a lot, Montenegro's internal stabilization is still 'on the go', alterations going on. We must bear in mind that there is one major thing left: building a national identity and giving Montenegro its full potential. As regard economy, the country has no choice but to make repeated efforts to fight against trafficking, corruption, ill-organized tourism, and the growing influence of Russia.

On this condition only will Montenegro be considered as a stable and successfully integrated country, and succeed in being an independent state!